



PARIS

Lecène, Oudin, et C. Éditeurs

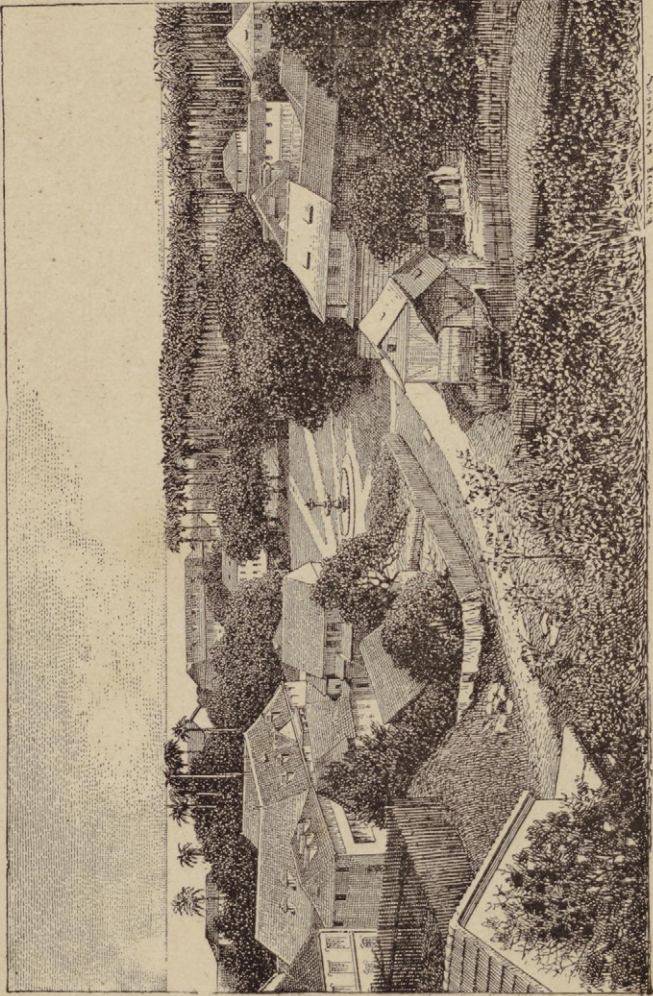
Diplômé de l'Académie des Beaux-Arts

350

LA GUYANE FRANÇAISE

5^e SÉRIE. — Format in-8^o carré

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN ET C^{le}



CAYENNE. — La place du Gouvernement.

FERNAND-HUE

LA
GUYANE
FRANÇAISE



DEPARTEMENT de la GUYANE
BIBLIOTHEQUE
A. FRANCONIE

~~M. AG 6422~~

8° 5079.

PARIS
LECÈNE, OUDIN ET C^{ie}, ÉDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17

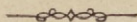
—
1892

DÉCOUVERTE ET FONDATION

DE

CAYENNE

LA GUYANE



CHAPITRE I.

Découverte. — Christophe Colomb. — Vincent Pinçon. — Gonzalo Pizarre. — El dorado. — Les aventuriers anglais. — La Ravardière. — La Compagnie de Rouen. — Brétigny. — Fondation de Cayenne. — Les Douze Seigneurs. — Occupation de Cayenne par les Hollandais.

Grâce à un concours de circonstances exceptionnelles, la Guyane française a toujours été une de nos colonies les plus ignorées. Quand, à de rares intervalles, l'écho de son nom parvenait jusqu'à la métropole, c'était accompagné de la nouvelle d'un insuccès, ou même d'un désastre.

De nos jours encore, la Guyane a conservé sa terrible réputation, et, pour le plus grand nombre, elle reste complètement inconnue. Peu de gens se doutent des richesses qu'elle renferme ; ils savent bien qu'il y a une Guyane française, ils connaissent peut-être sa situation géographique ; mais c'est tout. Que si, au

contraire, on parle de la capitale de notre colonie, le nom de Cayenne évoque chez eux l'idée de bague ; ils se figurent une ville peuplée de convicts, un climat meurtrier, un pays malsain, bon tout au plus pour y reléguer des forçats.

Cette sorte d'abandon de la part de la mère-patrie a eu pour conséquence de laisser notre colonie à peu près étrangère aux grands faits de notre histoire. A part les événements de 1791 et la catastrophe de 1809, elle n'a pas, comme nos autres possessions, subi le contre-coup des crises que traversait la France. Et cependant, la Guyane aussi a son histoire : histoire souvent tragique, et qui, dénaturée, faussée pour servir des intérêts privés, n'a pas peu contribué à perpétuer la réputation déplorable que l'on a faite, bien à tort, à notre colonie.

C'est Christophe Colomb qui, le premier, prit connaissance des Guyanes, quand il aborda sur le delta de l'Orénoque, le 1^{er} août 1498.

Un an plus tard, cette partie du continent américain était visitée par Alfonse Ojedo et Jean de la Cosa ; ces navigateurs ne firent que passer, ils avaient un autre objectif. Après avoir reconnu la côte, ils remontaient au nord, se dirigeant vers le golfe du Mexique.

Le véritable honneur de la découverte des Guyanes appartient à *Vincent Janes Pinçon*.

Anciens compagnons de Colomb à son premier voyage, Pinçon et ses deux frères, enhardis par les succès de leur chef, résolurent de chercher aventure

pour leur propre compte. Ils quittèrent Palos au commencement de l'année 1499, sur une flottille composée de quatre caravelles. Après avoir touché aux Canaries, relevé les îles du Cap Vert, ils firent route au sud-ouest, et, franchissant l'équateur, abordèrent, le 20 janvier 1500, au cap *Saint-Augustin*. De ce point, se dirigeant vers le nord, ils repassèrent la ligne, et arrivèrent à un endroit où l'eau de la mer était si douce que Pinçon en fit remplir ses barriques. C'était les bouches de l'Amazone. Surpris de ce phénomène, les navigateurs s'approchent de terre, et mouillent près d'un groupe d'îles verdoyantes situées à l'entrée d'un fleuve dont l'embouchure avait plus de *trente lieues* de large. Ses eaux, poussées par une force irrésistible, pénétraient à *quarante lieues* dans la mer, sans se mêler aux flots de l'Océan, sans en prendre l'amertume.

La flotte éprouva dans ce mouillage un mouvement de marées et de courants qui la mit en péril ; ce phénomène, produit par la rencontre des eaux de l'Amazone avec la marée montante, se nomme *Prororoca*.

Abandonnant au plus vite cette station dangereuse, Pinçon longe la côte américaine pendant plus de trois cents lieues, et atteint l'Orénoque, après avoir visité plusieurs points sur lesquels il n'a malheureusement pas laissé de détails.

Quelques années plus tard, Gonzalo Pizarre, frère du conquérant du Pérou, explorait ces régions. Un prisonnier lui apprit qu'au centre de cette contrée boisée que l'on désignait sous le nom de *Ouyana*, habitait un prince couvert d'or de la tête aux pieds. Au dire

de l'Indien, la poudre d'or était fixée sur le corps du monarque au moyen d'une résine odorante ; il habitait une ville aux palais faits du précieux métal ; autour de cette fantastique cité, la nature avait semé les pierres les plus précieuses de son riche écrin, et les eaux du lac *Parimé*, au milieu duquel s'élevait la capitale du souverain, roulaient sur un lit de perles et de diamants.

Les Espagnols désignèrent ce roi métallique sous le nom de *El dorado*, l'homme doré, et le pays qu'il habitait fut appelé l'*Eldorado*. Pizarre se mit à la recherche du prince merveilleux, mais il ne put découvrir sa demeure. Malgré son invraisemblance, la légende ne tarda pas à se répandre, et l'on vit de toute part accourir de hardis aventuriers.

Un des premiers dont le nom nous soit parvenu est l'illustre sir Walter Raleigh, le favori de la reine Elisabeth. Il avait formé le projet de pénétrer dans le domaine d'Eldorado en suivant l'Orénoque. Il quitta Londres en 1594 et tenta de remonter le fleuve ; mais les sauts et les rapides nombreux qui coupent son cours l'arrêtèrent dans son voyage. Un an après, Raleigh était de retour en Angleterre.

En 1596, il entreprit une deuxième exploration, qui n'eut pas plus de succès. La même année, le capitaine Robert-Dudley (1), commandant l'*Ours*, était à la Trinité, lorsqu'il entendit parler de l'Eldorado. Il envoya aussitôt à la découverte une embarcation montée par douze hommes. La petite expédition visita

(1) Hackluyt, T. III, p. 576.

la *Mana*, d'où elle rapporta, dit-on, de l'or en assez grande quantité.

Vers la même époque, Laurent Keymis et le capitaine Berrie firent une tentative qui ne fut pas plus heureuse. Ces voyageurs s'étaient dirigés vers l'Oyapock, où ils supposaient rencontrer la ville d'or. Ils nous apprennent qu'il y avait déjà en Guyane des Français, qu'avait attirés la recherche du bois rouge. Ces Français devaient venir du Brésil : en effet, Thevet (1), dans la relation de son voyage, raconte qu'un de ses compatriotes, longtemps prisonnier des sauvages, lui parla d'un pays très fertile appelé Ouyana, auquel on parvenait en remontant la rivière *Kourou*.

En 1604 Charles Leigh, en 1608 Robert Harcourt pénétrèrent en Guyane pour atteindre l'Eldorado ; ils ne furent pas plus favorisés que leurs devanciers. Ces voyages eurent au moins pour résultat de faire connaître la côte. Enfin, pour clore la liste des étrangers, citons la dernière tentative de Walter Raleigh en 1616. A son retour à Londres, en 1617, le roi Jacques I^{er} le fit décapiter comme imposteur.

Cependant, en France aussi on avait entendu parler du souverain d'or. Le roi Henri IV chargea un gentilhomme poitevin, le sieur de la Ravardière, de visiter la Guyane et de faire un rapport sur l'opportunité qu'il y aurait d'y créer une colonie.

De la Ravardière s'embarqua au Havre le 12 janvier 1604 ; il était de retour le 15 août de la même année. Jean Moquet, qui a écrit la relation de ce

(1) Manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

voyage, nous apprend que si l'envoyé du roi ne découvrit pas l'Eldorado, il rapporta du moins des détails tellement intéressants sur la fertilité du pays et sur ses habitants, que l'on décida d'y fonder un établissement colonial.

En effet, en 1626, des marchands de Rouen envoyèrent un premier convoi de vingt-six personnes sous la conduite de Chantail et de Chambault (1). Les colons s'établirent à Sinnamary. Deux ans plus tard, le capitaine Hautépine amenait à Canamona quatorze hommes commandés par un nommé Laffleur. En 1630 arrivaient de nouveaux immigrants, et en 1634, quelques-uns d'entre eux, venus dans l'île de Cayenne, défrichaient et mettaient en culture la côte de *Rémire*; en 1637, ils y construisaient un village et un fort. L'impulsion était donnée.

Suivant l'exemple de ces particuliers isolés, les négociants de Rouen se réunirent et formèrent une *compagnie*. Ils obtinrent la concession de tout le pays compris entre l'Océan, l'Orénoque et l'Amazone. En 1638, Richelieu confirma ce privilège en y ajoutant le monopole du commerce; la nouvelle compagnie s'engageait, en retour, à créer plusieurs établissements, notamment sur le Maroni. Elle expédia aussitôt soixante-six nouveaux colons.

Vers la même époque, quelques-uns des hommes partis lors de la première expédition revinrent en France; le hasard les ayant mis en relation avec un certain Poncet, seigneur de Brétigny, ils lui firent une description si magnifique de la Guyane et des richesses

(1) Malouet, *Mémoires sur les colonies*, t. I, p. 111.

qu'elle renfermait, que celui-ci résolut de s'y rendre. Aussitôt, il vend ses biens, offre ses services à la compagnie, qui les accepte, et prend le commandement d'un convoi en formation. A son titre d'envoyé de la compagnie, de Brétigny ajouta celui de gouverneur et de lieutenant général pour le roi.

P. Boyer, sieur du Petit-Puy, qui faisait partie de l'expédition et en écrivit la relation, nous apprend qu'à part les officiers, le personnel était fort mal composé : il n'y avait ni ouvriers ni cultivateurs, mais presque uniquement des gardes et des soldats qui devaient former la maison militaire de M. le gouverneur. Ces gens, des aventuriers pour la plupart, avaient été racolés un peu partout.

L'expédition gagna le Havre, en descendant la Seine, et s'embarqua le 1^{er} septembre 1643 sur les navires le *Saint-Jean* et le *Saint-Pierre*. Le 25 novembre, on jetait l'ancre non loin de Cayenne, devant l'habitation Mahury. Dès les premiers jours de leur arrivée, les colons eurent à souffrir du terrible caractère du chef : tout le monde dut plier sous son joug tyrannique. Les infractions les plus légères aux règlements qu'il avait promulgués étaient l'objet de châti-
ments sévères. Outrés d'un tel despotisme, les officiers se révoltèrent ; le 4 mars 1644, de Brétigny fut mis en prison et remplacé par un Conseil de surveillance placé sous la présidence de M. de Saint-Remy.

Cependant, cédant aux prières du chef, le Conseil lui rendit la liberté et l'administration de la colonie. Aussitôt rentré en possession du pouvoir, de Brétigny rédigea un règlement en cent quarante articles,

dont quelques-uns paraissent être l'œuvre d'un fanatique ou d'un fou : le blasphémateur avait la langue brûlée avec un fer rouge ; on tranchait le poignet à celui qui frappait un de ses compagnons, etc.

Sous l'empire d'une sorte de folie furieuse, le gouverneur se livrait à toutes sortes de cruautés : huit innocents furent rompus par ses ordres, et il fit charger de fer et emprisonner les missionnaires capucins qui lui adressaient de justes reproches. Au matin, il interrogeait les hommes sur leurs rêves de la nuit ; et ceux dont les songes n'avaient pas l'heur de lui plaire, étaient marqués au front avec un fer rouge à ses initiales. Voici en quels termes Boyer rapporte ce fait monstrueux : « Sa tyrannie le faisait bien passer plus outre ; car il voulait que chacun allât tous les matins chez lui pour lui rendre compte de tous les songes qu'on aurait faits pendant la nuit et de toutes pensées qu'on aurait eues pendant la précédente journée, desquels et desquelles il nous faisait punir avec des extraordinaires cruautés. Les Nérons et les Caligulas ne firent jamais rien de semblable (1). »

Au milieu de toutes ces extravagances, de Brétigny fit cependant construire le fort *Cépérou* et le village qui depuis est devenu Cayenne.

Des Indiens, particulièrement maltraités par ce tyran, cherchèrent une occasion favorable pour tirer vengeance de ses mauvais traitements ; l'événement ne se fit pas longtemps attendre. Un jour qu'il faisait une reconnaissance en terre ferme, Brétigny fut

(1) P. Boyer, *Véritable relation de tout ce qui s'est passé au voyage de M. Brétigny*, p. 192 (Paris, in-8°, 1654).

attaqué, et périt massacré avec tous ceux qui l'accompagnaient. Malheureusement les naturels ne se tinrent pas pour satisfaits par la mort du chef ; ils s'en prirent aux colons des souffrances qu'ils avaient endurées, et ravagèrent les établissements de Berbice, du Maroni et de Surinam. Ils attaquèrent ensuite le fort Cépérou, et celui-ci serait certainement tombé entre leurs mains, sans l'intervention des missionnaires qui, grâce à leur influence sur les indigènes, les dissuadèrent de continuer la guerre et les entraînent à Kourou. Une partie des colons échappés au massacre les accompagna ; un certain nombre resta dans le fort, d'autres enfin, réfugiés sur le navire du capitaine Mirebault, qui croisait dans ces parages, gagnèrent Saint-Christophe.

Malgré le peu de succès de ces tentatives, une nouvelle compagnie se formait. M. de Royville, l'abbé de la Boulaye, l'abbé de l'Isle de Marivaux, et quelques autres au nombre de douze, fondaient, sous le nom de *Compagnie des Douze Seigneurs*, une Société dont le capital versé était de huit mille écus : somme bien minime, si l'on songe aux frais de transport, d'installation et aux nombreux travaux à exécuter pour rendre la colonie productive. Il est vrai qu'on n'allait pas à la Guyane pour travailler, mais pour recueillir des richesses imaginaires ; la croyance à l'Eldorado subsistait toujours, et c'est en entretenant cette légende que les organisateurs de Sociétés réussissaient à entraîner à leur suite quelques malheureux trompés par des promesses mensongères.

L'expédition quitta Paris le 18 mai 1652, et,

comme les précédentes, se dirigea sur le Havre par la Seine. Le jour même du départ, l'abbé de Marivaux, voulant passer d'un bateau dans un autre, tomba dans le fleuve et se noya en face de la porte de la Conférence. Le *Grand-Saint-Pierre*, navire de 500 tonneaux, et la *Charité*, de 400, chargés du transport des colons, quittèrent la France le 3 juillet.

Dès le début de la traversée, des discussions s'élevèrent au sujet du commandement, que M. de Royville entendait conserver tout entier, tandis que chacun voulait en avoir sa part.

On relâcha à Madère, où l'on séjourna huit jours ; les associés profitèrent de cette escale pour se réunir et former un complot dont le but était de supprimer M. de Royville. Ses compagnons lui reprochaient de s'être vendu à la Compagnie de Rouen, et ils allèrent jusqu'à l'accuser de méditer leur mort pour garder un pouvoir sans partage.

On reprit la mer ; quelques jours après, le 18 septembre, les conjurés pénétrèrent dans la cabine du chef, le poignardèrent et jetèrent son corps par-dessus bord. Réunissant ensuite tous les passagers sur le pont, ils licencièrent la compagnie des gardes, destituèrent les officiers et se partagèrent l'autorité. La direction de l'expédition fut confiée à M. de Bragelone, qui devait exercer son commandement sous le contrôle d'un Conseil de surveillance.

Dix jours après ces événements, les navires arrivaient en vue de Cayenne. Les chefs croyaient trouver un établissement en ruine, un village désert :

ils furent fort étonnés d'apercevoir un fort reconstruit, sur lequel flottait le drapeau blanc. Les nouveaux arrivants firent au commandant de la compagnie de Rouen sommation de se rendre ; celui-ci, nommé de Navarre, n'ayant à sa disposition que soixante hommes, ne crut pas devoir tenter une résistance inutile ; il capitula, consacrant ainsi l'autorité de la Compagnie des Douze Seigneurs.

Le débarquement commença aussitôt, et l'on se mit à construire tant bien que mal quelques maisons. Mais l'expédition ne comptait que fort peu d'ouvriers, et la plupart des colons durent rester sans abris ; elle n'avait pas non plus de cultivateurs : aussi ne put-on songer à défricher et à cultiver les terres environnantes. Tous les bras étaient, d'ailleurs, employés à l'édification d'un fort en pierre, M. de Vertaumont, nommé commandant militaire, ayant déclaré que sa dignité ne lui permettait pas d'exercer son pouvoir sur des fortifications de bois. Bientôt les vivres manquèrent ; on n'eut pas même la ressource de se nourrir de poisson ; car, dans leur incroyable imprévoyance, les chefs avaient oublié de se munir d'engins de pêche ! Accablés de fatigues, affaiblis par les privations et la misère, les nouveaux colons devinrent bientôt la proie de fièvres pernicieuses ou d'autres maladies mortelles. « Il semble, dit Biet dans son récit, que l'on n'avait embarqué tout ce peuple que pour l'amener dans ce pays et l'y faire périr (1). »

Cependant, un des associés, M. Duplessis, visita

(1) Biet, cité par Nouvion, dans ses *Extraits*, p. 42, livre III, chap. IX.

l'île, et désigna Rémire pour y créer un établissement définitif. Durant son exploration, il rencontra une pirogue montée par quatorze blancs et un nombre égal de noirs, sous le commandement d'un Français originaire de Gonesse. Ces hommes étaient des pirates de Fernambouc avec leurs esclaves ; ils furent faits prisonniers. De ce jour date l'introduction des premiers nègres dans la colonie.

De graves discussions ne tardèrent pas à s'élever entre les associés. Quelques-uns d'entre eux, ayant pour chef un nommé Isambert, formèrent le projet d'assassiner leurs camarades pour s'emparer de l'autorité. Le complot fut découvert : on jugea les conjurés, et Isambert, condamné à mort, fut exécuté le 25 décembre 1652. Cet exemple ne ramena pas le calme, et les discussions continuèrent ; de Vertaumont, compromis dans l'affaire Isambert, mais ménagé à cause de son commandement et des forces dont il disposait, s'enfuit et réussit à gagner Surinam.

Les Galibis, tribu indienne occupant une portion de l'île de Cayenne, avec lesquels les douze seigneurs avaient eu plusieurs querelles, profitèrent du désarroi complet où se trouvait l'établissement pour l'attaquer ; la plupart des malheureux colons furent égorgés. Ceux qui avaient pu échapper à la mort furent recueillis le 27 décembre 1653 par deux navires qui les transportèrent aux Antilles ; peu d'entre eux, cependant, revirent leur patrie ; ils succombèrent presque tous aux suites des fatigues endurées et des maladies contractées à Cayenne. Dans leur fuite précipitée, les associés abandonnaient pour plus de *vingt mille livres* d'armes,

de vivres et de munitions, que de Vertaumont tenait en réserve dans le fort.

Après le désastre de la compagnie des douze seigneurs, l'île resta à peu près inhabitée, jusqu'à ce qu'un certain *Guérin Spranger*, juif hollandais expulsé du Brésil par les Portugais, vint s'y installer avec quelques-uns des siens. Son habile direction mit l'île en si bonne réputation que la plupart des juifs, chassés comme lui du Brésil par la persécution religieuse, s'empressèrent de le rejoindre. Un de ses coréligionnaires, David Nasty, se fit donner à Amstérдам le titre de *patron maître de la colonie de Cayenne*; il s'y rendit en 1569.

Sous le gouvernement de ces commerçants, la colonie atteignit un degré de prospérité jusqu'alors inconnu.

Telle est, brièvement résumée, l'histoire des premières tentatives de colonisation faites à la Guyane et dont l'honneur, comme on le voit, revient bien plutôt à des étrangers qu'à nos compatriotes.

HISTOIRE DE LA GUYANE

(1663-1763)

CHAPITRE II

De la Barre. — Expulsion des Hollandais. — La France Equinoxiale. — Prise de Cayenne par les Anglais. — Paix de Bréda. — Prise de la Guyane par les Hollandais. — Suppression des Compagnies. — Reprise de Cayenne. — M. de Jennes. — Les PP. Lombard et Ramette. — Pierre Barrère.

Jusqu'en 1663, on s'occupait peu de Cayenne, en France. L'issue fatale des entreprises dirigées sur ce point n'était pas faite pour encourager de nouvelles tentatives. Cependant, un sieur Lefebvre de la Barre rêvait de reprendre l'œuvre de ses devanciers. Grâce à de hautes protections, il obtenait du roi, par l'entremise de Colbert, la concession du pays qui s'étend entre l'Amazone et l'Orénoque, et des îles qui en dépendent, sous le nom de *France Equinoxiale*. Il formait une Société composée de vingt membres, versant chacun un capital de *dix mille livres*, avec l'engagement de doubler la somme, au besoin.

L'expédition devait être accompagnée par la flotte de M. de Prouville, qui allait prendre le gouvernement des Antilles. Celui-ci, avec douze cents hommes embarqués à cet effet, avait mission d'expulser les Hollandais, et de remettre Cayenne aux mains de M. de la Barre.

Le convoi se composait du *Brézé* et du *Tenon*,

vaisseaux du roi, et de quatre navires appartenant à la Compagnie.

Partie le 26 février 1664, la flotte arrivait le 11 mai devant Cayenne. M. de Tracy, qui connaissait le pays, fut envoyé en parlementaire. Guérin Spranger comprit qu'il ne pouvait résister aux forces qui venaient l'attaquer ; il capitula donc, en demandant toutefois à sortir du fort Cépérou avec les honneurs de la guerre. Cette concession lui fut accordée. Le 27 mai 1664, les Hollandais abandonnèrent Cayenne pour aller s'établir à Surinam, colonie anglaise fondée depuis peu ; ils n'avaient pas à redouter là les persécutions religieuses.

En débarquant, la nouvelle compagnie trouvait une situation prospère, plusieurs sucreries organisées, un grand nombre de noirs occupés à la culture du coton, du roucou et de l'indigo, toute une colonie enfin respirant la richesse et le bien-être.

Le premier acte de M. de la Barre fut d'entrer en relations avec les Galibis et de leur proposer un traité de paix. Le gouverneur leur promettait la tranquillité et le respect de leurs personnes, ne leur demandant en échange que d'abandonner l'île pour se retirer en terre ferme, et d'aider les colons, le cas échéant, à reprendre leurs noirs évadés. Le traité fut signé à la grande joie des indigènes.

Sous la sage administration du nouveau gouverneur, qui sut tirer parti de l'impulsion donnée à la colonie par les Juifs hollandais, on pouvait croire que la Compagnie de la France Equinoxiale allait enfin

donner les résultats que ses prédécesseurs avaient vainement poursuivis.

Tout à coup, les colons apprirent que le gouvernement venait d'autoriser la création d'une vaste Compagnie destinée à englober les autres. Sous le nom de *Compagnie des Indes Occidentales*, cette nouvelle institution devait monopoliser tout le commerce des Antilles et de la Guyane.

Effrayé, pour l'établissement qu'il dirigeait, des conséquences probables de cette création, M. de la Barre prétextua du mauvais état de sa santé, et quitta Cayenne, laissant le commandement des établissements à son frère, M. de Lézy. Celui-ci, homme irrésolu et sans énergie, n'avait aucune des qualités nécessaires pour administrer la colonie et la guider dans la voie de prospérité où elle était entrée. Ce choix était d'autant plus regrettable que le nouveau directeur allait avoir à lutter contre des difficultés extérieures.

La nouvelle de la formation de la Compagnie des Indes occidentales était vraie : pour mettre un terme aux désordres occasionnés par les rivalités continuelles qui s'élevaient entre les particuliers fondateurs d'établissements privés, le ministère s'était décidé à les réunir tous sous une seule et même administration ; pour atteindre ce but, il créait une grande compagnie à laquelle des lettres patentes conféraient la propriété de toutes les terres et îles habitées par les Français dans l'Amérique méridionale. La nouvelle Compagnie choisit M. de la Barre pour lieutenant général ; malheureusement celui-ci était loin d'être rendu à son poste.

Par une coïncidence fatale, le roi, vers la même époque, prit parti pour la Hollande contre l'Angleterre, et déclara la guerre à cette dernière puissance le 25 janvier 1666. Aux premiers bruits de guerre, comme on supposait, avec raison, que les Anglais tourneraient leurs efforts vers nos colonies d'Amérique, d'importants renforts furent envoyés aux Antilles ; mais, comme il fallait toujours que l'on commît quelques fautes, on négligea de pourvoir Cayenne des moyens de défense indispensables.

Repoussée devant la Martinique et la Guadeloupe, l'Angleterre tourna ses efforts contre la Guyane ; le 22 octobre, sa flotte arrivait en vue de notre possession. M. de Lézy, en tournée à Mahury, est aussitôt prévenu ; il gagne à la hâte le fort Cépérou et se prépare à la résistance ; malheureusement l'ennemi, trompant son attente, se dirige sur Rémire et y opère un débarquement. Le gouverneur accourt avec ses troupes sur le point menacé, et livre un combat acharné ; mais il est blessé dans la lutte, et les Français, écrasés sous le nombre, battent en retraite.

Ce premier échec fait perdre complètement la tête à M. de Lézy, et, au lieu de se retirer dans le fort Cépérou, avec les habitants et la garnison, il passe en terre ferme et gagne Surinam.

Cependant, le sergent Ferrand, resté à Cayenne avec une poignée d'hommes, veut rassembler tous les colons dans le fort pour résister à l'Anglais. Bien pourvue de vivres et de munitions, la place, déclare-t-il, peut tenir longtemps encore ; les habitants refusent de se rallier au brave sergent ; ils s'enfuient, et Fer-

rand est obligé de livrer le fort au chevalier Harman, commandant des forces britanniques.

Les troupes anglaises se répandent dans la colonie, pillent les habitations, brûlent les récoltes, détruisent les fortifications, et enfin abandonnent l'île dévastée, pour se diriger sur Surinam.

Les habitants et la garnison furent transportés à la Barbade; à leur arrivée, l'amiral anglais Willoughby venait d'apprendre la conclusion de la paix par le traité de Bréda; il dirigea les prisonniers sur la Martinique. A quelque temps de là, le P. Morellet, de l'Ordre des Jésuites, fit savoir à M. de la Barre, gouverneur des Antilles, que des Français réunis par ses soins étaient restés à Cayenne; de la Barre envoya M. de Lézy pour reconstituer la colonie.

Quelques années plus tard, en 1676, de nouveaux événements venaient encore bouleverser Cayenne, à peine remise de l'attaque des Anglais. Les Hollandais n'étaient plus nos alliés, et, le 5 mai, l'amiral Binks, à la tête de onze vaisseaux, s'empara de nos possessions. Il respectait du moins les habitations: à part les absents dont les biens furent mis sous séquestre, chacun put, malgré l'occupation étrangère, jouir en paix de sa propriété.

Cependant, le gouvernement venait encore de modifier le système colonial: les compagnies supprimées, chacune de nos possessions d'outre-mer était placée sous le commandement d'un officier nommé par le roi. Le ministère de la marine centralisait les services des colonies. En même temps, l'amiral d'Estrées recevait ordre de se diriger avec sa flotte sur la

Guyane et d'en chasser les Hollandais. Le 11 décembre 1676, les vaisseaux du roi arrivaient devant Cayenne, et en reprenaient possession. Depuis cette époque, réduite aux limites qu'elle a encore aujourd'hui, notre colonie ne fut plus troublée, jusqu'à la Révolution, et pendant cette période on vit se créer quelques entreprises agricoles particulières, qui donnèrent plus tard au gouvernement l'idée de faire, lui aussi, un grand essai de colonisation.

En 1696, M. de Jennes obtint une concession et fonda un grand établissement sur le cours d'une rivière qui porte encore son nom. Deux Jésuites, les PP. Lombard et Ramette, vinrent en 1709 se fixer sur le fleuve Kourou. Ils réunirent assez rapidement quatre ou cinq cents néophytes indiens ; plus tard, avec l'aide des nègres, ils créèrent les raffineries les plus importantes de la contrée.

La deuxième moitié du XVIII^e siècle fut, pour notre empire colonial, une époque désastreuse ; une à une, nos plus belles possessions passaient aux mains de l'étranger : l'Acadie, l'Inde, le Canada étaient cédés à l'Angleterre. A la suite de ces pertes successives, l'attention du gouvernement fut de nouveau appelée sur la Guyane, et en 1763 on résolut d'y fonder une vaste exploitation agricole.

Avant de faire le récit de l'*Expédition de Kourou*, justement qualifiée de « sinistre aventure », voyons rapidement quel était alors l'état de notre colonie.

En 1743, Pierre Barrère, médecin du roi, fit un voyage à Cayenne. Voici ce qu'il dit de la prospérité de notre établissement :

« Il n'y a guère aujourd'hui plus de *quatre-vingt-dix* habitants blancs. On comptait, il y a quelques années, dans le recensement général, *cent vingt-cinq* Indiens esclaves, tant hommes que femmes et enfants ; *quinze cents* nègres travaillant et payant capitation, *soixante* roucouries (*sic*), *dix-neuf* sucreries et *quatre* indigoteries.

« Tous les esclaves au-dessous de soixante ans et au-dessus de quatorze payent sept livres et demie pour la capitation annuelle, qu'on fait monter à *six* ou *sept mille livres*, qui est payée avec les denrées du pays. Le commerce d'aujourd'hui, dans cette colonie, roule sur beaucoup de *rocou* (*sic*), assez de sucre et peu d'indigo, de café et de cacao. La culture du café n'a été introduite qu'en 1721..... Celle du cacao est plus nouvelle encore ; cependant il y avait en 1735 des colons qui en expédiaient jusqu'à *trois* barriques ; mais le manque d'esclaves arrête tous les progrès que pourrait faire la colonie. Quelque petit que soit le commerce de Cayenne, les marchandises qui s'y font tous les ans sont estimées à *deux cent cinquante mille livres* ou *cent mille écus*..... »

L'auteur entre ensuite dans des considérations très développées sur le tort que cause à l'agriculture le petit nombre d'esclaves, puis il ajoute : « Les terres que les Hollandais font valoir à Surinam, et dont la colonie tire toutes ses richesses, ne sont que les terres basses et inondées de mer haute. Ne pourrions-nous pas ainsi, à leur exemple, dessécher et cultiver celles de Cayenne qui sont noyées » (1) ?

(1) P. Barrère, *Description de la France équinoxiale*, pages 97 et suivantes.

Avant Malouet et Guisan, Barrère avait compris que l'agriculture seule pouvait rendre notre colonie véritablement prospère ; que tous les efforts devaient tendre vers ce but ; qu'il fallait à tout prix conquérir des terres fertiles sur la mer, et surtout amener en Guyane de nombreux noirs pour leur faire exécuter les travaux auxquels, sous ce climat débilitant, les Européens ne peuvent se livrer impunément.

HISTOIRE DE LA GUYANE

DE 1763 JUSQU'A NOS JOURS

CHAPITRE III.

Expédition de Kourou (1). — Bessner. — Malouet et Guisan. — Villeboi. — Révoltes à Cayenne en 1793. — Emancipation des noirs. — Réquisition forcée. — Victor Hugues. — Prise de Cayenne par les Portugais. — Traité de 1814. — Colonisation de la Mana. — M^{me} Javouhey. — 1848. — Abolition de l'esclavage. — Situation actuelle.

Après la signature du traité de Paris (1763), qui enlevait le Canada et les Indes à la France, le roi rêva de créer, dans la France équinoxiale, un centre de population blanche, qui pût contrebalancer, dans l'Amérique du Sud, les immenses possessions des Anglais dans l'Amérique du Nord, et, au besoin, concourir à la défense des Antilles, objectif avoué de la politique britannique. C'est dans ce but que l'on organisa l'expédition de Kourou.

Afin d'obtenir le concours du public, on fit croire à la fondation, en Guyane, d'une vaste exploitation agricole et commerciale ; pour augmenter encore cette croyance, on demanda des projets d'organisation à des hommes compétents ; le commerce fut appelé à

(1) Si nous nous étendons longuement sur cette expédition malheureuse, c'est que, jusqu'ici, les différents auteurs qui ont traité de la Guyane ont presque passé sous silence cette tentative de colonisation.

donner son avis. Tous les mémoires présentés concluèrent à l'introduction dans la colonie de l'élément noir. M. d'Orvillers, fils du gouverneur de ce nom, qu'un séjour de quarante-sept ans en Guyane avait mis à même d'en connaître à fond les besoins, et dont l'opinion pouvait être considérée comme celle de la majorité des colons, insistait d'une façon toute particulière sur ce point. Est-il besoin de dire qu'on ne tint aucun compte de ces avis? En haut lieu, on se préoccupait fort peu de la question coloniale, on obéissait à un tout autre ordre d'idées. Tout le monde, colons et agents, faussement renseigné, fut absolument trompé: alléchés par des promesses magnifiques, les familles partaient, croyant n'avoir, en arrivant, qu'à jouir des richesses procurées par un climat prodigieux. Aussi, la plupart se lancèrent-ils avec une légèreté inouïe dans cette entreprise; et, le croirait-on? dans cette expédition, qui pour réussir exigeait une race dure au travail, sobre, laborieuse, comme celle des puritains qui les premiers peuplèrent les solitudes de l'Amérique du Nord, on engagea en grande quantité des soldats, des musiciens et des comédiens!

Cependant, on concédait à M. de Choiseul et à son cousin M. de Choiseul-Praslin tous les terrains compris entre le Maroni et le Kourou, avec droit de pêche, de chasse, de nomination d'officiers municipaux et de justice; les propriétaires pouvaient donner aux villes et aux villages à construire, leurs noms et ceux des membres de leur famille. Ils s'obligeaient en retour à faire cultiver les terres les plus éloignées, à peupler

la région voisine des frontières : « la population nouvelle, disait l'acte, devant servir de barrière ».

M. de Turgot, homme ignorant, esprit superficiel et sans suite, fut nommé gouverneur ; il désigna comme intendant général M. Thibault de Chanvalon. Il est difficile de porter sur ce dernier un jugement impartial : ses plans furent toujours contrariés, et il eut à lutter contre d'insurmontables difficultés. M. de Chanvalon eut à supporter tout le poids de fautes qu'il n'avait pas commises, et si on lui reprocha avec raison beaucoup d'actes au moins inconsidérés, on ne tint pas assez compte, à notre avis, de la situation particulière dans laquelle il se trouvait.

L'Etat affectait à la nouvelle compagnie un capital de *un million cinq cent mille* livres, répartis comme suit : 300.000 livres pour frais de premier établissement ; 400.000 livres destinées à payer le fret de 4.000 tonneaux pour le transport de deux mille individus, vivres, outils, etc. ; les 800.000 livres restantes étaient appliquées aux frais généraux de la colonie.

Au commencement de 1763, M. Bruletout de Préfontaine, ancien officier de marine, promu au grade de commandant, reçut la mission d'aller à Kourou, d'y établir un camp, et d'y faire construire le plus de locaux possible. Cet officier devait s'embarquer à Rochefort le 1^{er} mars pour être rendu à Cayenne en avril, c'est-à-dire à la fin de la saison des pluies ; il ne put mettre à la voile que le 17 mai. Le convoi se composait de trois navires : la *Comtesse de Grammont*, le *Jason* et l'*Américain*. Outre un important chargement

de vivres et d'outils, la flottille emportait 127 colons ; elle atteignit Cayenne le 14 juillet.

M. de Béhague, gouverneur de la Guyane, et M. Morisse, ordonnateur, firent à M. de Préfontaine un assez mauvais accueil ; leur exemple fut suivi par les habitants : ils refusèrent aux colons l'aide dont ceux-ci avaient si grand besoin. Arrivé à Kourou, le commandant obtint de l'établissement des Jésuites quatre-vingts noirs pour l'aider dans ses travaux d'installation. A la fin d'octobre, les constructions les plus indispensables n'étaient pas terminées ; et quand M. de Chanvalon débarqua le 22 décembre avec 1.429 passagers, rien n'était prêt pour les recevoir.

L'attitude du gouverneur et de l'ordonnateur vis-à-vis de M. de Chanvalon fut plus hostile encore qu'à l'égard de M. de Préfontaine. M. Morisse n'avait pris aucune mesure pour recevoir les colons et faciliter leur passage à Kourou, malgré les ordres qu'il avait reçus de la métropole. Dans une entrevue qu'il eut avec M. de Béhague, l'intendant général, sommé de montrer ses pouvoirs, s'y refusa ; c'était une rupture.

Les émigrants étaient restés à bord des navires qui les avaient amenés, et il fallait les mettre à terre au plus vite, car les capitaines avaient hâte de repartir. Force fut donc à M. de Chanvalon de faire procéder au débarquement. Il se rendit à Kourou dans une pirogue ; après avoir éprouvé les plus grands dangers pour franchir la barre du fleuve, il atteignit le camp.

Cecamp, établi par les soins de M. de Préfontaine, était situé sur la rive gauche du fleuve Kourou, à un

tiers de lieue environ de l'embouchure (1). On avait défriché les bords de la rivière sur une longueur de quatre cents toises, et une profondeur de deux cents environ; dans cet espace s'élevaient une église, un hôpital, et autour, quatre rangées de carbets dont la disposition formait des rues. Ces constructions rudimentaires étaient presque toutes occupées par les voyageurs du premier convoi; celles restantes étaient bien insuffisantes pour abriter les émigrants que l'intendant avait laissés à Cayenne.

Il fallait agir au plus tôt. M. de Chanvalon calcule que pour transporter les colons de Cayenne au camp, avec les moyens insuffisants dont il dispose, il lui faudra trois mois (2); ce temps lui suffira pour construire de nouveaux abris, mais il manque de bras: il s'adresse aux hommes déjà installés, ceux-ci refusent leur concours. L'intendant visite les environs du camp, les trouve parfaitement disposés pour y créer un établissement; puis il retourne à Cayenne pour procéder au transport des émigrés.

Il installe aussi bien que possible tout son monde dans l'île de Cayenne, et les départs pour Kourou commencent. A peine un petit nombre est-il expédié, qu'on lui annonce un nouveau convoi de *quatre cent treize* hommes venant sur la *Ferme*, capitaine d'Ambli-mont. Rien n'est disposé pour leur réception; l'encombrement, déjà excessif à Cayenne, va s'accroître d'autant. C'est alors que l'idée vient à M. de Chanvalon

(1) Plan du camp de la nouvelle colonie de la Guyane française.

(2) Défense de M. de Chanvalon.

d'utiliser les *îles du Salut*, alors nommées îles du *Diabie* (il les débaptisa pour la circonstance), situées à neuf lieues au nord-ouest de Cayenne, et à trois lieues en face de Kourou. Il les visite, fait tracer un chemin, déblayer une source et dresser des tentes (1). Le 19 mars 1764, la *Ferme* (2) vient débarquer quatre cent treize passagers sur l'îlot principal (maintenant l'île Royale). En même temps, le capitaine de ce navire avise M. de Chanvalon de l'arrivée prochaine de *deux mille* nouveaux colons.

Que faire en cette occurrence ? L'intendant n'a pu prévenir en France de l'état de l'établissement, et faire suspendre les envois d'hommes ; dès son arrivée il avait voulu écrire, mais M. Morisse avait refusé de retarder le départ du bateau qui aurait pu emporter ses lettres.

Dans son embarras, M. de Chanvalon retourne au camp de Kourou et se décide à utiliser les bords de la rivière ; il remonte son cours pendant environ vingt lieues, trace les limites des premières concessions, fait construire quelques carbets et y envoie des vivres. Ces concessions s'étendaient jusqu'au *Château-Vert*, à douze lieues de la mer ; on n'alla pas au delà à cause d'un saut qui rend la navigation difficile. En terre ferme, un peu au-dessus de la zone des palétuviers, là où sont situées les premières concessions, le fleuve tourne brusquement, et sa rive forme comme une presqu'île ; cet endroit est choisi pour y jeter les fon-

(1) Correspondance de l'intendant, lettre n° 52.

(2) État des bâtiments expédiés du port de Rochefort.

dations d'une ville importante (1) qui doit s'élever au centre du pays concédé. On fait commencer en même temps les premiers défrichements, depuis l'embouchure du Kourou jusqu'à l'éminence qui domine toute la région des palétuviers ; deux habitations, qui prirent les noms de la *Liberté* et la *Franchise*, y sont créées. Elles étaient à une lieue de la mer, sur la rive gauche du fleuve et au-dessus du camp (2).

A ce moment, M. de Chanvalon apprenait l'arrivée de *douze cent treize* personnes, hommes et femmes (3) ; et pas un endroit pour les recevoir, pas une habitation pour les abriter, pas même de tentes !

Les îles du Salut étaient encombrées par les passagers de la *Ferme* : sur ces roches dénudées, il n'y avait pas d'hôpital ; celui du camp regorgeait de malades, et sur l'île de Cayenne gisaient 150 individus abandonnés, presque sans secours, et n'ayant d'autre abri que la toile !

Le convoi annoncé arriva, amenant 1.887 passagers ; on les dirigea sur les îles du Salut, et l'on entassa *deux mille trois cents* individus, là où quatre cent treize hommes avaient peine à se mouvoir !

Profitant du départ de la flotte, M. de Chanvalon adressa des représentations au ministère et à M. de Turgot, qui, malgré son titre de gouverneur, s'obstinait à rester à Paris ; l'intendant demandait que l'on suspendît, momentanément du moins, l'envoi de nouveaux émigrants. Ces réclamations parvinrent trop

(1) Note du plan de la rivière Kourou.

(2) Ibid.

(3) Défense de M. de Chanvalon, pages 243 et suivantes.

tard, paraît-il, car au mois d'avril le *Centaure* débarquait 348 individus ; en mai, les *Deux-Amis*, le *Prince Georges*, l'*Amphitryon*, la *Balance* et le *Parham* en amenaient 960. Enfin, pendant le courant de l'année 1764, des convois successifs transportèrent en Guyane NEUF MILLE personnes !

Bientôt le désordre se mit dans l'administration : les malades mouraient faute de soins ; les vivres, gaspillés ou gâtés pendant la traversée, s'épuisaient rapidement, et ce n'est qu'avec des peines infinies que l'on arrivait à nourrir tout le monde.

Chanvalon, voyant le désespoir s'emparer de ces infortunés, chercha-t-il à réagir, ou bien obéit-il à un autre mobile ? ce qui est certain, c'est que, sous prétexte de distraire et d'étourdir les colons, Chanvalon donna des fêtes, organisa des banquets ; il assistait aux mariages et leur donnait par sa présence une sorte de solennité. « C'est avec la même adresse et la même insuffisance de moyens que j'ai osé faire chez moi la noce des premières personnes honnêtes qui se sont mariées dans la colonie..... Je conduisis la mariée à l'autel. Les propos, les distinctions, tout fut employé, et je réussis : l'exemple prit..... Il nous reste encore plusieurs hommes à marier. J'écris à la Martinique d'engager quelques demoiselles bien nées de ce pays-là, à passer dans celui-ci, quoiqu'elles n'aient pas de fortune, pour s'y établir (1)..... » Il fit construire un théâtre ; ce n'était, à la vérité, qu'un hangar à peine couvert ; mais on reprocha à Chanvalon de consacrer à

(1) Correspondance de M. de Chanvalon, lettre n° 19.

des amusements un local dont les habitants avaient si grand besoin ; l'abbé Brouet se plaignait que, pendant que l'on élevait un abri à des comédiens, le clergé était sans asile, et le médecin Chambon réclamait cet emplacement pour ses malades.

Des signes de révolte ne tardèrent pas à se manifester parmi les colons. Convaincus qu'on les avait amenés là pour ne rien faire, ces hommes se refusaient à tout travail. Les plus turbulents, gens sans aveu, recrutés principalement en Allemagne, furent transportés sur la rive droite du fleuve ; rien n'était organisé pour qu'ils pussent s'installer ; abandonnés et livrés à eux-mêmes, ils périrent, pour la plupart, victimes de leur paresse et de la rigueur du climat (1).

Le premier départ des colons pour les terrains concédés sur les rives du Kourou était fixé au 1^{er} juin. Il ne put avoir lieu, une épidémie d'une extrême violence s'étant déclarée. On ne commença à diriger les concessionnaires sur leurs propriétés respectives qu'aux premiers jours de septembre. Cette opération dura jusqu'en novembre.

Il est impossible de décrire le désespoir et le découragement qui s'emparèrent de ces malheureux quand ils se virent seuls, abandonnés et comme perdus au milieu des grands bois où tout pour eux était sujet de crainte. Peu d'entre eux étaient cultivateurs : au lieu de commencer leurs défrichements, ils se mirent à errer d'une habitation à l'autre. Bientôt les vivres man-

(1) Défense de M. de Chanvalon, p. 218.

quèrent, et la faim amena plusieurs suicides. Les chefs d'exploitation chargés de venir chercher les rations pour eux et leurs travailleurs s'attardaient à Kourou, car, malgré la misérable situation de ses habitants, le camp semblait un lieu de délices, comparé aux concessions. Beaucoup prolongèrent tellement leur absence, qu'à leur retour ils trouvèrent des hommes morts de faim. Ces faits se représentèrent si souvent, que l'on défendit aux colons de quitter les habitations ; un entrepôt fut installé sur la pointe du fleuve où l'on avait projeté de construire une ville, et c'est là qu'ils venaient se ravitailler.

En résumé, la position des émigrés répartis sur la rive du Kourou était aussi misérable, plus peut-être que celle de leurs compagnons restés au camp. Cependant, s'ils avaient voulu travailler, s'ils s'étaient mis courageusement à défricher, ils seraient arrivés à créer des établissements agricoles riches et productifs. N'avait-on pas comme exemple l'exploitation des Jésuites — il est vrai qu'ils employaient des noirs ; — celle du baron d'Haugwitz, située sur la rive gauche ? N'eut-on pas plus tard celle du baron Bessner qui installa dix familles alsaciennes sobres et laborieuses, dont les efforts furent récompensés par le succès (2) ?

Au camp, de nouveaux troubles venaient d'éclater : les colons se plaignaient de l'irrégularité dans les distributions de viande fraîche, de l'insuffisance d'eau potable, et, poussés par un esprit d'injustice, excusable chez des hommes aussi éprouvés, ils firent re-

(1) Défense de M. de Chanvalon, p. 248.

(2) Idem, p. 253.

tomber sur M. de Chanvalon la responsabilité de toutes leurs souffrances.

La nouvelle du désastre était enfin parvenue en France, l'opinion s'en était vivement émue; mais, ainsi qu'il arrive souvent en semblable circonstance, au lieu de chercher un moyen de soulager au plus tôt ces misères, on commença par chercher un coupable. M. de Turgot profita de l'occasion qui se présentait pour satisfaire ses rancunes personnelles contre M. de Chanvalon : il rejeta sur lui le poids de toutes les fautes commises.

Le gouverneur dut se rendre immédiatement en Guyane pour prendre possession du poste qu'il n'aurait jamais dû quitter. A son départ, au lieu de lui fournir les moyens de réparer une partie du mal, il reçut la mission de vérifier les registres de comptabilité, d'examiner soigneusement ce qui avait été fait, et d'ouvrir une enquête sévère sur les agissements de M. Chanvalon. Il est juste d'ajouter que l'on donnait aussi au gouverneur de précieux conseils pour agir de telle sorte que, *quoi qu'il advînt*, les bons rapports avec les nations voisines ne fussent pas altérés et que leur amour-propre fût avant tout ménagé.

M. de Turgot arriva à Cayenne à la fin du mois de décembre 1764. La mer était houleuse et le débarquement présentait quelque danger. Fort effrayé, le gouverneur fit un vœu (1) pour obtenir du ciel une heureuse traversée depuis son navire jusqu'à terre.

Le premier soin de Turgot fut de réunir le plus

(1) Défense de M. de Chanvalon, p. 245.

de témoignages possibles contre Chanvalon; point n'est besoin de dire qu'il trouva dans MM. de Béhague et Morisse deux auxiliaires dévoués, et dans tous les malheureux des accusateurs fort animés contre l'intendant général. Celui-ci, arrêté aussitôt, fut envoyé en France. On usa vis-à-vis de lui et de sa famille d'une dureté excessive. Le prudent gouverneur se garda bien d'aller juger par lui-même du désastre; il refusa de se rendre au camp, craignant les fatigues du voyage et l'épidémie qui sévissait à Kourou. Son séjour fut du reste de peu de durée. Après avoir réuni les chefs d'accusation qu'il jugeait nécessaires à ses projets contre Chanvalon (1), et récompensé par ses largesses ceux qui l'avaient aidé (M. de Béhague reçut quarante mille livres et M. Morisse soixante-quatre mille) (2), il repartit pour la France, où il rentrait après une absence d'environ six mois.

On embarqua et l'on ramena à Saint-Jean-d'Angély les survivants de l'expédition; mais, dans sa hâte de quitter la Guyane, Turgot oublia de faire rapatrier les nombreux colons disséminés sur les rives du fleuve Kourou.

Des *quatorze mille* émigrants qui, selon Malouet, furent transportés en Guyane, *neuf cent dix-huit* seulement revirent la France; quelques-uns avaient demandé à rester, ils s'établirent sur le Sinnamary.

A son arrivée à Paris, M. de Chanvalon fut jeté à la Bastille, jugé, et condamné à une détention per-

(1) Défense de M. de Chanvalon, p. 216.

(2) Résumé de toute l'administration de M. de Turgot, avec l'avis du rapporteur et des commissaires.

pétuelle; ses biens, séquestrés, furent vendus au profit des colons qui avaient survécu. Chanvalon en appela : il réussit, sinon à prouver son innocence, du moins à établir qu'il avait été victime des événements. En 1776, un nouveau jugement cassa le premier; ses biens lui furent rendus; on lui donna une indemnité de *cent mille livres*, une pension annuelle de *mille livres* et la charge de commissaire général des colonies; puis, d'accusé devenant accusateur, il obtint que Turgot fût enfermé à la Bastille sous l'inculpation d'abus de pouvoir et d'incurie. Quand ce dernier sortit de prison, le ministre vint, au nom du roi, lui offrir une pension de *douze mille livres*. Turgot refusa. « Je remercie Sa Majesté, dit-il, mais je ne puis accepter une pension que vous ne m'avez pas laissé le temps de mériter. » Il finit ses jours dans une retraite obscure, et, en mourant, recommanda à ses enfants de ne pas laisser faire l'éloge de leur père. Ce soin était au moins inutile.

Ainsi s'éteignit le dernier écho de l'expédition de Kourou qui coûta la vie à *treize mille hommes*, et à la France plus de *trente millions*. Ceux qui l'entreprirent, et ceux qui furent chargés de la diriger, ont devant l'histoire une lourde responsabilité; leur conduite a été sévèrement jugée par Malouet, l'homme qui a le mieux compris et le mieux étudié les intérêts de la Guyane française.

« Il paraît incroyable qu'un homme de beaucoup d'esprit ait adopté le projet de faire cultiver les marais de la zone torride par des paysans d'Alsace et de Lorraine. Mais l'impétuosité l'imprévoyance dans

les détails d'exécution, surpassaient encore l'extravagance du plan..... C'était un spectacle déplorable que celui de cette multitude d'insensés de toutes classes qui comptaient tous sur une fortune rapide, et parmi lesquels, indépendamment des travailleurs paysans, on comptait des capitalistes, des jeunes gens bien élevés, des familles entières d'artisans, de bourgeois, de gentilshommes, une foule d'employés civils et militaires, enfin une troupe de comédiens, de musiciens destinés à l'amusement de la nouvelle colonie (1). »

Jusqu'aux événements de 1793, l'histoire de notre colonie n'offre rien de saillant ; et nous n'avons à noter que quelques essais isolés de colonisation, toujours infructueux.

C'est d'abord un nommé Dubucq, qui fonde une société au capital de 800.000 fr. pour exploiter la concession de M. de Choiseul.

C'est ensuite M. de Bessner, auteur d'un projet lors de l'organisation de l'expédition de Kourou ; il réussit à gagner à sa cause de hautes influences et de nombreux actionnaires ; son but était d'attirer dans la colonie les nègres évadés des possessions hollandaises, au nombre de 20.000, et 100.000 Indiens. Le seul résultat de ce projet fut d'amener Malouet dans notre colonie ; celui-ci, chargé d'examiner le plan de Bessner, vint à Cayenne en 1777. Tout d'abord il reconnut que le projet était impraticable, en ce qui touchait les nègres : recueillir ces révoltés eût

(1) Malouet, *Mémoires sur les Colonies*, t. I, p. 36.

amené une rupture immédiate avec la Hollande.

C'est alors que, voulant faire sortir la colonie de l'état misérable où il la trouva, « Malouet se rendit à Surinam afin d'étudier le système d'agriculture auquel ses habitants devaient leur merveilleuse prospérité. Il obtint du gouvernement hollandais l'autorisation d'attacher au service de la France un ingénieur habile, capable de le seconder dans ses projets d'amélioration agricole ; ce fut Guisan, auquel il donna le titre d'ingénieur en chef pour la partie agraire. Après avoir travaillé à l'assainissement de Cayenne qui était jusque-là resté à l'état de marécage, et fait quelques explorations dans les terres noyées, Guisan s'occupa de tracer un canal qui devait réunir le Mahuri à la rivière Kaw, de faire opérer le dessèchement des pinotières de l'Approuague, d'établir des chemins et d'enseigner aux blancs l'art de tirer parti de l'admirable fertilité des Terres-Basses (1). »

Malouet ne put malheureusement prolonger son séjour en Guyane, le mauvais état de sa santé le força de rentrer en France ; mais, en amenant Guisan dans notre colonie, il avait rendu à celle-ci un signalé service : « J'obtins la permission d'amener avec moi et d'attacher au service du roi un ingénieur habile qui était de plus excellent homme, M. Guisan. C'est le service le plus important que j'aie rendu à la Guyane » (2).

Bessner profita du départ de Malouet pour se faire

(1) Nouvion, *Extrait des auteurs qui ont écrit sur la Guyane*, p. 153.

(2) Malouet, *Mémoires sur les Colonies*, t. 1^{er}, p. 6.

nommer gouverneur ; il échoua complètement vis-à-vis des Indiens, et mourut de chagrin un an après son arrivée à Cayenne.

Quelques années plus tard (1785), M. de Villeboi, alors gouverneur, fonda sur la rive droite de l'Approuague un vaste établissement nommé Bourg-Villeboi, qui ne donna jamais de grands résultats.

La Révolution venait d'éclater en France. Aussitôt que la nouvelle en fut connue à la Guyane, les esprits s'exaltèrent, un vent de révolte et d'insubordination souffla sur la colonie, et on dut s'attendre à de graves événements. M. de Bourgon, chargé en 1791 de remplacer M. de Villeboi, trouva à son arrivée l'émeute dans Cayenne : les troupes se mutinaient, le canon retentissait dans la ville ; les nègres de plusieurs habitations de l'Approuague entraient en rébellion contre leurs maîtres, et de petits soulèvements partiels donnaient la mesure de l'état des esprits.

Un décret de l'Assemblée nationale avait ordonné la formation d'une Assemblée coloniale. Comme on devait s'y attendre, ce nouveau pouvoir voulut faire échec à l'autorité du gouverneur ; de graves dissensions en résultèrent. Devant cette attitude du Conseil, M. de Bourgon quitta Cayenne, laissant le commandement par intérim de la colonie au major Benoît.

Le 26 septembre 1792, l'escadre française amenait M. F. Guyot, commissaire civil, délégué par l'Assemblée nationale, M. d'Allais, nommé gouverneur, et M. Lequo de Montgirault, ordonnateur. Ces changements dans le haut personnel de l'administration, pas plus que l'adjonction d'un commissaire civil,

ne modifièrent l'attitude hostile de l'Assemblée coloniale ; la situation était aussi tendue quand, le 11 avril 1793, Jeannet Oudin, neveu de Danton, vint remplacer Guyot. La colonie traversait une crise monétaire ; la pénurie du numéraire était telle, que le nouveau commissaire dut créer des bons de caisse, à l'instar des assignats.

Peu à peu, les esprits se calmèrent ; tout rentrait dans l'ordre, et la colonie reprenait son aspect accoutumé, lorsque, le 27 prairial an II (14 juin 1794), le brick de guerre l'*Oiseau* apporta à Jeannet Oudin le texte de la loi décrétant l'affranchissement des esclaves.

Au lieu d'user de ménagements pour annoncer aux noirs leur mise en liberté, de les préparer à recevoir cette nouvelle, le commissaire civil la fit immédiatement publier à son de trompe. Pris d'une sorte de délire, les nègres quittent les ateliers, abandonnent les habitations, les récoltes que l'on est à la veille de rentrer, et, se répandant par la ville, se livrent à toutes les extravagances d'une joie folle. Cependant, les colons se plaignent, ils demandent des ouvriers ; on prie les noirs de reprendre leurs travaux, on leur offre un salaire ; ils refusent : ils craignent, s'ils retournent aux habitations, d'être réduits de nouveau en esclavage.

En présence de cette situation, le gouverneur est obligé de prendre des mesures coercitives. Il rend, le 20 messidor an II (8 juillet 1794), une ordonnance mettant en réquisition pour la récolte tous les *ouvriers cultivateurs*, déclarant *malintentionné*, et devant être

traité comme tel, quiconque refusait de se soumettre à cette injonction. Cette décision produisit peu d'effet, et le 19 pluviôse an III (7 février 1795) l'Assemblée dut, par un nouveau décret, déclarer que tout citoyen qui ne pourrait justifier ni d'un métier, ni d'une occupation, serait considéré comme vagabond. Ce décret n'eut pas plus de succès que le précédent. Cointet, alors commissaire, eut recours à la force pour contraindre les noirs au travail ; il y eut des révoltes, on les réprima sévèrement, et tout rentra dans l'ordre.

En 1797, la Guyane vit débarquer sur ses rives les seize déportés du 18 fructidor. L'année suivante, plus de cinq cents nouveaux exilés y arrivèrent successivement ; la majeure partie de ces malheureux périrent de dénuement ou de maladie dans les déserts de Sinnamary, d'Approuague et de Conamana. Nous reviendrons sur ces faits, dans le chapitre que nous consacrons aux pénitenciers.

A la fin de l'année 1799, les Anglais s'emparèrent de Surinam et vinrent occuper les îles du Salut. Burnel, agent particulier du Directoire, craignant une attaque, proclama l'état de siège à Cayenne, prit des mesures pour la défense de la ville et forma une milice composée des gens de couleur. A peine armés, ceux-ci s'insurgèrent ; ils demandaient la suppression de la réquisition forcée. L'attitude énergique de dix grenadiers et d'un officier suffit pour les faire rentrer dans le devoir.

Pendant que ces événements se passaient à Cayenne, la France assistait au 18 Brumaire. Le gouvernement consulaire se hâta d'envoyer en Guyane Victor

Hugues, avec le titre de commandant en chef. En débarquant, le nouveau gouverneur proclama la constitution de l'an III. La seule réputation attachée à son nom suffit à rétablir l'ordre : son règlement sur la réquisition et le confinement des travailleurs dans les habitations furent fidèlement respectés. Enfin, le 30 floréal an X (20 mai 1802), l'esclavage fut rétabli dans toutes les colonies rendues à la France par le traité d'Amiens.

A la Guyane, qui était toujours restée française, on crut devoir procéder par degrés ; un arrêté du 16 frimaire an XI (7 décembre 1802) régla officiellement cette question. Les esclaves reprirent le joug sans réclamations, les travaux ne furent plus abandonnés, et la colonie revint à sa vie habituelle jusqu'à son occupation par les Portugais. Pendant quelque temps la Guyane profita des richesses enlevées aux Anglais par les corsaires armés à Cayenne ; cette prospérité fut de courte durée ; là comme à la Martinique, elle nuisit plutôt à la fortune future de la colonie, en éloignant de nombreux habitants de la culture des terres.

Depuis quelques années déjà, les Portugais se livraient à de fréquentes incursions sur notre territoire ; en 1794, une petite troupe, venue du Brésil, plantait, sur la rive droite de l'Oyapock, un poteau aux armes du Portugal. L'année suivante, une expédition débarquait dans la baie de l'Oyapock et ravageait quelques habitations. En 1801, deux goëlettes pillaient les établissements situés sur le même fleuve et sur l'Ouanasi. Enfin, en 1802, une flottille s'avancait sur le Bourg-Villeboi ; elle ne se retira qu'à la nou-

velle de la paix d'Amiens. Ces attaques partielles n'étaient que le prélude de la campagne que les Anglais, alliés aux Portugais, allaient diriger contre notre colonie.

En 1809, la flotte portugaise, accompagnée de la corvette anglaise la *Confiance*, débarquait, la nuit, cinq cents hommes à l'embouchure de la rivière Mahury. Surpris par la soudaineté de l'attaque, Victor Hugues ne put se défendre : il capitula, stipulant toutefois que la colonie serait livrée aux mains des Portugais, et non des Anglais. Cayenne leur fut livrée le 12 janvier 1809.

Sous l'administration de Manuel Marquès et de Petro da Souza, gouverneurs pour le prince du Brésil, les colons furent bien traités, leurs propriétés respectées, et aucune modification ne fut apportée dans l'administration intérieure de la colonie.

La Guyane fut rendue à la France par le traité de 1814 ; le gouvernement attachait si peu d'importance à cette possession, que c'est le 8 novembre 1817 seulement qu'on y envoya comme gouverneur le général de Cara Saint-Cyr.

Il résulte des documents officiels fournis à cette époque par l'administration de la colonie, que la population de la Guyane ne dépassait pas *seize mille cinq cents* habitants, ainsi divisés : *sept cents* blancs, *huit cents* affranchis et *quinze mille* esclaves travaillant ou marrons. C'est également sous le gouvernement de M. de Cara Saint-Cyr qu'eut lieu pour la première fois l'introduction dans la colonie de l'élément chinois. Vingt-sept Chinois furent amenés de Manille, à titre

d'essai, pour la culture du thé ; presque tous périrent peu de temps après leur arrivée.

En 1819, M. Portal, ministre de la marine et des colonies, conçut le projet de donner à la culture des produits dits *denrées coloniales* un développement considérable. L'abolition de la traite des noirs interdisant l'introduction à la Guyane de la population esclave nécessaire à cette culture, le ministre tenta de reprendre sur de nouvelles bases l'essai de création d'un centre de population blanche. Telle est l'origine de la colonisation de la Mana.

Voulant s'entourer de toutes les garanties, M. Portal chargea M. Catineau-Laroche, ancien gouverneur de la colonie, de préparer un projet, pendant que M. Laussat, gouverneur en fonction, ferait étudier une région propre à l'établissement d'une grande exploitation. L'endroit choisi fut celui situé au nord du Sinnamary, et arrosé par la Mana, le Maroni, l'Iracoubo et la Courienne, entre les hauteurs et le littoral. Après bien des tergiversations sur le nombre et le choix des colons, on se décida à envoyer dans les deux postes de la Nouvelle-Angoulême et de Port de la Nouvelle-Angoulême, une compagnie d'ouvriers militaires, des sapeurs et des orphelins des deux sexes. Peu de temps après, il fallut rapatrier les ouvriers militaires ; mais tout était prêt pour recevoir les nouveaux colons, qui arrivèrent à Port de la Nouvelle-Angoulême le 5 décembre 1824. C'était trois familles du Jura, se composant en tout de 27 personnes ; le gouvernement les avait entièrement défrayés depuis leur village jusqu'aux bords de la Mana, et leur four-

nissait le logement, les outils, le bétail, les graines, etc.

Tout marcha à souhait pendant les deux premières années ; mais, dans le cours de la troisième, ils abandonnèrent le travail auquel ils s'étaient livrés avec trop d'ardeur, et finirent par demander leur rapatriement.

Sur ces entrefaites, M^{me} Javouhey, supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, proposa à M. de Chabrol de continuer l'œuvre commencée, avec des orphelins et des orphelines. Le gouvernement prenait à sa charge le transport des émigrants, fournissait diverses allocations et prestations en nature ou en argent, abandonnait à la communauté 15 hectares de terrains défrichés et les constructions en bois existant à Port de la Nouvelle-Angoulême. L'administration s'engageait en outre à ne pas s'immiscer dans la gestion de l'exploitation, qui restait tout entière à la charge de M^{me} Javouhey. Pendant les deux premières années, l'établissement suivit une marche ascendante ; on demanda même un nouvel envoi d'orphelins.

En 1832, le terme stipulé pour la fin des subventions et des subsides étant arrivé, M^{me} Javouhey acheta 32 nègres, et la prospérité de l'établissement alla sans cesse grandissant ; aujourd'hui encore, l'exploitation est des plus prospères. Aux environs s'élève le bourg de la Mana.

La cessation complète de la traite, l'imminence de l'émancipation des esclaves, et l'avilissement du prix des denrées de culture, amenèrent successivement un grand état de gêne dans la colonie. La révolution de 1848, en décrétant l'abolition de l'esclavage et l'expro-

priation forcée, vint encore aggraver la situation : aussi, depuis lors, vit-on l'activité et la vie s'éteindre de jour en jour à la Guyane.

Pour essayer d'arrêter ce mouvement de recul, le gouvernement établit à Cayenne, en 1852, le centre de la transportation. C'est de cette époque, sur laquelle nous reviendrons avec plus de détails au chapitre XII, que date également l'immigration en Guyane des coolies hindous.

En 1855, la découverte de gisements aurifères appela de nouveau l'attention sur notre colonie. Si cette découverte fut pour quelques-uns une source de richesses, elle eut pour résultat immédiat d'arrêter l'extension de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, en leur enlevant les travailleurs que l'on ne se procurait que très difficilement. Ainsi que nos lecteurs ont pu s'en convaincre par les pages qui précèdent, le manque de bras a toujours été le principal obstacle à la prospérité de la Guyane française.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE, POPULATION
CLIMAT

CHAPITRE IV.

Situation. — Limites anciennes. — Limites actuelles. — Aspect général. — Territoire contesté. — Fleuves. — Montagnes. — Les grands bois. — Le littoral. — Les îles. — Division administrative. — Cayenne. — La Mana. — Approuague. — Population. — Climat. — Moyenne de la mortalité.

La Guyane française est une portion de la région qui s'étend, dans l'Amérique méridionale, entre l'océan Atlantique, l'Orénoque et le fleuve des Amazones. Quatre nations se partagent aujourd'hui ce vaste territoire : le Brésil revendique le pays situé entre l'Amazone et l'Oyapock ; la France possède l'espace compris entre ce dernier fleuve et le Maroni ; les possessions de la Hollande sont limitées par le Maroni et le Corintyn ; et la contrée qui va de ce fleuve à l'Orénoque appartient à l'Angleterre.

Notre colonie est donc bornée au nord-est par l'océan Atlantique ; à l'ouest par le Maroni ; au sud par les monts Tumuc-Humac ; à l'est, la limite n'est pas exactement déterminée.

Dans l'origine, la Guyane française s'étendait au midi jusqu'à l'Amazone. Le traité d'Utrecht (11 avril 1713) réservait exclusivement au Brésil le droit de navigation sur ce fleuve, et lui donnait la propriété

des terres situées entre l'Amazone et le *Japock* ou *Vincent Pinçon* ; cette dernière rivière devenait donc la ligne de division des possessions françaises et portugaises. Depuis lors, cette délimitation a été un sujet de contestations continuelles. A Lisbonne, on feignait de confondre le *Japock* et l'*Oyapock*, quoique celui-ci soit situé à 3° plus au nord que le *Vincent Pinçon*.

Le traité conclu à Madrid le 29 septembre 1801 fixa la frontière des deux colonies limitrophes à la rivière *Parapanatuba*, par 0° 10' de latitude nord ; le traité d'Amiens, tout en reportant cette limite plus au nord, lui fit suivre le cours de l'*Araguari*, dont l'embouchure est au sud du *cap Nord*, par 1° 15' de latitude septentrionale. Quoi qu'il en soit, aux termes de l'article 107 du traité de Vienne (9 juin 1815) et par suite de la convention passée à Paris le 28 août 1817 pour l'exécution provisoire des stipulations de cet article, la Guyane française nous fut remise jusqu'à l'*Oyapock* seulement, sauf décision ultérieure relativement au *territoire contesté*. Malgré les nombreuses notes échangées depuis lors entre les diplomates des deux puissances, la question n'est pas encore tranchée : *adhuc sub judice lis est*.

« Vue à vol d'oiseau, la Guyane apparaît comme une mer de feuillage. C'est l'expression la plus complète de la puissance de la sève tropicale. A part quelques contreforts éloignés de la grande chaîne des Andes, qui coupent à angle droit les rivières et en interrompent le cours à une vingtaine de lieues de leur embouchure, la Guyane est un pays de plaines

d'où s'élèvent quelques sommets isolés, semblables à des îles sortant de la mer (1). »

Malouet compare les basses terres du littoral, coupées par une foule de petits bassins, formant entre eux des éminences peu élevées, à un plat d'œufs au miroir. L'ingénieur Guisan disait qu'en coupant par le milieu des poires de toutes grandeurs et figures, les unes dans leur largeur, les autres en travers, et qu'en les posant sur leur coupe en les disposant sur un plan incliné vers la mer, on se formerait en petit une idée de la plupart des cantons de la Guyane française, dans toute la partie qui borde la mer, jusqu'à douze ou quinze lieues dans les terres (2).

On divise le territoire de la Guyane en terres hautes et en terres basses. Les terres hautes commencent aux premières cataractes des rivières, et vont s'élevant graduellement dans l'intérieur jusqu'à une chaîne de montagnes (les monts Tumuc-Humac), qui occupe toute la partie méridionale des Guyanes. Cette chaîne se développe entre les bassins du Maroni et du Yary, qu'elle sépare; sa profondeur est de dix à douze mille mètres. « Elle est moins importante qu'on ne l'avait cru généralement, écrit le docteur J. Crevaux. Le baromètre ne nous a pas indiqué de hauteur dépassant quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer. L'altitude de ces montagnes est si faible que la température que nous y avons observée n'est que de 2° ou 3° au-dessus de celle de la plaine. La végétation des points les plus élevés est celle de la zone torride.

(1) Bouyer, — *Voyage en Guyane (Tour du monde, 1866)*.

(2) Cité par Gaffarel, *Colonies françaises*.

L'ananas, que les Roucouyennes appellent *nana*, croît spontanément au sommet de ces montagnes (1). »

Les terres basses occupent le littoral et s'étendent jusqu'aux premiers sauts des rivières ; elles sont composées de terres d'alluvion, dont une partie est cultivée, tandis que l'autre constitue des plaines tantôt sèches, tantôt noyées, connues sous le nom de *savanes*. Elles sont, sur beaucoup de points, couvertes de marais où croissent de véritables forêts de palétuviers rouges (*rizophora mangles*). Cet arbre, d'une vigueur incroyable, pousse sans cesse des racines qui étendent indéfiniment leurs arceaux, sortent du tronc, descendent des branches, et, prenant racine à leur tour, deviennent arbres elles-mêmes, atteignant souvent une hauteur de trente pieds. Beaucoup de ces marais sont toujours inondés, on les nomme *pripri* ; ceux qui sont desséchés forment d'immenses prairies où poussent en abondance les palmiers pinots, d'où leur nom de *pinotières*. On trouve encore, entre les rivières de Kaw et de Mahury, ainsi que dans la commune de Sinnamary, des plaines formées par l'assemblage d'herbes aquatiques reposant sur un fond de vase molle : ce sont de véritables tourbières en voie de formation ; on les appelle *savanes tremblantes*.

A soixante ou quatre-vingts kilomètres, commencent *les grands bois* qui recouvrent la Guyane et se prolongent dans l'intérieur du continent jusqu'à des distances inconnues, interrompus seulement par de nombreux cours d'eau ou de rares éclaircies. C'est la

(1) J. Crevaux, *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 90 et 91.

forêt vierge dans toute sa puissance, mais une forêt qui ne ressemble en rien au fouillis de verdure, à l'entassement d'arbrisseaux, à l'enchevêtrement de lianes et de plantes grimpantes, telle qu'elle existe au Brésil, par exemple. « La forêt vierge, *le grand bois*, comme on l'appelle en Guyane, se présente sous un aspect froid et sévère. Mille colonnades ayant trente-cinq à quarante mètres de haut s'élèvent au-dessus de vos têtes pour supporter un massif de verdure qui intercepte presque complètement les rayons du soleil. A vos pieds, vous ne voyez pas un brin d'herbe, à peine quelques arbres grêles et élancés, pressés d'atteindre la hauteur de leurs voisins pour partager l'air et la lumière qui leur manquent.... Sur le sol, à part quelques fougères et d'autres plantes sans fleurs, gisent des feuilles et des branches mortes recouvertes de moisissures.

« L'air y manque. « On y sent la fièvre », me disait un de mes compagnons. La vie paraît avoir quitté la terre pour se transporter dans les hauteurs, sur le massif de verdure qui forme le dôme de cette immense cathédrale... A niveau des cours d'eau, la végétation perd sa sévérité pour gagner en élégance et en pittoresque. Les herbes, les arbrisseaux, prenant tout leur développement, sont couverts de fleurs et de fruits aux couleurs éclatantes. Le hideux champignon, l'obscur fougère font place à des plantes aux feuilles riches en couleurs, aux fleurs élégantes. La lumière, également partagée, engendre l'harmonie, non seulement dans le règne végétal, mais encore dans le règne animal. Là-bas, c'est la bête fauve et le hideux crapaud ; ici,

ce sont les animaux de toutes espèces qui viennent partager tous ensemble les bienfaits de la nature (1). »

Le système fluvial de la Guyane est remarquable par l'abondance de ses eaux et la direction uniforme qu'elles suivent. Un grand nombre de fleuves parcourent la contrée, se dirigeant perpendiculairement à la mer ; ils sont reliés entre eux par une infinité de petites rivières appelées *criques*. Les principaux fleuves sont : le *Maroni*, la *Mana*, le *Sinnamary*, le *Kourou*, le *Cayenne*, le *Mahury*, l'*Approuague*, l'*Ouanary* et l'*Oyapock*, sur la limite du territoire contesté.

Le Maroni sépare la Guyane française et hollandaise ; c'est le fleuve le plus important de la colonie, tant par sa largeur que par l'abondance de ses eaux ; il est comparable au Rhin. Il n'a pas moins de douze à quinze cents mètres de large jusqu'à une distance de vingt lieues de son embouchure, et quatre à cinq cents mètres à quatre-vingt-dix lieues dans l'intérieur. Sa longueur n'est pas en proportion avec le débit de ses eaux : il n'a guère, en comptant les détours, que six cent quatre-vingts kilomètres depuis son embouchure jusqu'à sa source aux monts Tumuc-Humac, d'où il sort sous le nom d'*Itany*, pour prendre ensuite celui d'*Aoua* et devenir enfin le Maroni. Sa direction est nord quart nord-ouest. A droite et à gauche il reçoit de nombreux affluents, dont quelques-uns ne sont que des *criques* ou ruisseaux.

La hauteur du fleuve au-dessus du niveau de la mer est de cent dix mètres environ ; son cours est en-

(1) J. Crevaux, déjà cité, p. 20.

travé par plusieurs îles et par un grand nombre de sauts ou rapides qui font de son lit un long escalier plutôt qu'un plan incliné. Tous les fleuves de la Guyane ne sont navigables, pour les bateaux à vapeur, que jusqu'à douze ou quinze lieues de leur embouchure ; plus haut, des blocs durs, souvent granitiques, opposent dans le lit même mille obstacles à l'écoulement des eaux ; des rochers disposés dans le sens du courant rétrécissent la rivière et forcent sa masse à couler d'autant plus vite que l'espace est plus resserré ; c'est ce qui constitue un rapide ; dans ce rapide, des roches transversales forment un barrage par-dessus lequel l'eau se précipite pour retomber en cascades : c'est ce qu'on appelle un saut.

« Les sauts, dit M. Vidal, établissent une série de bassins dont ils constituent eux-mêmes les digues de retenue. Le courant, d'une rapidité vertigineuse dans les sauts, est faible et quelquefois presque nul entre deux de ces obstacles. C'est grâce à ce régime tout à fait spécial aux rivières de la Guyane que le Maroni peut retenir ses eaux, malgré la pente sensible et disproportionnée qu'offre le profil de son lit (1). »

Vers son embouchure, le Maroni reçoit plusieurs petites criques, qui ne sont, à proprement parler, que des bras du fleuve, formant des îles de palétuviers noyées à la haute mer ; ce n'est guère qu'à une vingtaine de milles que le sol se raffermi et permet la culture sans nécessiter un travail de drainage et de dessèchement.

(1) Vidal, *Voyage d'exploration dans le haut Maroni* (*Revue maritime et coloniale*, 1862).

En venant du large, la montagne *Gros-Bois* et la *Pointe française* servent à reconnaître l'entrée du fleuve. Outre ces deux points très remarquables sur la côte, on a placé deux phares, celui de *Galibi* sur la rive hollandaise, et celui des Hattes sur le territoire français. Deux grosses bouées, mouillées entre deux bancs très dangereux, indiquent le chenal.

En remontant le cours du fleuve, on rencontre d'abord le village des Hattes, puis le Pénitencier de Saint-Laurent. Viennent ensuite l'ancien Pénitencier de Saint-Louis et le chantier forestier de Sparvine, autrefois exploité pour le compte du gouvernement par les transportés, et maintenant concédé à une société privée.

Entre Saint-Laurent et la crique Sparvine se trouve l'île Portal, ou de Bar, admirablement cultivée : on y voit des plantations de café, de canne à sucre, et des prairies artificielles pour l'élevé du bétail. Cette exploitation est l'œuvre de trois Français, trois frères qui sont fixés là depuis vingt ans. Notons encore l'habitation Lalanne, également à Sparvine, et l'habitation Tollinche, située un peu plus haut. Autour de la demeure de M. Tollinche s'élèvent quelques misérables carbets servant d'asile à des Galibis qui vivent du commerce des *boîtes de fer-blanc* (boîtes de conserves) qu'ils vendent aux ouvriers remontant les criques pour gagner les placers. Quelques milles après Sparvine, on rencontre le premier saut du Maroni, le saut Hermina.

La Mana prend sa source dans le pays des Emérillons ; elle est navigable pour les grands bâtiments



Entrée d'une crique.

DEPARTMENT OF
AGRICULTURE
OTTAWA
CANADA

jusqu'à 16 kilomètres de son embouchure ; les petites goëlettes peuvent remonter son cours pendant une quinzaine de lieues. C'est sur ses rives que se trouve l'exploitation fondée par M^{me} Jahouvey.

Le Sinnamary et le Kourou, dont les rives virent périr tant de malheureux en 1765 et 1798, sont de moindre importance.

Le Cayenne, grossi du *Tonnegrande*, de la rivière du *Tour de l'île* et du *Montsinery*, forme la rade de Cayenne, et baigne la ville construite à son embouchure.

L'Approuague occupe la troisième place dans les cours d'eau de la Guyane ; il prend sa source dans les régions du centre, et descend de cascade en cascade jusqu'au saut Maparou, où il devient navigable. Des îles nombreuses divisent son cours en plusieurs bras. Ses rives et celles de ses affluents sont riches en placers. Les bords du Courouaï, une des rivières les plus riches en or, possèdent aussi un sol privilégié ; on y voit de belles cultures et plusieurs sucreries.

L'Oyapock sépare la Guyane française du territoire contesté. C'est, après le Maroni, le fleuve le plus important de la colonie.

Comme le Maroni, l'Oyapock est formé par une infinité de criques qui descendent des monts Tumuc-Humac et se réunissent à quelques lieues de leurs sources. Son cours est de *quatre cent quatre-vingt-cinq* kilomètres en comptant les détours. Malgré son peu de longueur, l'Oyapock a un débit d'eau bien plus considérable que le Rhône ou la Loire ; le D^r J. Crevaux attribue ce phénomène à l'abondance des

pluies et à l'imperméabilité du sol argileux qui constitue ses berges et son lit.

Le fleuve débouche dans une vaste baie, large de 15 milles environ, dont les extrémités sont formées par le *cap d'Orange* et la *montagne d'Argent*. Cette dernière doit son nom à la grande quantité de *bois canon* dont elle est couverte ; le feuillage blanc de cet arbre, agité par la brise, ressemble, surtout aux premières heures du jour, à des lames d'argent. D'après une autre version, « la montagne d'Argent tirerait son nom d'une mine que l'on prétend y être, et que les Hollandais, du temps qu'ils s'étaient emparés de la colonie, avaient fait fouiller ».

Dans la baie de l'Oyapock s'élèvent trois îles : l'îlot Perroquet, l'îlot Biche et l'îlot Humina.

En remontant le cours de l'Oyapock, on rencontre le petit village de *Malouet*, sur le territoire contesté, puis la rivière *Gabaret*, sur la rive gauche. On passe ensuite devant le Pénitencier de Saint-Georges, abandonné depuis 1869 ; un peu plus haut, à un coude de la rivière, sur des roches cachées sous les eaux, a sombré, il y a vingt ans, le vapeur de guerre *l'Eridan*. Sa coque en tôle d'acier a fourni des dards de flèches, des fers de lances et des harpons à tous les Indiens de la contrée. Quelques centaines de mètres plus loin, s'élève l'île de *Casfesoca*, qui fut le théâtre d'un sombre drame où nous n'eûmes pas le beau rôle, mais que nous croyons cependant devoir raconter.

Les Bonis, nègres évadés des possessions hollandaises, s'étaient fait, pendant la guerre qu'ils soutinrent contre leurs anciens maîtres, une terrible

réputation de barbarie et de cruauté. Ils cherchaient à entrer en relations avec nous pour se procurer des produits européens ; quelques-uns même s'étaient établis non loin de l'île. Les colons, effrayés de ce voisinage, demandèrent au gouverneur la création d'un poste sur l'îlot, pour les protéger contre les incursions probables des noirs. Le poste fut accordé.

A quelque temps de là, des Bonis vinrent avec leurs femmes proposer des échanges ; ils parlementèrent avec l'officier commandant la petite garnison, et, sur l'assurance formelle qu'ils ne couraient aucun risque, s'avancèrent en toute sécurité. Arrivés à quelques pas du fortin, ils furent accueillis par une grêle de balles. Ceux qui ne tombèrent pas à la première décharge tentèrent de gagner la rive du fleuve à la nage, mais ils furent tués avant d'avoir abordé. Pleins de confiance dans la parole d'un chef blanc, ces malheureux s'étaient laissés égorger sans tirer une flèche, sans donner un coup de sabre.

Non loin de là, se trouve le premier saut, le saut des *Grandes-Roches*. Au milieu de cette cataracte en miniature s'élève un îlot, habité longtemps par un ancien soldat de Villars, blessé à Malplaquet. Il était plus que centenaire quand Malouet vint le visiter.

Voici comment Malouet raconte son entrevue avec Jacques : « A six lieues du poste d'Oyapock, je trouvai sur un îlot placé au milieu du fleuve, qui forme en cette partie une magnifique cascade, un soldat de Louis XIV, qui avait été blessé à la bataille de Malplaquet, et obtenu alors ses invalides. Il avait 110 ans

en 1777, et vivait depuis 40 ans dans ce désert. Il était aveugle et nu, assez droit, très ridé. La décrépitude était sur sa figure, mais point dans ses mouvements. Sa marche, le son de sa voix étaient d'un homme robuste. Une longue barbe le couvrait jusqu'à la ceinture. Deux vieilles négresses composaient sa société et le nourrissaient du produit de leur pêche et d'un petit jardin qu'elles travaillaient sur les bords du fleuve. C'est tout ce qui lui restait d'une plantation assez considérable et de plusieurs esclaves qui l'avaient successivement abandonné. Les gens qui m'accompagnaient l'avaient prévenu de ma visite, ce qui le rendit heureux, car il m'était facile de pourvoir à ce que le bon vieillard ne manquât de rien, et il y avait vingt-cinq ans qu'il n'avait mangé de pain ni bu de vin. Il éprouva une sensation délicieuse du bon repas que je lui fis faire. Il me parla de la perruque noire de Louis XIV, qu'il appelait un beau et grand prince ; de l'air martial du maréchal de Villars ; de la contenance modeste du maréchal de Catinat ; de la bonté de Fénelon, à la porte duquel il avait été en sentinelle à Cambrai. Il était venu à Cayenne en 1730. Il avait été économe chez les Jésuites, qui étaient alors les seuls propriétaires opulents, et il était lui-même un homme aisé lorsqu'il s'établit à Oyapock. Je passai deux heures dans sa cabane, étonné, attendri du spectacle de cette ruine vivante..... Lorsque je fus pour le quitter, son visage vénérable se couvrit de larmes. Il me saisit par mon habit, et, prenant ce ton de dignité qui va si bien à la vieillesse, il me dit : « Attendez », puis il se mit à genoux, pria

Dieu, et, m'imposant ses mains sur ma tête, me donna sa bénédiction (1). »

L'îlot habité jadis par Jacques Blaisonneau est connu des Indiens sous le nom d'île d'Acajou.

A partir des Grandes-Roches, les rives vont s'élevant sensiblement, jusqu'à une hauteur de cent cinquante à deux cents mètres. Toujours en remontant, on atteint l'ancienne mission Saint-Paul, abandonnée au siècle dernier. Nulle trace de culture n'a subsisté; la forêt a repris possession des terrains que les défrichements lui avaient enlevés; une croix vermoulue reste seule pour indiquer le passage de la civilisation. Quelques lieues plus haut, le Camopi débouche dans l'Oyapock; c'est vers cet endroit que l'on supposait, d'après Keymis, qu'habitait l'Eldorado. De ce point, l'Oyapock va se rétrécissant, jusqu'à ce qu'il se divise en un grand nombre de ruisseaux, ainsi que nous l'avons indiqué.

Après la saison des pluies, le volume des rivières augmente notablement; des criques, desséchées pendant la belle saison, se gonflent et deviennent de petits torrents; mais il y a loin de là à la description que nous fait Malte-Brun des inondations en Guyane: « Grossies par des pluies continuelles, toutes les rivières débordent..... toutes les forêts, avec leurs immenses troncs, leurs labyrinthes d'arbustes, leurs guirlandes de lianes, flottent dans l'eau. Les quadrupèdes sont obligés de se réfugier sur le haut des arbres..... les poissons abandonnent leur nourriture

(1) Malouet, déjà cité

ordinaire, et mangent les baies des fruits et des arbustes parmi lesquels ils nagent (1). » L'éminent géographe donne la même description des inondations annuelles du Pérou.

Du cap d'Orange à l'embouchure du Maroni, le littoral se développe bas et uniforme sur une étendue de 320 kilomètres environ. Il est formé de terres d'alluvion couvertes de nombreux palétuviers que la mer baigne à marée haute, et coupé de distance en distance par les fleuves, dont les bouches forment de petites baies et des caps sans importance ; les principaux, après le cap d'Orange, sont : la pointe *Béhague*, à l'embouchure de l'Approuague, la pointe *Macouria* en face de Cayenne, sur la rivière de ce nom, et la pointe *Française*, à l'entrée du Maroni.

Quoique parfaitement unies, les côtes ne sont pas d'un abord facile. « La mer épaisse, opaque, y est d'une couleur jaune, qui vers la côte anglaise prend des tons de sépia ; ce ne sont plus les eaux bleues et limpides de l'Océan..... Des bancs s'étendent fort loin au large, et souvent on ne voit que très imparfaitement la terre, alors que le peu de profondeur de l'eau défend de s'en approcher davantage..... Il s'est produit depuis plusieurs années un curieux phénomène. Autrefois, si grand que fût le vent, il soulevait à peine ses eaux boueuses ; aujourd'hui, les dépôts des vases se sont solidifiés en plusieurs endroits, et ont formé des bancs de vase dure qui gênent le mouvement de la mer.

(1) Malte-Brun, *Géographie universelle*, t. VI, pages 243-244.

« Sur cette arène inégale et accidentée, les courants qui charrient le limon bourbeux des rivières luttent avec les lames de l'Atlantique, et de cette rencontre résultent des ressacs tumultueux qui se traduisent en raz de marée et en barres partielles. Les petits navires s'y trouvent parfois compromis (1). »

En avant, et à peu de distance du rivage, s'élèvent un certain nombre d'îlots : le *Grand* et le *Petit Connétable*, *Rémire*, l'*Enfant Perdu*, les *îles du Salut* et les îles *Vertes*.

Le *Grand Connétable* se dresse en face de la rivière Approuague ; c'est une roche nue et escarpée, haute d'environ cent mètres. A son sommet, on a tout récemment installé un mât de signaux et une maisonnette pour le gardien, seul habitant du rocher solitaire.

Les îles *Rémire* sont au nombre de quatre : le *Père*, la *Mère* et les deux *Frères* ou les deux *Mamelles*. L'îlot le *Père* est le poste des pilotes qui entrent les navires à Cayenne. Sur l'îlot la *Mère* on a établi l'infirmerie des transportés.

L'*Enfant Perdu*, rocher isolé à huit kilomètres de Cayenne, sert de repère pour l'entrée du port ; on y a construit en 1864 un phare à feu fixe avec charpente de fer.

Les îles du *Salut*, appelées autrefois îles du *Diable*, furent débaptisées par M. de Chanvalon quand il dut y débarquer les colons qu'on lui envoyait de France

(1) Bouger, *Voyage dans la Guyane française (Tour du monde, 1^{er} semestre 1866)*.

à destination de Kourou. Elles comprennent trois îles : l'île du *Diable*, l'île *Royale*, et l'île *Saint-Joseph*. Sur l'île Royale, la plus importante est le pénitencier central où sont internés, à leur arrivée, les condamnés à la transportation. Nous y reviendrons au chapitre que nous consacrons au pénitencier.

Au point de vue administratif, la Guyane est divisée, depuis le 15 octobre 1877, en *div communes* désignées, à l'exception de celle de Cayenne, sous le nom de *communes rurales*. Ce sont :

Ville de Cayenne, avec une superficie de		234 hectares	
Oyapock	—	163,950	»
Kaw-Approuague	—	320,900	»
Boura	—	90,400	»
Ile de Cayenne, Tour de l'Isle	—	60,300	»
Tonnegrande- Montsinéry	—	63,470	»
Makouria	—	42,310	»
Kourou	—	80,000	»
Sinnamary- Iracoubo	—	90,675	»
Mana et dépendances	—	387,100	»
		<hr/>	
		1,299,339	»

A l'extrémité occidentale de l'île, formée par les rivières Cayenne, du Tour de l'Isle et Mahury, s'élève la capitale de la Guyane. La ville est dominée par

un monticule, le Mont-Cépérou, berceau de la colonie, fortifié, on s'en souvient, par son premier gouverneur, M. de Brétigny. Du côté opposé, s'étendent le port et la rade, sorte de bras de mer formé par un coude du Cayenne à son embouchure ; les navires de cinq cents tonneaux ayant un tirant d'eau de 4^m 25 peuvent y entrer sans danger. Une jetée, récemment construite, s'avance dans l'intérieur de la rade et rend le débarquement facile à toute marée. Sur le quai s'ouvre la rue du Port qui traverse la ville et vient aboutir à la place d'Armes, où s'élèvent l'hôtel du gouverneur et plusieurs établissements publics ; à droite s'étend le canal Laussat.

Vue de la rade, la ville offre un coup d'œil des plus pittoresques ; des bouquets de palmiers et de cocotiers s'élèvent au-dessus des toits des maisons ; les palétuviers qui s'étendent sur la plage, et les hauteurs verdoyantes qui bornent l'horizon, lui font un encadrement des plus riants.

Lorsqu'on pénètre dans la ville, l'impression est plus grande encore : comme aux Antilles, les maisons n'ont qu'un étage, et sont absolument dépourvues de vitres ; les appartements, au lieu d'être protégés contre le soleil et la pluie par de simples jalousies, sont ornés de larges galeries extérieures fermées par des nattes vertes où l'air circule librement. C'est plus confortable qu'à la Martinique.

Les rues, au moins les principales, sont larges, bien pavées et éclairées la nuit ; elles se coupent à angles droits et forment à leur jonction des petites places bordées de maisons. Une eau claire et limpide, ame-

née des cratères éteints de Rémire, coule dans les ruisseaux et alimente abondamment chaque habitation. Toutes ces rues ont conservé leurs anciennes dénominations : ce sont d'abord les rues Royale, de Berry, d'Artois, de Provence, d'Angoulême, puis vient la rue Voltaire ; les autres portent les noms de gouverneurs ou d'ordonnateurs qui ont rendu des services signalés à la colonie : Malouet, Mentelle, Maillard, le Boulevard Jubelin ; puis deux noms qui évoquent un passé douloureux, la rue de Choiseul et la rue Praslin.

Quant au nettoyage de la voie publique, ce sont les *Urubus*, sortes de vautours noirs, qui en sont chargés. Comme les zopilotes de Mexico, ces oiseaux immondes font disparaître les ordures qui encombrant les rues ; ajoutons, cependant, que depuis quelque temps ils n'ont pas seuls cette attribution ; des tombereaux passent le matin et enlèvent les immondices, au moins dans les principales rues. Grâce aux services qu'ils rendent, l'existence de ces oiseaux est protégée par l'autorité. Ils sont l'objet d'un respect tout particulier de la part des nègres ; ceux-ci, n'ayant jamais vu le nid ou les œufs d'un urubu, affirment que, semblables au phœnix qui renaît de ses cendres, ces oiseaux naissent des cadavres de leurs congénères.

L'endroit le plus curieux de Cayenne est assurément la place de l'Esplanade ou place des Palmistes, immense quinconce planté de quatre cent cinquante hauts palmiers qui dressent jusqu'à trente ou quarante mètres leurs troncs droits et dénudés, pour se terminer, à une hauteur presque uniforme, par une

couronne de longues feuilles dentelées. Au centre de la savane s'élève la fontaine Merlet. Sur le côté nord de cette magnifique promenade on voit l'hôpital civil et militaire, vaste, bien aéré, avec une chapelle fort élégante ; du côté opposé à la mer, les Frères ; le couvent des Sœurs de Saint-Joseph ; la demeure du commandant militaire, et le palais de justice, qui possède une bibliothèque assez importante. Sur la face opposée, s'ouvre la place d'Armes, où se trouvent le palais du gouverneur et une fort belle fontaine portant cette inscription : « Au contre-amiral de Monttravel ». De chaque côté sont le logement du président de la Cour et la gendarmerie. Citons encore la Mairie, dont la grande salle est ornée des bustes de Guisan et de Mentelle.

Dans ces rues larges, bordées de maisons à un étage, ombragées par les arbres des tropiques : palmiers, bananiers, citronniers, etc... circule la population la plus variée que l'on puisse rêver : soldats coiffés du casque indien, créoles vêtus de blanc, femmes noires ou mulâtresses couvertes de la gaule et du madras multicolore coquettement incliné sur le côté de la tête ; figurez-vous cette foule bigarrée, et vous aurez une idée des rues de Cayenne quand vient la fraîcheur du soir.

Cayenne compte environ dix mille habitants, y compris les employés, les fonctionnaires et la garnison.

Les communes les plus importantes sont d'abord celle de la Mana ; c'est aussi la plus étendue. Elle embrasse tout le pays compris entre la rivière Organabo et le Maroni ; elle comprend le pénitencier de Saint-Laurent et plusieurs exploitations forestières

fondées depuis quelques années sur les rives du Maroni. On compte aussi, sur son territoire, quelques gisements aurifères, et l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Approuague, outre des mines d'or très productives, possède les principales sucreries du pays, un certain nombre d'établissements industriels et des roucouries.

Toutes les communes sont reliées entre elles par des routes de grande communication, dites « routes coloniales », et des voies de moindre importance ou chemins vicinaux.

Le dernier recensement fait dans la colonie (1^{er} janvier 1881) indique pour la Guyane française une population de *vingt-six mille cent seize* habitants, se répartissant comme suit :

Habitants sédentaires	17,301
Tribus indiennes	2,000
Réfugiés brésiliens	300
Militaires	1,005
	<hr/>
	20,606
Personnel du service médical, d'administration et agents divers	227
Religieuses de Saint-Joseph de Cluny et de Saint-Paul de Chartres	71
Frères de Ploërmel	16
Prêtres	23
Emigrants africains	304
— indiens	2,894
— chinois	170
— annamites	381
Transportés hors pénitencier	1424
	<hr/>
	26,116

Ce chiffre est bien minime, si l'on considère et l'étendue du territoire et les éléments divers dont se compose la population ; les créoles ne dépassent pas *deux mille*.

A quelle cause faut-il attribuer le nombre restreint de nos nationaux établis en Guyane ? Ces causes sont multiples ; mais une des principales, assurément, est due à la réputation d'insalubrité que l'on s'est plu à faire à notre colonie, réputation qui remonte loin. Le climat meurtrier de Cayenne fut en effet la seule excuse que purent invoquer des chefs ignorants ou criminels pour expliquer leurs insuccès et diminuer le poids d'une responsabilité qui les écrasait.

Il est certain qu'à cet égard la Guyane est loin de mériter tout le mal qu'on en a dit.

Certes, la température est pénible pour les Européens : une chaleur constante, des pluies abondantes tombant périodiquement, imprègnent pour plusieurs mois le sol et l'atmosphère d'une humidité continuelle qui agit sur l'organisme des nouveau-venus, les énerve, les affaiblit, en un mot les anémie. Par contre, les maladies graves, les fièvres dangereuses ne sont fréquentes que dans certains cantons, et encore attaquent-elles de préférence les hommes qui ne savent pas se soumettre au régime nécessité par le climat, s'abstenir de liqueurs fortes, d'excès de toutes sortes, en un mot prendre les précautions hygiéniques qu'ordonne la plus vulgaire prudence.

Malgré le voisinage de l'équateur, la chaleur n'est pas extrême, elle ne dépasse presque jamais 30° ; en re-

vanche, le thermomètre descend rarement au-dessous de 20°.

L'année se divise en deux saisons : la saison sèche et la saison des pluies. La première commence en juin-juillet pour se prolonger jusqu'en novembre-décembre ; la saison pluvieuse dure de décembre à juin. Elle est ordinairement interrompue en mars, par deux ou trois semaines de beau temps. Durant tout l'hivernage, les pluies sont tellement abondantes qu'on a calculé, d'après des observations météorologiques suivies pendant plusieurs années, qu'il tombe à Cayenne, années communes, *trois mètres à trois mètres cinquante* d'eau, et dans l'intérieur de *quatre mètres à quatre mètres cinquante*. Dans les forêts, les pluies sont continuelles, et toute l'année il y pleut plusieurs fois par jour.

Tant que l'écoulement de ces eaux s'opère avec facilité, la salubrité du pays n'est pas atteinte ; mais quand, au lieu de trouver une issue, elles s'arrêtent dans des marécages, elles s'y corrompent, et forment de véritables foyers d'infection. C'est ainsi qu'en Guyane certaines communes sont toujours particulièrement malsaines, tandis que dans la majeure partie de la contrée, et notamment à Cayenne, on respire un air pur.

Il résulte des observations faites pendant une période de neuf années que la mortalité à la Guyane est inférieure à celle de nos autres colonies :

Guyane.	2,53 %
Bourbon.	3,05 »

Martinique.	9,04 %
Guadeloupe.	8,90 »
Sénégal.	6,17 »

Le seul danger véritable à Cayenne, sur tout le littoral et dans les endroits découverts, consiste dans les insulations ; elles sont généralement mortelles.

En résumé, si le climat de la Guyane, comme celui de tous les pays situés sous la zone torride, affaiblit l'Européen et ne lui permet pas de se livrer, comme sous nos latitudes, aux rudes travaux des champs, il n'en reste pas moins avéré qu'en se conformant à certaines règles hygiéniques, l'Européen peut impunément supporter la température et s'adonner à un travail modéré ; bon nombre d'officiers et de fonctionnaires font un long séjour dans la colonie, et là comme en Europe on rencontre des vieillards bien portants.

LES EXPLORATEURS DE LA GUYANE.

CHAPITRE V.

Les explorateurs de la Guyane. — Les PP. Grillet et Béchamel. — D'Orvillers. — Le P. Fauque et M. Duvillard. — Patris. — Mentelle. — Leblond. — Leprieur. — Vidal. — J. Crevaux.

C'est à la recherche de l'Eldorado que l'on doit l'occupation et la colonisation de la Guyane ; c'est à la même cause qu'il faut attribuer les nombreuses explorations tentées pour pénétrer au cœur du pays.

Les premiers qui essayèrent de s'avancer dans l'intérieur, en remontant le cours des fleuves, étaient, ainsi que nous l'avons vu, des aventuriers anglais : Walter Raleigh, Keymis, Berrie, etc.... De ceux-là, nous ne dirons rien, leurs voyages n'eurent aucun résultat pratique.

En 1674, les Pères Jésuites Grillet et Béchamel entreprirent de visiter la Guyane. Ils quittèrent Cayenne le 25 janvier, et remontèrent la rivière Weia, puis la Nourargue, où ils racontèrent avoir trouvé un village habité par des Indiens qui portaient aussi le nom de Nourargues. Guidés par des indigènes, les Pères s'avancèrent vers la région montagneuse, et atteignirent, le 10 mars, un point nommé *Caraoïbo*, qu'ils estiment être à 80 lieues de Cayenne ; là com-

mandait un chef appelé Camiati. Après un séjour assez long dans cette tribu, munis de pirogues et de guides fournis par le chef, les deux voyageurs s'embarquèrent sur le Tinaporibo, dont ils remontèrent le cours jusqu'à l'extrémité du territoire des Nourargues. Abandonnant la rivière, ils se dirigèrent à pied vers l'Inipi ou Innii, qui se jette dans le Camopi, affluent de l'Oyapock. C'est en remontant le cours du fleuve que les Religieux trouvèrent la tribu des Acoquas, chez lesquels ils reçurent une hospitalité généreuse. Quelque temps après, ils étaient de retour à Cayenne.

Cette exploration avait été entreprise d'abord pour introduire la religion catholique chez les sauvages de l'intérieur, ensuite pour chercher la salsepareille, que l'on disait abondante dans certaines parties de la forêt; c'était du moins le motif principal; mais il est permis de soupçonner que l'espoir de découvrir l'Eldorado n'était pas non plus étranger au voyage des deux Religieux. En effet, arrivés chez les Acoquas, près du confluent du Camopi et de l'Oyapock, — où Keymis place la demeure du souverain d'or, — les Pères Grillet et Béchamel s'enquirent près des naturels de la situation du lac Parimé; à toutes leurs questions, les Indiens répondirent qu'ils ne connaissaient rien de semblable, et n'en avaient jamais entendu parler.

En 1720, M. d'Orvillers, alors gouverneur, envoya une expédition à la recherche de l'Eldorado; elle devait remonter le Maroni, gagner par terre le Camopi et revenir par l'Oyapock, traversant ainsi la région mystérieuse. La mission suivit l'itinéraire qu'on lui

avait tracé, et ne trouva pas l'Eldorado ; en revanche, les chefs rapportèrent de nombreux échantillons de salsepareille et de cacao ; ils disaient avoir traversé une forêt où ces deux plantes se trouvaient en grande quantité.

N'y avait-il pas dans cette découverte une haute leçon et un ingénieux apologue ? et ne pense-t-on pas involontairement au trésor dont a parlé notre grand fabuliste ?

Quelques années plus tard, le Père Fauque, accompagné de M. Duvillard, se rendit chez les Acoquas par la route de l'Oyapock ; ce Religieux voulait évangéliser les tribus sauvages. Il raconte que, pendant son séjour parmi eux, il vit pêcher beaucoup de poissons au moyen d'une plante qui les engourdit et les grise au point que l'on peut les prendre à la main : c'est le *Nékou*. Un Indien montra aussi aux voyageurs le quinquina, très abondant dans les forêts voisines.

En 1743, Pierre Barrère visita la colonie, mais il ne dépassa guère les terres basses.

Ce n'est que vingt-six ans plus tard, en 1769, que nous retrouvons une exploration intéressante, celle de Patris, médecin botaniste du roi à Cayenne.

Ce voyageura en effet tracé la route que le docteur Crevaux devait suivre cent dix ans après lui. Voici l'itinéraire du docteur Patris : il remonta l'Oyapock, le Camopi, le Tarnouri, et atteignit le pays des Aramichaux qu'il visita. De là, en suivant l'Araouri et l'Aroua, il gagna le Maroni, dont le cours mène chez les Roucouyennes. Après un assez long séjour dans

ces tribus, il partit pour gagner l'Amazone en franchissant les monts Tumuc-Humac. Il ne put mettre son projet à exécution ; les indigènes l'ayant abandonné, il dut reprendre sa marche sur Cayenne. Patris apportait des notes précieuses et de magnifiques collections recueillies en route ; malheureusement, la pirogue qui les portait chavira en franchissant un rapide ; tout fut perdu. Ce voyageur assure, ce qui, du reste, a été confirmé par le docteur Crevaux, que des sources du Maroni à celles de l'Oyapock, la distance est très courte, quinze lieues à peine.

La même constatation fut faite, vingt ans après, par Mentelle, qui remonta l'Oyapock, gagna les sources du Maroni par terre et revint à Cayenne en descendant son cours ; il dit n'avoir pas parcouru plus de quinze lieues pour aller d'un fleuve à l'autre.

Son projet était aussi d'atteindre le bassin de l'Amazone ; il dut y renoncer faute de guide.

En 1787 Leblond, en 1836 Leprieur, suivant à peu près la même route, gagnèrent le Maroni par l'Oyapock et le Camopi.

En 1861, M. Vidal, chargé d'une mission scientifique, étudia tout le cours du Maroni ; il a laissé une relation des plus intéressantes du résultat de ses voyages et de ses travaux.

Telles sont les explorations les plus remarquables, au point de vue de la topographie et de la connaissance de la Guyane. Tous ces renseignements étaient encore bien vagues, et il restait de grands espaces inconnus, d'immenses régions inexplorées. C'est au D^r J. Crevaux que revient l'honneur d'avoir complété les

recherches de ses prédécesseurs, relevé bon nombre d'erreurs, et fait connaître, d'une façon certaine, cette immense contrée, si longtemps ignorée, ainsi que les tribus qui l'habitent.

En 1876, le D^r J. Crevaux, jeune médecin de la marine, sollicitait du ministre de l'instruction publique une mission dans l'intérieur de la Guyane française ; il se proposait de résoudre la question de savoir s'il était possible de relier le bassin de l'Amazone aux sources du Maroni, par le Yary.

Parti en 1877, Crevaux remonta le cours du Maroni en pirogue. Après des fatigues sans nombre, affaibli par la maladie, abandonné par ses porteurs, il dut s'arrêter chez les Bonis ; c'est là que le voyageur rencontra Apatou, qui depuis lors l'accompagna dans toutes ses expéditions. Pendant son séjour forcé dans cette tribu, le D^r Crevaux put étudier l'histoire, les mœurs et les caractères ethnographiques de ces indigènes.

De Cotica, village Boni, J. Crevaux gagne les monts Tumuc-Humac qu'il visite et dont il étudie les habitants ; puis, après une longue navigation sur l'Itany et l'Apouani, il gagne le Yary, dont il descend le cours jusqu'à l'Amazone. Ce voyage avait duré cinq mois.

« Je ne suis pas arrivé au terme de mon premier voyage, que j'ai déjà conçu le projet d'une deuxième exploration, écrit le D^r J. Crevaux. Après avoir parcouru le Maroni et le Yary, il faut, pour compléter ma carte, explorer la chaîne de partage des eaux entre l'Oyapock et l'Amazone, et descendre le Parou,

un des plus grands cours d'eau de la Guyane, absolument inconnu des géographes (1). »

Toujours accompagné du fidèle Apatou, Crevaux s'engage sur l'Oyapock, le 22 août 1878 ; il remonte le fleuve en quinze jours, après une navigation assez facile, et atteint les sources de l'Oyapock et les monts Tumuc-Humac le 22 septembre. Pour voyager sur les criques qui descendent des montagnes et coulent vers l'Amazone, le D^r Crevaux et ses hommes sont obligés de construire une pirogue d'écorce. Enfin, après cinquante-cinq journées de marche, soit en canot, soit à pied, le voyageur atteint les rives du Parou. La descente de cette rivière, coupée de rapides et de nombreux sauts, dans lesquels le D^r J. Crevaux faillit périr et perdit plusieurs canots et presque tous ses bagages, demanda quarante et un jours. Le 9 janvier 1879, il arrivait au Para.

Nous ne raconterons pas les voyages du D^r J. Crevaux sur l'Ica et le Yapura, affluents de l'Amazone, ni son exploration de l'Orénoque qui fit l'objet d'un troisième voyage, le dernier avant celui où le hardi explorateur devait tomber sous les coups des Indiens Tobas.

« En résumé, dit le D^r Crevaux, j'ai exploré, dans mes deux voyages, six cours d'eau : deux fleuves de la Guyane, le Maroni et l'Oyapock, et quatre affluents de l'Amazone, le Yary, le Parou, l'Ica et le Yapura.

« Si le Maroni, l'Oyapock et l'Ica étaient connus,

(1) D^r J. Crevaux, *De Cayenne aux Andes (Tour du monde, année 1880, p. 33).*

je puis dire que le Yary et le Parou étaient absolument vierges de toute exploration.

« Quant au Yapura, qui mesure cinq cents lieues, il était inconnu sur les quatre cinquièmes de son cours (1). »

C'est pendant ce second voyage, que le Dr J. Crevaux apprit la composition du poison employé par les sauvages pour leurs flèches, et qu'il découvrit la liane appelée *urari*, dont nous avons fait le *curare*. Cette plante a la propriété d'arrêter la circulation du sang plus ou moins rapidement (2).

(1) Dr J. Crevaux, *De Cayenne aux Andes*, déjà cité, p. 176.

(2) Il existe à Madagascar une plante connue sous le nom de *Tanguin*, *tanguinia veneniflua*, qui a les mêmes propriétés : le suc de son noyau pris à une certaine dose coagule le sang plus ou moins vite en occasionnant d'affreuses souffrances et d'horribles convulsions.

F. H.

RACES — POPULATION

CHAPITRE VI.

Immigrants et Aborigènes. — Créoles. — Noirs et mulâtres. — Bonis. — Bosch. — Paramakas. — Poligoudoux. — Coolies hindous.

Peu de pays possèdent une population composée d'éléments aussi variés que celle de la Guyane : Européens, Arabes, Yoloff du Sénégal, Cafres, Hindous, Chinois, Annamites, Indiens du bassin de l'Amazone se coudoient dans notre colonie. Ils sont venus là, poussés par des fortunes diverses : les uns, enlevés par la traite au continent africain, transplantés à Cayenne, ont donné naissance aux nègres des colonies et aux mulâtres. D'autres, originaires aussi du centre de l'Afrique, ont été vendus à Surinam ; un jour, ils se sont faits *marrons*, et, franchissant le Maroni, sont venus s'établir sur notre territoire ; ils y ont fondé les tribus des Bosch ou Youcas, des Bonis, des Paramakas, des Poligoudoux, etc...

Les Chinois et les Hindous ont remplacé les travailleurs que l'abolition de l'esclavage enlevait à l'agriculture. D'autres enfin, condamnés à la transportation, peuplent nos pénitenciers. Quant aux Indiens, ce sont les indigènes, les naturels de la Guyane.

Nous n'étudierons pas toutes ces races, que dans le

cours de cet ouvrage nous devons retrouver chacune dans sa patrie ; nous ne décrivons que les indigènes, les immigrants qui ont fait souche et créé un peuple nouveau, et les coolies hindous au point de vue du travail.

Parmi les étrangers au sol, se placent en premier lieu les Européens et les créoles ; ils sont peu nombreux, deux mille tout au plus, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Commerçants pour la plupart, ou à la tête d'exploitations industrielles, les créoles sont généralement riches ; ils ont à peu près le même genre de vie que les habitants des Antilles, sur lesquels nous nous sommes longuement étendus. Une morgue et un orgueil moins grands, une insouciance moins exagérée de l'avenir sont peut-être les seules différences à signaler. Si peu importantes qu'elles soient, elles suffisent pour modifier d'une façon appréciable les rapports existant entre blancs et gens de couleur. On ne trouve pas à Cayenne la haine et l'antipathie qui divisent les deux races, à la Guadeloupe et à la Martinique surtout.

Faut-il attribuer cette attitude des blancs vis-à-vis des noirs à ce fait qu'à la Guyane il n'existe pas, comme aux Antilles, une sorte d'aristocratie créole, occupant le sol depuis des siècles, habituée à ne voir dans l'homme noir d'aujourd'hui que l'esclave d'hier ?

Doit-on croire au contraire que les gens de couleur sont moins désireux de se mêler à la race blanche que leurs congénères des Antilles ? Ne faudrait-il pas plutôt voir là le résultat de l'établissement des pénitenciers ? Depuis trente-deux ans que l'on a fait

de la Guyane le centre de la transportation, bien des condamnés ont été libérés, qui sont restés dans la colonie, et l'on comprend qu'ils n'aient pas, sur la question de race, de préjugés bien enracinés. Nous indiquons ces divers motifs assez plausibles, sans nous prononcer d'une manière catégorique.

A part le costume quelque peu modifié, les négresses sont toutes et partout les mêmes. Leur gaule n'a peut-être pas la même forme que celle de leurs sœurs des Antilles ; le madras noué sur le côté est peut-être un peu plus incliné sur l'oreille ; mais à part ces détails, c'est toujours la même race, gaie, riieuse, aimant le clinquant et le plaisir par-dessus tout. Quant aux hommes, aussi paresseux ici que là, passionnés amateurs de tafia, on les coudoie vêtus d'un pantalon et d'une chemise, ou affublés du costume le plus invraisemblable : pieds nus, pantalons trop courts, habit démodé, faux-cols immenses, chapeaux indescritibles posés sur leur toison crépue. Nous n'insisterons pas.

A côté de ces noirs, que l'on trouve plus particulièrement dans les villes, un certain nombre de tribus de nègres de même race occupent l'intérieur de la colonie, s'y sont installés, et ont formé des nations indépendantes. Ce sont tous des esclaves évadés depuis de nombreuses années des possessions hollandaises : ils se sont réfugiés dans les bois et sont revenus à l'état sauvage. Ceux-ci méritent une étude spéciale.

Les principales tribus sont les *Bonis*, les *Youcas* ou *Bosch*, les *Poligoudoux*, les *Paramakas*. Ayant tous une même origine, ils ont des costumes semblables ; aussi ne décrirons-nous d'une façon détaillée que les

Bonis, nous bornant à indiquer les événements qui ont amené la formation des autres familles.

Les Bonis, originaires de la côte d'Afrique, sont les descendants des esclaves qui se révoltèrent contre les Hollandais en 1772. Depuis cette époque, ils sont établis sur le territoire français, au bord du Maroni, près du confluent de l'Araouta. Leur principal village se nomme *Cotica*.

Le D^r J. Crevaux a recueilli de la bouche même des anciens de la tribu l'histoire de leur révolte, et des circonstances qui ont accompagné et suivi leur émancipation ; nous empruntons les détails qui vont suivre au récit de ce voyageur.

En 1772, un nègre audacieux et intelligent, nommé Boni, eut à se plaindre de son maître. Il avait accompagné celui-ci, riche planteur hollandais, dans un voyage en Europe ; au retour, il devait être affranchi. Rentré dans son habitation, le maître oublia sa promesse. Ce manque de bonne foi attira les plus grands désastres sur la colonie.

Boni résolut de se venger et de prendre ce qu'on ne voulait pas lui donner : il s'échappa, entraînant dans sa fuite un grand nombre de ses compagnons. La maison du maître fut livrée au pillage, ses esclaves mis en liberté, tous les blancs de l'habitation massacrés, à l'exception de l'intendant ; Boni lui fit grâce de la vie pour qu'il pût annoncer au maître le châtiement qui venait de le frapper. Des troupes furent envoyées à la poursuite des révoltés ; mais elles avaient affaire à forte partie. Traqué de tous côtés, sachant sa tête mise à prix, Boni ne songea même pas à s'éloi-

gner : il demeura aux environs des habitations, essayant d'entraîner d'autres noirs dans son parti.

Un jour, il pêchait en compagnie de sa femme sur les bords d'une petite crique. Un canot rempli de soldats hollandais envoyés à sa poursuite vint à passer, au lieu de fuir, Boni se précipite le sabre à la main sur l'embarcation, tue plusieurs soldats, fait chavirer la pirogue, puis, revenant sur la rive, il égorge tous ceux qui la regagnaient à la nage. Il n'épargne que l'officier, qu'il envoie porter à la colonie la nouvelle de sa défaite.

En quelques jours, vingt-trois habitations furent dévastées, et les esclaves délivrés vinrent former autour de ce chef intrépide une troupe aussi nombreuse que dévouée.

Boni emmena sa bande dans le Maroni et se fixa près de la crique Paramaka, au lieu appelé *Bonidoro*. Il y établit une plantation de manioc et de bananiers dont on voit encore les traces aujourd'hui.

Sans ses fréquentes incursions auprès de Surinam, incursions toujours signalées par le ravage d'une propriété et l'évasion de nombreux esclaves, les Hollandais auraient laissé Boni vivre en paix dans la retraite qu'il s'était choisie ; mais, en présence de ses attaques réitérées, la colonie se vit dans l'obligation d'envoyer une véritable armée contre les rebelles. Surinam dut demander des secours à la métropole.

On expédia à la Guyane douze cents hommes sous le commandement du colonel Fourgaud, d'origine française. Grâce à la connaissance parfaite qu'il avait du pays où il opérait, Boni infligea plusieurs défaites

à son ennemi. Une compagnie qu'il attaqua à *Feti-fabiki* (île de la Bataille) fut presque entièrement détruite. Les vainqueurs se livrèrent sur les morts et les blessés à des actes de sauvagerie que la plume se refuse à décrire.

Les Hollandais essayèrent de surprendre les rebelles dans leur retranchement de Bonidoro. Prévenu à temps, Boni fit abattre des milliers de bananiers qui, disposés autour du camp, lui permirent de recevoir l'ennemi avec une nuée de flèches et de balles. Une centaine de soldats furent tués ; les autres durent battre en retraite. Quand, au contraire, les Bonis prévoyaient qu'une rencontre leur serait fatale, ils savaient se dissimuler et éviter ainsi l'attaque d'un ennemi trop redoutable.

Les Youcas, affranchis depuis soixante ans, s'étaient faits les alliés des Hollandais ; ceux-ci garantissaient la liberté aux anciens esclaves, à la condition qu'ils livreraient les nouveaux évadés. On n'eut pas de peine, à Surinam, à les engager à attaquer les Bonis. Une rencontre eut lieu près de la crique Innii. Les Youcas, repoussés, demandèrent la paix et l'obtinrent. Afin de cimenter les engagements pris de part et d'autre, le chef Youcas offrit à Boni la plus jeune et la plus jolie de ses femmes.

La paix durait depuis un an, et rien ne semblait devoir la troubler, lorsqu'un jour de nombreuses pirogues, montées par des Youcas, abordèrent non loin de la crique Innii, à un endroit nommé Féli Campan (champ de Bataille). Voyant arriver des amis, Boni s'avança au-devant d'eux ; déjà il leur tendait les

mais pour leur souhaiter la bienvenue, quand il reçut une balle de fer qui lui traversa la poitrine. *Atopa*, le fils du malheureux chef, suivi de nombreux amis, s'élança immédiatement à la poursuite des assassins; il ne put rejoindre les Youcas; mais, se dirigeant sur leur village, il surprit quelques-uns des chefs et les massacra.

Après plusieurs combats dont le résultat fut toujours incertain, les Youcas livrèrent aux Hollandais la tête d'un Boni dont le cadavre avait été habilement substitué à celui du chef par ses fidèles.

Le Grand-Man des Youcas reçut du gouvernement de Surinam, en récompense de ses services, une rente viagère pour lui et ses successeurs, un hausse-col et une canne de tambour-major.

Ainsi se termina cette guerre acharnée entre la Hollande et ses esclaves évadés. La colonie, outre les dégâts matériels, y perdit bon nombre de soldats blancs, et une certaine quantité de soldats noirs qui s'enfuirent dans les forêts; ces déserteurs formèrent la tribu des Poligoudoux.

Les Bonis, voyant leurs communications coupées avec le bas Maroni, essayèrent d'entrer en relations avec les Indiens de l'intérieur. Ils s'adressèrent d'abord aux Oyampis; après avoir été reçus amicalement par cette tribu, ils furent lâchement attaqués et perdirent plusieurs hommes.

Ils se tournèrent alors vers les colons français et se dirigèrent sur l'île Casfesoca; nous avons vu comment, malgré la parole du chef du poste, ces noirs furent massacrés sans motif.

Pourchassés par les Hollandais, traqués par les Français, les Bonis se rapprochèrent des Indiens Oyacoulets qu'ils rencontrèrent en remontant l'Itany. Encouragés par la réception que leur fit cette tribu, les proscrits croyaient avoir enfin trouvé une nation amie ; mais cet accueil bienveillant n'était qu'une feinte. Tous ceux des Bonis qui avaient été reçus chez les Oyacoulets furent élogés.

Il y a une vingtaine d'années, les Bonis firent une seconde tentative pour entrer en relations avec les Français de la Guyane. Suivant le cours de l'Innii, ils gagnèrent l'Approuague, qu'ils redescendirent jusqu'à son embouchure. Ils furent reçus par M. Couy, qui les mena à Cayenne et les présenta au gouverneur. Depuis lors, les Hollandais et les Français ont cherché à s'attacher les noirs de l'intérieur, mais ils ont à lutter contre une défiance bien naturelle.

Livrés à eux-mêmes, ces nègres n'ont pas tardé à revenir à l'état sauvage et à reprendre leurs anciennes coutumes, en y joignant quelques-unes de celles que pratiquent les nations qu'ils fréquentent. De leur long séjour chez les blancs, ils ont rapporté aussi des croyances, défigurées, il est vrai, par la tradition, mais dont on reconnaît facilement l'origine.

Physiquement, ils sont grands, vigoureux et bien faits ; en revenant à la vie primitive, ils n'ont pas tardé à supprimer toutes les parties inutiles du vêtement dont leurs maîtres les avaient affublés, et à réduire leur costume à sa plus simple expression.

Hommes et femmes ont les cheveux courts ; ils les réunissent en une foule de petites mèches droites et

pointues, semblables à de petites cornes qui hérissent leur tête. Comme ornements, ils portent au cou de nombreux colliers, et aux chevilles, au-dessus du mollet et aux poignets de lourds anneaux de métal. Fort peu de ces noirs sont tatoués ; quelques femmes seulement ont une rosace autour de l'ombilic ; encore ce n'est pas un véritable tatouage ; le dessin qui compose cet ornement n'est pas pratiqué dans la peau au moyen d'une piqûre lavée avec une teinture quelconque, il se compose plutôt d'une série d'excroissances de chair ayant assez l'aspect d'une graine de lin. Cette sorte de tatouage s'obtient en pratiquant de petites incisions fréquemment répétées pour rendre les cicatrices plus saillantes. Il est à remarquer que, chez les nègres, les plaies n'attaquant que le derme produisent une cicatrice noire, tandis que lorsqu'elles pénètrent plus profondément, elles sont absolument blanches après la guérison. Pour éviter cet inconvénient, les Bonis, au moment de l'incision, saupoudrent la plaie avec du charbon pilé très fin.

Les Bonis habitent des *carbets*, sortes de huttes carrées, couvertes avec des feuilles de waille ou de macoupi ; quelques-unes sont ouvertes à tous les vents, d'autres sont closes, et l'on n'y pénètre que par une ouverture basse et étroite. Dans le village, les carbets sont disposés en circonférence autour d'une place qui sert de lieu de délibération aux anciens de la tribu. Afin d'éviter la présence des insectes et des reptiles, le sol de la place est toujours parfaitement balayé ; le plus petit brin d'herbe est soigneusement arraché.

Grands amateurs de pêche, les Bonis sont d'excel-

lents canotiers. Leurs pirogues sont faites d'un tronc d'arbre, — généralement un *bamba*, — creusé à la hache ; elles sont longues, étroites et relevées aux deux extrémités ; les *pagayes* ou rames ont à peu près la forme d'une feuille de laurier. Montés dans ces pirogues légères, armés d'une seule pagaie, ces hardis canotiers franchissent les sauts, descendent les rapides les plus dangereux avec une habileté surprenante.

A proprement parler, le mariage n'existe pas chez ces sauvages, et cependant l'homme reste généralement uni toute sa vie avec la compagne qu'il s'est choisie ; nous disons généralement, car quelquefois les Bonis ont plusieurs femmes à la fois, ou renvoient celles qui sont vieilles pour en prendre une plus jeune. Un jeune homme ne peut se marier sans l'autorisation des anciens de la tribu. Pour obtenir leur consentement, le candidat doit faire preuve de certaines aptitudes ; entre autres choses, il doit se construire un carbet et planter un champ de manioc. Les unions entre proches : cousins et cousines et même frères et sœurs, sont fréquentes, les lois des Bonis ne s'y opposent pas. Les mariages sont rarement stériles ; les Bonis ont généralement trois ou quatre enfants, souvent six ou huit.

Les chefs ont le droit d'avoir plusieurs femmes.

Peut-on donner le nom de religion aux pratiques superstitieuses auxquelles se livrent les noirs ? Non ; leurs croyances ne sont qu'un souvenir des religions catholique et juive qu'ils ont vu pratiquer chez leurs anciens maîtres les Hollandais ; ils y ont ajouté les superstitions empruntées aux nations qu'ils fréquentent

ou à leurs ancêtres. De la religion catholique, ils ont pris la connaissance d'un Dieu (*Gadou*), créateur des hommes, des singes rouges, du riz, du manioc et des bananiers ; marié à une femme qu'ils appellent *Maria*, *Gadou* eut un fils, *Jest Kisti*. Quelques-uns, des savants, connaissent l'histoire d'Adam et d'Eve. Voici cette histoire, telle qu'*Apatou*, le compagnon de *Crevaux*, la racontait :

« *Gadou* faire ouun moum (*homme*) *Adam*, et ou femme, *Eva*, et li commander rester petit village où qu'y gagné beaucoup manioc, beaucoup poisson, beaucoup viande qui pouvez manger sans travailler.

« *Gadou* dit : ou pouvez manger tout chose, mais pas ouun graine appelée *amanda* qui bon ouun sô (*seulement*) pour serpent : si graine là tomber, ou pas toucher.

« Un jour *Adam* vu *Eva* qui allait chercher l'eau à la rivière, trouvé serpent qui dit : « Goutez graine-là. — *Adam* dit : non, *Gadou* pas voulu. — Serpent dit : *Eva* goutez, pas gagné chose qui bon passé ça. — *Eva* qui mangé dit : oh ! c'est bon, *Adam*, venez manger.

« *Adam* dit : Non. — Goutez ouun sô. — Non. — troisième fois *Adam* mangé ti morceau.

« Après, *Gadou* qui dit : *Adam*, *Eva* veni vite. — *Adam* qui gagné peur, pas savé pourquoi, metté ouun feuille, et sa femme aussi.

« Bon Dieu qui dit : *Adam* toi mangé graine là. — *Adam* dit non. — *Adam* toi mangé graine là. — Troisième fois, *Adam* dit : Oui, pas moi qui ramassé, *Eva* qui donné.

« Bon Dieu pas content dit : Adam, Eva ou pouvez allé : toi, Adam, besoin travailler pour gagner manioc, et flécher pour gagner viande ; Eva, toi, pouvé gagné mal pour faire ti moun ; serpent, toi plus gagné pieds pour marcher. »

Beaucoup de ces noirs ont été baptisés, et cette histoire d'Adam et d'Eve racontée par Apatou peut bien être un souvenir de l'instruction religieuse qu'il a reçue autrefois dans l'église de Saint-Laurent. Peut-être aussi, le missionnaire avait-il quelque peu modifié l'histoire de nos premiers parents, pour la mettre à portée de son auditoire, car, en Guyane, on ne connaît pas la pomme.

De la religion juive, quelques-uns ont conservé une horreur profonde pour le *capiai*, dont la chair, disent-ils, donne la lèpre. Or, ce *capiai* a une grande analogie avec le cochon. De leurs ancêtres d'Afrique, ils ont gardé la croyance aux sorciers ; ils sont fétichistes, et leurs féticheurs, comme ceux des Indiens, se nomment *piayés*.

Les funérailles se font en grande cérémonie. « Les morts sont conservés pendant huit jours, dit le docteur Crevaux, durant lesquels on se livre à des danses et à des chants lugubres. Le cercueil est transporté matin et soir dans tout le village, par des hommes qui l'inclinent à droite et à gauche pour imiter des mouvements de salutation. On considère comme un bon augure ces politesses que le défunt semble adresser en passant devant les carbets. Ledit cercueil fait de longues haltes au milieu du conseil réuni sur la place pour le recevoir. Les plus anciens lui font

chacun des questions auxquelles il répond en s'inclinant à droite, à gauche, en avant, en arrière. Tous les matins, un vieillard, dont la voix n'est pas moins désagréable que celle du singe rouge, pleure en chantant jusqu'à ce que le roi des forêts vienne s'associer à la douleur de la nation.

« Les cadavres sont inhumés en état de putréfaction avancée (1). » Chacune des différentes tribus noires de la région du Maroni est gouvernée par un chef qui porte le nom de Grand-Man; son pouvoir est héréditaire; mais, comme le droit d'aînesse n'existe pas, le chef de son vivant désigne celui de ses fils qui doit lui succéder, ou même un parent éloigné. Anato, le Grand-Man actuel des Bonis, a désigné pour son successeur son neveu Bayo. Il réside à Cotica.

Le Grand-Man détient d'une façon absolue le pouvoir exécutif; aidé d'un Conseil choisi parmi les notables de la tribu, il traite les affaires, connaît des différends entre les personnes et juge les criminels en leur faisant subir une épreuve consistant dans l'absorption d'un breuvage empoisonné. Le docteur Crevaux assure que la plante d'où il est extrait n'est pas toxique, et que les innocents ne sont nullement incommodés par cette boisson. « Ne sont-ils pas convaincus, dit ce voyageur, qu'il est sans action sur ceux qui n'ont pas commis de crime (2)? »

Les assassins sont condamnés à être brûlés vifs sur la place publique.

(1) Docteur J. Crevaux, déjà cité, p. 30 et suivantes.

(2) Le même, p. 30 et suiv.

La langue que parlent les noirs du Maroni est un composé de mots anglais et hollandais mélangés avec quelques expressions empruntées aux Indiens. La généralité des Bosch et des Bonis parlent le créole, usité actuellement à la Guyane hollandaise, en y mêlant bon nombre de mots et de tournures de phrases prises à notre langue créole.

Chaque individu n'a qu'un seul nom pour le désigner, un nom de baptême que les parents donnent selon leur caprice ou d'après un calendrier fort simple qui représente les sept jours de la semaine.

Jours de la semaine.			Noms d'hommes.	Noms de femmes.
Lundi	—	Monday	Codio	Adiouba
Mardi	—	Touday	Couani	Abenina
Mercredi	—	Diliday	Couacou	Acouba
Jeudi	—	Foday	Yao	Yaba
Vendredi	—	Feda	Cofi	Afiba
Samedi	—	Sata	Couanina	Amba
Dimanche	—	Sunday	Couachi	Couachiba

Si à ces noms on en ajoute sept ou huit autres, on aura le répertoire complet des appellations des noirs Bosch et Bonis.

La tribu des Bonis ne compte pas, actuellement, plus de trois à quatre cents individus.

Les *Paramakas* sont représentés par une centaine d'hommes ; ce sont les fils des esclaves évadés de Surinam en 1836. Leur nom vient de la crique sur les bords de laquelle ils sont établis. Comme les Bonis dont ils parlent la langue, ils vivent à l'état sauvage. Il en est de même des *Poligoudoux*, déserteurs de la

milice noire adjointe à l'armée hollandaise pendant l'insurrection Boni.

Les *Youcas*, nommés *Bosch* (hommes des bois) par les colons hollandais, possèdent plusieurs villages sur les bords de Tapahoni, qui comptent cinq ou six mille habitants. Ils y sont installés depuis 1712.

Après la prise de Surinam par l'amiral français Cassar, la Guyane hollandaise fut frappée d'une contribution de guerre de *un million et demi de francs*. Le gouverneur de la colonie eut la malencontreuse idée de vouloir faire supporter cet impôt par les propriétaires, proportionnellement au nombre d'esclaves qu'ils possédaient. Pour se soustraire au paiement, ou du moins y participer dans la plus faible mesure possible, quelques riches planteurs juifs engagèrent une grande partie de leurs esclaves à se réfugier dans les bois. Quand l'impôt fut payé, on rappela les nègres ; mais ceux-ci refusèrent de rentrer, préférant la vie libre au milieu des bois, aux misères de l'esclavage. On dut envoyer des troupes pour les ramener dans les habitations ; elles n'y purent réussir : le nombre des révoltés s'était considérablement accru ; ils avaient fait des incursions aux environs de Surinam, pillé les plantations et rendu à la liberté de nombreux nègres. Il fallut compter avec eux, et les maîtres se virent contraints de discuter, avec leurs anciens esclaves, les conditions d'un traité qui fut signé en 1761 à l'habitation d'Auka.

Liberté pleine et entière leur était accordée, contre la promesse de rendre à leurs propriétaires tous les

nègres fugitifs qui viendraient leur demander asile.

Telle est l'histoire des noirs ayant fait souche, et constitué des tribus dans l'intérieur de la Guyane française.

Les autres immigrants dont nous avons à nous occuper sont les coolies hindous. Ils trouvent ici leur place, non pas tant parce qu'ils ont formé une race nouvelle, qu'à cause de l'intérêt qu'ils présentent au point de vue du travail.

Un des premiers résultats de l'émancipation des nègres, en 1848, fut de faire naître, à côté de la question du travail, le problème de l'introduction et de l'acclimatation dans nos colonies intertropicales, d'une race pouvant supporter une certaine somme de travail sous la zone torride.

Aussitôt affranchis, les noirs s'abandonnèrent à leur indolence naturelle ; vivant presque de rien, dans un pays où les besoins sont bien moins grands qu'en Europe, ils se refusèrent à tout labeur et ne consentirent à louer leurs bras que quand leur amour du rhum et des mille riens, pour eux si pleins d'attrait, l'emportait sur leur paresse. Les colons ne pouvaient faire fonds sur un concours aussi peu régulier ; il fallut chercher des travailleurs en dehors de la colonie. On songea donc à importer des hommes libres, mais en les liant par un engagement qui donnât sur eux, à ceux qui les emploieraient, un pouvoir et une autorité que ne possède pas en général le propriétaire occupant des ouvriers libres dans toute l'acceptation du mot.

Tout d'abord, on écarta l'idée de recruter les coolies sur le continent africain ; on n'eût pas manqué de

voir dans ces engagements une traite déguisée.

Les possessions européennes baignées par le Pacifique s'adressèrent à la Chine ; les rives de l'Atlantique eurent recours aux agents d'émigration de l'Inde ; on essaya du coolie hindou.

Cette race a-t-elle donné, au moins à la Guyane, les résultats qu'on en attendait ? A-t-elle pu, comme prix d'engagement et comme travail fourni, remplacer les nègres importés d'Afrique ? Nous ne le croyons pas. Recrutés dans de mauvaises conditions, les Hindous s'acclimatent mal, et la mortalité est grande dans leurs rangs. Comme travailleurs, ils sont inférieurs aux gens de race noire.

Les premiers coolies hindous, au nombre de *sept cent quatre-vingt-six*, furent amenés à la Guyane le 9 juin 1856 par le *Sigisbert César*. Depuis cette époque jusqu'au 1^{er} janvier 1878, dix-neuf autres convois successifs transportèrent dans la colonie *huit mille quatre cent soixante-onze* engagés. *Six cent soixante-quinze* d'entre eux ont été rapatriés durant cette période de vingt-deux ans. A la même date (1^{er} janvier 1878), les documents officiels constatent à la Guyane la présence de *quatre mille deux cent vingt-trois* coolies (1) ; les autres, soit *quatre mille cinq cent vingt-deux*, sont morts.

Ce chiffre énorme de décès — près de 50 % — prouverait donc que, pas plus que les Européens, cette race n'est apte à supporter les travaux pénibles sous le climat de notre colonie. Ainsi que nous

(1) Dans le recensement de 1881, ils ne figurent plus que pour 2,894.

le disions plus haut, c'est au mode de recrutement des coolies qu'il faut surtout s'en prendre des résultats obtenus.

Et d'abord, dans quel milieu les agences d'émigration des Indes vont-elles chercher les hommes qu'elles envoient dans nos colonies?

C'est dans les bas-fonds de la société, dans la classe la plus misérable, partant la moins robuste, que l'on recrute les coolies qu'on nous envoie, « depuis l'avocat sans cause, le professeur sans cours, jusqu'à la mendiant de naissance ; il en résulte que les fatigues et les fièvres en ont facilement raison (1) ». Beaucoup de ces malheureux, vivant dans leur patrie au sein d'une misère profonde, arrivent en Guyane malades, et tellement affaiblis que, dès les premiers jours qui suivent le débarquement, ils succombent aux suites du voyage. Quelques-uns sont l'exacte reproduction de ces squelettes ambulants qu'on voit aux Indes, spectres vivants de l'éternelle famine qui désole cette vaste contrée.

Déclassés ou misérables se laissent tenter par les promesses éblouissantes que font miroiter à leurs yeux des racleurs peu scrupuleux : nourriture abondante, vie facile, travail lucratif et modéré ; les voilà séduits, on les embarque.

A peine arrivés, on les dirige sur les habitations pour la culture, ou de préférence dans les exploitations aurifères. Alors commencent les déceptions. Se voyant trompés et pris dans un piège abominable, la

(1) X. *Les coolies de la Guyane* (*Revue scientifique*, 21 juillet 1877).

plupart se laissent aller à un découragement facile à comprendre.

Quelques-uns, prenant leur parti d'une situation qu'ils ne peuvent éviter, se mettent bravement au travail ; ceux-là résistent assez bien et fournissent un contingent minime à l'hôpital et à la mort. Beaucoup voient dans le suicide la seule porte de salut qui leur reste ouverte ; comme ces hommes ont un souverain mépris de la vie et de la douleur, ils emploient pour se tuer les moyens les plus étonnants : quelques-uns, par exemple, ont le courage de s'étrangler avec une cravate ou une ceinture fixée près de terre, au lieu de se pendre suivant l'antique formule, « haut et court ».

D'autres, pour se soustraire au joug qui leur est imposé, volent des vivres et se sauvent dans les bois ; au bout de quelques jours, la faim les presse, ils sont obligés de rentrer à la colonie. Pour éviter le travail, il en est qui se servent des expédients les plus atroces et les plus invraisemblables. Les uns, et c'est le plus grand nombre, se font une écorchure sur laquelle ils appliquent pendant plusieurs heures un sou trempé dans l'eau salée ; avec un morceau de bois, ils excitent le mal et au besoin, la nuit, dans les bois, exposent leur plaie au contact d'une bête venimeuse. D'autres enfin se rendent aveugles en introduisant sous leurs paupières une composition où la chaux entre en grande quantité.

Bon nombre de ces malheureux n'ont pas besoin d'attenter à leur vie ; un peu de patience leur suffit : la fièvre ne tarde pas à s'emparer de ces natures apa-

thiques ; mal surveillés, ils boivent outre mesure pour étancher leur soif ; la dysenterie se déclare, et ils ne tardent pas à succomber. Voilà pour les hommes.

Les femmes se trouvent dans des conditions meilleures pour traverser la période d'acclimatement. En effet, pour les Hindous, il n'y a pas de mariage indissoluble, mais une sorte d'association que chacun des conjoints peut rompre à son gré. Profitant de cette situation, les femmes s'empressent, dès leur arrivée dans la colonie, de s'unir avec des coolies immigrés depuis longtemps, et par conséquent mieux installés, plus aisés.

Si au contraire, subissant une autre forme de mariage, ces Hindoues ont été achetées, elles peuvent être revendues, et les anciens coolies, plus riches que les autres, sont à peu près les seuls acquéreurs. De toute façon, la situation physique des femmes est meilleure que celle des hommes.

Chez les enfants, la mortalité est effrayante, ils périssent presque tous ; on doit compter, il est vrai, avec l'infanticide, qui est chez les Hindous une pratique tolérée.

Et maintenant, les coolies hindous rendent-ils les services que l'on serait en droit d'en attendre ? Non ; si dans les mines ils compensent par leur adresse et leur intelligence la force qui leur fait défaut, — ils sont beaucoup moins robustes que les noirs, — en revanche, dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, ils sont fort coûteux ; leur emploi, onéreux sans compensation, est une des principales causes du peu

de succès de nos entreprises agricoles aux environs de Cayenne.

Quelle conclusion tirer de ce qui précède? Selon nous, la voici :

Puisqu'il est établi que les seuls noirs peuvent, avec un salaire raisonnable, fournir un travail suffisant, et que l'on ne peut compter sur le concours régulier *des nègres de la colonie*, il faut tenter d'attirer sur les habitations quelques-unes des tribus noires dont nous avons parlé, et suivre l'exemple donné par deux ou trois exploitations forestières récemment installées, qui n'emploient que des Bonis, des Bosch et des Galibis

LES ANCIENS HABITANTS
DE LA
GUYANE

CHAPITRE VII.

Les Aborigènes. — Races disparues. — Le dernier des Aramichaux. — Galibis. — Oyacoulets. — Oyampis. — Emérillons. — Roucouyennes.

Les diverses tribus qui composent les Indiens originaires de la Guyane étaient autrefois beaucoup plus nombreuses qu'aujourd'hui.

Nous trouvons sur les cartes anciennes des noms de peuples, et dans les récits des voyageurs du xvii^e et du xviii^e siècle, des détails sur des nations complètement disparues : tels sont les Acoquas, rencontrés au confluent du Camopi et de l'Oyapock par les Pères Grillet et Béchamel. D'autres tribus sont sur le point de s'éteindre : les Emérillons ne sont plus représentés que par une cinquantaine d'individus ; les Aramichaux, assez nombreux autrefois sur les bords de l'Araoua pour lutter contre les Roucouyennes, n'existent plus. Cependant, le D^r J. Crevaux parle du dernier survivant de cette tribu qui a quitté le pays de ses aïeux, disparus, pour venir demander l'hospitalité aux Galibis du bas Maroni.

Toutes ces peuplades ont une origine commune ; elles ne sont certainement que les membres épars d'une grande famille qui, à une époque éloignée, ha-

bitait et la Guyane et le bassin de l'Amazone. Quelques-unes d'entre elles, comme les Oyampis et les Roucouyennes, sont disséminées sur un immense territoire, occupant des points fort éloignés les uns des autres : les Oyampis, dont on rencontre quelques représentants sur le bas Oyapock, se retrouvent aux monts Tumuc-Humac et sur le territoire contesté, près de la rivière Conany. Les Roucouyennes sont répandus dans la partie méridionale de la Guyane française, et beaucoup plus au sud, dans le Brésil, entre le Yary et le Parou. Cette nation doit être la race-mère des Indiens de la Guyane, car dans toutes les tribus on retrouve, modifiées il est vrai, les traditions de ce peuple qui a donné son nom à notre colonie. (Le véritable nom des Roucouyennes est en effet *Ouyanas*, et ils ne doivent leur appellation moderne qu'à leur habitude de se peindre avec du roucou.) La similitude des caractères physiques n'est pas moins frappante. Les Indiens de la Guyane sont de taille peu élevée ; si quelques voyageurs les ont dépeints comme des hommes de haute stature, il faut attribuer cette erreur au développement extraordinaire de leur buste, supporté par des jambes grêles et un peu arquées. Leur teint est comparable à celui d'un Européen bronzé par le soleil ou le hâle ; quand ils naissent, les enfants ont la peau presque blanche. La tête, volumineuse, est bien proportionnée au buste un peu fort ; les pieds sont courts, larges et plats ; l'orteil, tourné en dedans, est très écarté des autres doigts, qui au contraire regardent en dehors. Les mains sont remarquables : les muscles du pouce sont excessivement développés,

le poignet est très fort, et cependant les doigts ne sont pas plus longs que ceux d'un enfant. La chevelure est noire ; moins souple que celle des Européens, elle n'est cependant pas crépue comme celle des races nègres ; hommes et femmes portent les cheveux longs, flottant sur les épaules et coupés carrément sur le front. Ils n'ont que peu ou point de barbe et ils l'arrachent soigneusement.

Tel est l'ensemble de la physionomie des naturels de la Guyane. Il est bien certain que chez ceux qui habitent le littoral, ces signes distinctifs de la race se sont modifiés par suite des croisements, et aussi sous l'influence des vices qu'ils ont pris des Européens, l'ivrognerie en particulier.

Doux, affable, hospitalier, l'Indien des grands bois a conservé les qualités propres aux enfants de la nature ; sobre dans ses paroles comme dans ses plaisirs, il se rapproche davantage de la civilisation par son intelligence, que le noir élevé chez les blancs ou qui a vécu parmi eux ; c'est sans doute l'esclavage, avec son cortège de souffrances morales et physiques, qui a profondément altéré les qualités naturelles de ce dernier. Les explorateurs, en effet, constatent plus d'intelligence et de dignité morale chez les noirs vivant à l'état libre dans leur patrie, que chez leurs compatriotes transportés par la traite.

Tous ces Indiens ont la même religion ; ils reconnaissent deux principes, celui du bien, celui du mal. Au premier ils ne rendent pas de culte : son rôle unique étant de les protéger, ils n'ont pas à le prier, et ne lui accordent aucune reconnaissance pour le bien

qu'il leur fait. A l'esprit du mal, au contraire, ils adressent leurs supplications pour éviter les maux dont il peut les accabler, ou pour faire cesser ceux qu'il leur inflige. A en juger par le respect qu'ils témoignent à leurs morts, on peut supposer qu'ils croient à une autre vie ; ils ne s'expliquent pas à ce sujet, et, comme ils n'ont ni annales, ni doctrines, ni traditions, on en est réduit à de simples conjectures.

On comprend qu'avec de semblables croyances, la superstition joue chez eux un grand rôle ; tous les accidents, tous les phénomènes physiques que leur ignorance ne leur permet pas d'expliquer, sont l'œuvre de l'esprit du mal. Pour leur nuire, ce mauvais génie prend différentes formes, celle d'un animal féroce, par exemple ; quelquefois au contraire, invisible aux yeux de tous, il réside dans les endroits dangereux, et, là, guette ses victimes au passage. Les rapides les plus périlleux sont hantés par le mauvais esprit, — une sorte de diable. — Les Indiens essaient de se le rendre propice par une offrande, avant d'engager leurs pirogues dans les eaux tumultueuses.

Souvent l'Indien a recours à l'intervention du *piaye*, sorcier ou féticheur, — qui joint à ses fonctions de médecin celles beaucoup plus importantes de conjurateur du mauvais esprit et d'exorciste pour ceux qui sont piayés, c'est-à-dire victimes d'un sortilège. Aussi, le piaye est dans la tribu l'objet d'une vénération profonde, qu'augmentent encore les rudes épreuves par lesquelles le candidat piaye doit passer pendant les longues années que dure son noviciat. Nous en verrons quelques-unes au cours de ce chapitre.

Nous allons maintenant décrire les coutumes particulières à chacune de ces tribus. Nous commencerons par les Roucouyennes.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, le nom de Roucouyennes vient de la teinture de roucou dont ces Indiens se couvrent des pieds à la tête. Ils mélangent le fruit de cette plante à une huile qui lui donne une grande fixité. Ils obtiennent cette huile en faisant bouillir les amandes produites par un arbre nommé *capara* (famille des méliacées). C'est un des plus grands arbres de la Guyane ; son tronc atteint de vingt à trente mètres de hauteur sur un mètre cinquante de diamètre ; son écorce est épaisse et grisâtre. Le fruit est une capsule qui s'ouvre en quatre valves ; il est rempli d'amandes serrées, irrégulières, anguleuses et polygonales, blanches à l'intérieur, de consistance ferme et solide. Les Indiens font bouillir ces amandes dans l'eau, puis les mettent en tas pendant quelques jours ; ils les dépouillent ensuite de leur pulpe, les écrasent sur des pierres et en font une pâte qu'ils rangent sur les faces d'une dalle creusée en gouttière, un peu inclinée et exposée à l'ardeur du soleil. C'est à sa vertu particulière que les Indiens attribuent de pouvoir se préserver de la piqûre des chiques et des insectes.

Les jours de fêtes, et pour les cérémonies, ils ajoutent à la peinture rouge une série d'arabesques noires d'un dessin fort original ; ils obtiennent cette couleur au moyen du *genipa*. Ils attachent à ces ornements une importance toute particulière, et ne manquent pas, quand ils voyagent, d'emporter les ingréd-

dients nécessaires à leur confection dans de petites Calebasses.

Nous avons dit que tous les Indiens de la Guyane, en général, s'épilent soigneusement ; ajoutons que les Roucouyennes s'arrachent les cils, afin, disent-ils, « de mieux voir ».

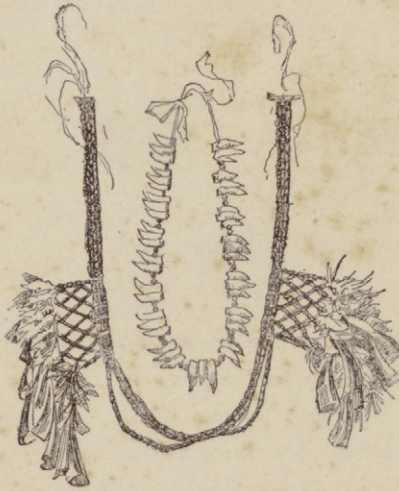
La nourriture principale consiste en poisson, ou en gibier bouilli avec force piments. Ce condiment remplace le sel dans la cuisine des Indiens. Ils ont un appétit énorme et absorbent des quantités incroyables de nourriture. Les hommes prennent leurs repas en commun, servis par les femmes, qui se retirent ensuite dans leurs cases pour manger à leur tour ; elles sont rejointes par leurs époux, et bien souvent ceux-ci se remettent à table avec elles. Il est étonnant que, malgré la quantité de nourriture épicée qu'ils absorbent, ces Indiens ne boivent jamais en mangeant.

Les poules et leurs œufs inspirent aux Roucouyennes une certaine aversion ; ils s'abstiennent d'en faire usage, parce qu'ils leur attribuent des propriétés qui, si elles existaient, amèneraient rapidement l'extinction de leur race. Cette croyance est aussi très répandue chez les Oyampis.

Les femmes sont chargées de tous les travaux du ménage ; elles ont nécessairement la cuisine dans leurs attributions. Les aliments sont cuits dans des vases de terre, sur un feu allumé devant le carbet. Pour empêcher le liquide de s'enfuir au moment de l'ébullition, ces cuisinières primitives ont un procédé assez original : quand le liquide bout, elles emplissent

leurs bouches d'eau froides qu'elles crachent dans le vase aussitôt que le bouillon menace de déborder.

Les Roucouvennes sont grands amateurs de danse, et la moindre fête est prétexte à leur plaisir favori. Pour la circonstance, ils se revêtent d'ornements bizarres : couverts de plumes, de colliers et de ceintures en poil de conata, ils s'affublent d'immenses perruques



Colliers.

faites avec des lanières d'écorce. Leur corps disparaît sous un vaste manteau composé de longues bandes d'écorces très minces, qui flottent autour d'eux comme celles de leur chevelure postiche ; ces lanières sont teintes en noir ; ils obtiennent cette couleur au moyen d'eau ferrugineuse qu'ils laissent croupir. Les jambes sont agrémentées de jarretières garnies de graines qui, en s'entre-choquant, imitent le bruit

des castagnettes. Ainsi vêtus, les hommes dansent toute la nuit sans interruption et jusqu'à complet épuisement.

Le mariage n'est pas, chez les Indiens, l'objet d'une cérémonie spéciale. Ils choisissent rarement une femme dans leur tribu, ils vont la demander à quelque village voisin. L'homme qui veut s'unir à une jeune fille doit abandonner sa tribu pour aller s'établir dans



Ornement de pied.

celle de sa femme ; il devient un de ses membres, et désormais ne la quittera plus.

Aussitôt qu'une femme est devenue mère, on fait sous son hamac des fumigations au moyen d'herbes odoriférantes ; on jette de l'eau froide sur de grandes pierres chauffées au feu : la vapeur qui s'en dégage transforme bientôt le carbet en une sorte d'étuve. Cette prescription accomplie, la mère se lève et reprend les travaux journaliers, tandis que l'homme la remplace dans le hamac : il doit rester couché pendant plusieurs jours ; le piaye le visite et le soumet à un régime qui, généralement, consiste à s'abstenir de viande et de poisson, sous peine de graves complications pour lui et d'accidents pour son enfant. Cette

coutume n'est pas spéciale aux Roucouyennes, elle est pratiquée par tous les Indiens de la Guyane et bon nombre de tribus américaines. « Si même on en croit le témoignage de Strabon, dit M. Gaffarel, les



Jarretières.

Corses de son temps ne manquaient pas de s'y conformer, et même, pendant tout le Moyen-Age, sur les deux versants des Pyrénées, les Basques gardaient également le lit. C'est ce qu'on appelle encore dans tout le pays faire la *couvade* (1). »

Arrivés à l'âge de douze ou treize ans, les enfants subissent une épreuve qui leur vaut, quand ils en sor-

(1) P. Gaffarel, *Colonies françaises*, p. 162.

tent vainqueurs, comme un brevet de virilité. Il en est de même des jeunes hommes à la veille de prendre femme, et des piayes pendant leur noviciat. Ces épreuves, quoique moins dures que celles imposées dans certaines tribus de l'Amérique du Nord, leur ressem-



Coiffure de Roucouyenne.

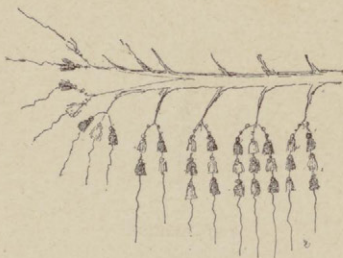
blent néanmoins ; si elles sont moins atroces, on peut affirmer que les Roucouyennes, si jeunes soient-ils, supportent la douleur avec le même stoïcisme qu'un Sioux ou un Pieds-Noirs (1).

Le supplice des Guyanais consiste à exposer tout

(1) Les Indiens Mandaws, tribu habitant la rive gauche du Missouri à 600 lieues de Saint-Louis, et quelques autres nations du Far-West, imposent aux jeunes hommes un supplice épouvantable. On pratique, sur les épaules ou sur la poitrine du patient, des incisions sous-cutanées ; on passe dans les plaies un petit bâtonnet ; une corde y est attachée, et la victime est enlevée de terre à une hauteur de 4 ou 5 pieds. Afin d'augmenter la douleur, on suspend à d'autres chevilles traversant les bras et les jambes les armes du guerrier, et quelquefois même une tête de bison ; puis le tortionnaire imprime au pendu un mouvement de rotation aussi rapide que possible. Cela dure 15 à 20 minutes.

le corps du patient aux piqûres de guêpes et de fourmis : or, on sait quelle douleur cause le contact de ces deux insectes.

Quand un Roucouyenne meurt, on dresse aussitôt un bûcher au centre du village ; le cadavre, couvert de ses plus beaux ornements, plumes, ceintures, colliers



Ornement de ceinture.

et bracelets, est attaché à un poteau élevé au milieu du bûcher ; on place à côté de lui sa flûte, faite d'un tibia de biche. Pendant que toute la tribu assiste à l'incinération du défunt, sa femme brûle tout ce qui lui a appartenu.

Quand le corps est entièrement consumé, ses cendres, recueillies dans un vase, sont portées au carbet de la veuve ; elles y séjournent un an, puis on les enterre.

Quand les victimes sont dépendues, on les débarrasse des charges des épaules, puis deux hommes, les saisissant par les bras, les entraînent dans une course vertigineuse jusqu'à ce que tous les objets fixés à leurs blessures soient arrachés violemment. Ces jeunes Indiens supportent ces tortures sans pousser une plainte, sans faire entendre un gémissement, et l'on n'a que fort peu d'exemples qu'un homme soit mort des suites de ce supplice.

Aussitôt la cérémonie terminée, les hommes nettoient avec un soin tout particulier l'emplacement où s'élevait le bûcher, et jusqu'aux coins les plus reculés du village.

De toutes les tribus indiennes de la Guyane, les



Coiffure de Roucouyenne.

Roucouyennes sont les seuls qui brûlent les cadavres, et encore font-ils exception pour les piayes, qui sont inhumés ornés d'une profusion de plumes.

Les Oyanpis enterrent leurs morts dans un trou fort profond, mais large d'un mètre seulement ; le défunt est placé verticalement dans la fosse, les membres repliés. Quelquefois, ils transportent les cadavres dans les bois, où ils les laissent se décomposer ; ils recueillent ensuite les os dans un pot d'argile et les ensevelissent.

Les Galibis enterrent aussi leurs morts, mais ils les conservent une semaine avant de leur donner la sépulture. Le corps, étendu dans son hamac, est placé au-dessus d'un vase destiné à recevoir le liquide qui en découle, et (nous demandons pardon à nos lecteurs de l'horreur du détail) une des épreuves imposées aux élèves piayes consiste à boire une macération de tabac et de quinquina mélangée avec le liquide sanieux recueilli dans ces vases funéraires.



Poteries indigènes.

Physiquement, les Galibis se distinguent des autres Indiens par une constitution plus chétive, un aspect moins robuste et un air plus efféminé ; leur état sanitaire n'est pas satisfaisant, et l'on voit de jour en jour leur race s'étioler et s'éteindre, à cause peut-être de leur amour immodéré pour l'alcool. Ils vivent dans une indolence et une paresse incroyables, partageant leur temps entre la pêche et les longs repos, étendus dans leurs hamacs où ils se balancent mollement.

Leur seule industrie consiste dans la fabrication de

vases en terre assez originaux; ce sont les femmes qui confectionnent ces poteries, à la main et d'une seule pièce; elles emploient l'argile, abondamment répandue sur les berges des fleuves. Leurs *gargoulettes* ou *alkarasas* ne conservent pas le liquide frais, parce que, déjà insuffisamment poreuses, elles sont, en outre, enduites d'un vernis qui empêche l'évaporation. Les femmes oyampis font aussi de ces poteries, mais elles ont soin d'ajouter de la cendre de *couepi* à l'argile qu'elles emploient, ce qui donne une grande porosité à la terre.

Des jarretières serrées au-dessus de la cheville et au jarret constituent le principal luxe des femmes galibis; leurs jambes sont complètement déformées par cet ornement. Nous retrouvons la même coutume chez les Émérillons; mais, dans cette tribu, la jarretière est l'apanage exclusif de l'homme.

Les Indiennes galibis se perforent la lèvre inférieure; elles y introduisent une longue épingle qui leur sert à extraire les *chiques* des pieds de leur seigneur et maître.

À part les quelques différences que nous venons de signaler, toutes ces nations se ressemblent au physique, et ont à peu près les mêmes usages; il en est de même pour le langage, tout au moins pour ceux vivant loin de nos établissements.

C'est ici le cas de signaler la similitude de certains mots français et indiens. On ne peut supposer qu'ils nous ont emprunté l'appellation de divers objets d'un usage constant chez eux, de fruits qui poussent sur leurs territoires ou d'animaux qui habitent leurs fo-

rêts et qu'ils désignaient ainsi avant d'avoir été en rapport avec nous. C'est bien plutôt nous qui avons pris ces mots à leur langue.

Citons, par exemple : *caïman*, *piroque*, *tapir*, qui sont des appellations indiennes ; ananas, que les Roucouyennes nomment *nana*. *Hamac* a la même signification qu'en français ; c'est des naturels de l'Amérique du Sud que nous vient l'objet : il est tout simple que nous leur ayons aussi emprunté le nom qui sert à le désigner. M. Littré, dans son dictionnaire, donne cependant au mot *hamac* une étymologie bien différente : l'illustre savant le fait dériver de deux mots allemands : *hangen*, pendre, suspendre, et *matte*, natte.

Tels sont, en résumé, les renseignements que l'on possède sur les Indiens qui habitent notre colonie ; ils n'ont été visités que par un petit nombre de voyageurs ; ils évitent autant que possible d'entrer en rapport avec nous, et restent par conséquent peu connus.

CULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE

CHAPITRE VIII.

Culture. — Commerce. — Sous marqués. — La propriété foncière.
— Industrie.

Sur les *seize mille lieues* carrées qui forment l'étendue de la Guyane française, *six mille hectares* à peine sont en culture, et encore, chaque année, on constate une diminution dans l'importance des exploitations agricoles.

On peut diviser les produits de la colonie en deux catégories :

La culture que nous appellerons d'exploitation : canne à sucre, coton, roucou, café, girofle ; et la culture vivrière, destinée à l'alimentation des habitants : riz, manioc, ignames, patates. Citons encore les ananas, oranges, citrons, mangues, abricots, barbadines, sapotilles, avocats, concombres, pommes cannelle, bananes, goyaves, choux maripa, etc., qui croissent presque sans culture.

L'exploitation de la *canne à sucre*, qui remonte aux débuts de la colonie, est celle qui a eu le plus à souffrir de l'abolition de l'esclavage. Chaque année amène une nouvelle décroissance dans les chiffres de production, et il est à craindre que ce riche produit ne finisse par être complètement abandonné. On ne peut

en effet espérer un regain de prospérité tant que l'immigration n'aura pas fourni les bras nécessaires à sa culture.

Le café fut importé à la Guyane en 1721. C'est un lieutenant de vaisseau, M. de la Motte-Aigron, qui introduisit la précieuse plante dans la colonie. Le café était déjà récolté en abondance dans la Guyane hollandaise. Afin de conserver le monopole de cette culture, nos voisins avaient décrété la peine de mort contre quiconque livrerait des grains de café avant de les avoir passés au feu pour détruire le germe de reproduction.

M. de la Motte-Aigron se rendit à Surinam, s'aboucha avec un Français nommé Mourgues, et lui promit une bonne récompense et le pardon de certains délits qui l'avaient fait chasser de Cayenne, s'il voulait l'aider dans son entreprise.

A force de ruse et d'adresse, nos deux compatriotes réussirent à se procurer une livre de café en cosse. Ils furent assez heureux pour dérober leur larcin aux investigations des gens de police qui visitaient soigneusement les bagages des voyageurs, et purent quitter Surinam sans être inquiétés.

Depuis lors, cette culture a été l'objet des soins tout particuliers des colons. Le café récolté sur la montagne d'Argent, à l'embouchure de l'Oyapock, est d'une excellente qualité.

L'étendue des terrains consacrés aux plantations de café a souvent varié; aujourd'hui, ils sont moins considérables que jamais, et cependant, le dernier chiffre de production connu indique une certaine augmentation. En 1835, on récoltait 46.400 kilog. de café; en

1875, 440 hectares plantés en café ne produisaient que 38.600 kilog ; en 1879, 535 hectares ne donnaient que 25.930 kilog., et en 1880, sur 400 hectares seulement on recueillait 77.331 kilog. Comme on le voit, c'est un progrès ; néanmoins on a importé à la Guyane pendant ces dernières années, en moyenne, pour 42.000 fr. de café par an.

Le *coton* croît parfaitement en Guyane ; les plaines voisines de la mer, imprégnées de senteurs salines, sont des plus favorables à cette plante ; le coton de Guyane a eu son heure de renommée sur les marchés européens. On en récolte environ 1.700 kilog. par an.

Le *cacao* donnait autrefois de beaux résultats ; la production est en décroissance et ne dépasse pas, année moyenne, 48.000 kilog.

Le *girofle* ne compte plus que comme un vestige du passé ; il faut s'attendre à le voir complètement disparaître d'ici peu. L'exploitation du girofle et du poivre a été une des branches les plus lucratives du commerce colonial. En 1781, une corvette arrivant de l'Île-de-France apportait quatre plants de giroffier que M. Poivre expédiait à Cayenne par les soins de M. Allemand, commissaire ; celui-ci les avait enlevés aux Moluques. Ces quatre plants furent concédés à des propriétaires (1). Plus tard, le gouvernement se réserva le monopole des épices ; ce privilège dura peu, et la culture de ces produits retomba bientôt dans le domaine public.

Le *roucou* est la graine d'où on tire une couleur

(1) MM. de Macaye, Boutin, Noyer et Denneville.

rouge employée dans la teinture. Elle a été exploitée dès les débuts de la colonie.

En 1835, cette substance donnait 280.000 kilog. En 1875, on atteignait le chiffre de 567.000 kilog. En 1879, sur 896 hectares de terres plantées de roucou, on ne recueillait plus que 268.000 kil. En 1880, 367 hectares seulement étaient consacrés à ce produit fournissant 112.000 kil.

Il ne faudrait pas s'étonner outre mesure de cette diminution ; elle est due aux alternatives de hausse et de baisse considérables que subit le roucou sur les marchés d'Europe. Ces brusques variations forcent les colons à négliger cette industrie, sauf à la reprendre quand le moment paraît propice ; la plupart des plantations subsistent toujours, surtout chez les grands propriétaires, et il suffirait, le cas échéant, d'un peu d'entretien pour leur rendre leur ancienne prospérité.

La diminution que nous signalons sur les produits d'exploitation est bien plus grande encore sur la culture vivrière. Tandis qu'en 1835 elle était évaluée à 1.400.000 fr., en 1880 elle ne figure plus que pour 129.000 fr. Cette énorme différence est d'autant plus frappante qu'elle porte sur les denrées destinées à la nourriture des habitants ; ceux-ci sont maintenant forcés de demander à l'étranger les produits que ne leur donne plus le sol de la Guyane.

Comme conséquence immédiate de l'abandon de l'agriculture, figure en première ligne la dépréciation de la propriété foncière.

En 1870, pour ne remonter qu'à une période de

quinze années, la valeur des terres employées en culture était de	2.053.871 »
Celle des bâtiments et du matériel d'exploitation de	4.135.810 »
Ensemble	<u>6.189.681</u>

En 1880, les terres sont estimées

à 900.000 fr. »

et les bâtiments environ 2.000.000 » 2.900 000

Différence 3.289.681

Près de 50 0/0!

Les *hattes* ou *ménageries* affectées à l'élevage des troupeaux sont au nombre de 293 seulement. Le chiffre des animaux destinés à l'alimentation a diminué au point que l'on est obligé de faire venir des bœufs du Brésil pour la consommation de la colonie (1). Par contre, signalons un accroissement notable de bêtes de somme, chevaux et mulets.

La comparaison des chiffres que nous venons de donner amène tout naturellement à chercher les causes de l'abandon presque complet de l'agriculture dans la colonie. A notre avis, ces causes sont de deux sortes : d'abord le manque de travailleurs, celle-là n'est pas nouvelle, et de tout temps les colons et les hommes spéciaux l'ont signalée ; ensuite, la découverte de l'or.

Dans le chapitre que nous avons consacré à l'étude des différentes races composant la population immigrante de la Guyane, nous avons, en parlant des

(1) En 1880, on a importé en Guyane, sous pavillon français, pour 479.370 fr. de bœufs, et sous pavillon étranger pour 41.230 fr.

Hindous, signalé le peu de services que les coolies rendent aux établissements agricoles ; manquant d'hommes pour les seconder dans leurs travaux, les propriétaires ont dû restreindre l'importance de leurs exploitations, quelques-uns même les ont abandonnées.

Lorsque Cayenne fut désigné comme lieu de transportation, on espéra un instant, en France, que les condamnés libérés pourraient devenir soit des aides précieux pour les colons, soit eux-mêmes des cultivateurs. Ceux qui s'étaient leurrés d'un semblable espoir furent vite désabusés.

La solution du problème était encore à trouver, lorsqu'en 1855 la nouvelle de la découverte de riches placers sur les bords de l'Approuague se répandit dans la colonie. Aussitôt, tout le monde se précipita à la recherche de l'or ; non seulement les quelques travailleurs restés fidèles à leurs maîtres quittèrent les habitations pour s'engager dans les sociétés d'exploitation, mais encore on vit les agriculteurs eux-mêmes quitter leurs habitations pour aller *prospecter* les terrains avoisinant les gisements. De leur côté, les propriétaires de mines engagèrent tous les bras libres, et tous les noirs qui voulurent bien consentir à travailler.

Le premier moment de fièvre passé, ceux d'entre les colons, peu favorisés de la fortune, dont les recherches avaient été vaines (le nombre en était grand) revinrent à leurs cultures ; mais, bien plus qu'auparavant, ils eurent à souffrir du manque d'auxiliaires.

Il est vrai que la découverte des placers amena dans

la colonie un nouveau courant de richesses. Si les exploitations agricoles perdirent de leur importance, si la propriété foncière diminua singulièrement de valeur, le commerce, en revanche, prit une certaine extension.

Voici les chiffres d'importation et d'exportation pour l'année 1880.

La Guyane a exporté en France :

551.875 fr. de marchandises, non compris l'or.

Elle a importé de France :

5.264.273 fr. de marchandises.

La monnaie française a seule cours dans notre colonie. L'or y est très rare, au point qu'il fait prime, et que les habitants sont en quête d'or monnayé. La véritable monnaie de circulation est la pièce de *vingt francs*, que l'on appelle grosse pièce. Outre la monnaie divisionnaire et le billon, il existe encore à la Guyane un sou qui lui est spécial ; on le désigne sous le nom de *sou marqué*. C'est une pièce de cuivre plus petite que notre pièce de cinq centimes, et valant dix centimes. Sur une de ses faces elle porte : « Guyane française » ; sur l'autre, sont des ornements entrelacés. Ce sou n'a pas cours en France. Tous les sous marqués, actuellement en circulation à la Guyane, sont de fabrication ancienne ; la plupart sont effacés. Nous croyons que l'on n'en frappe plus.

Deux industries importantes existent à la Guyane : celle des essences forestières et celle de l'or.

En 1873, la première comptait *neuf* chantiers seulement, occupant 559 ouvriers ; aujourd'hui on en compte *seize*, employant environ 900 hommes. Ils'ex-

porte annuellement 50.000 kilog. de bois d'ébénisterie et 5.000 kilog. de bois de teinture. En 1835, alors que les exploitations étaient beaucoup moins nombreuses, la quantité de bois exporté s'élevait à 202.000 kilog. pour le bois à ouvrer, et 25.000 kilog. pour le bois de charpente.

L'exploitation des gisements aurifères a donné, en 1880, 6.925.000 francs.

Chacune de ces deux industries mérite une étude spéciale.

LES FORÊTS, LEUR EXPLOITATION

CHAPITRE IX.

Les essences forestières et leurs usages. — Exploitation d'une forêt. — Les résines.

L'immense forêt qui couvre le sol de la Guyane renferme les essences les plus variées. On peut évaluer à cinq ou six cents les différentes espèces d'arbres qui la composent ; si toutes ne peuvent pas être utilisées, il y en a un grand nombre d'une valeur considérable, et leur exploitation bien dirigée pourrait donner de magnifiques résultats.

Nous diviserons en trois classes ou catégories les essences les plus connues au point de vue de leurs usages :

- 1° Les bois très durs, incorruptibles ;
- 2° Les bois d'une dureté moyenne, propres à être sciés en planches ;
- 3° Les bois d'ébénisterie.

Les essences de la première catégorie sont beaucoup plus lourdes et plus résistantes qu'aucun bois d'Europe ; leur tissu est très serré ; même à la loupe, on distingue difficilement les pores. L'aubier est presque aussi dur que le cœur ; c'est ce qui a fait nommer l'un d'entre eux *cœur-dehors*. Beaucoup de

ces arbres sont imprégnés et comme incrustés d'une matière gomme-résineuse dont la nature chimique les rend incorruptibles.

Les principaux arbres de cette classe sont : le *Wacapou* (andira Aubletii), un des plus appréciés de la Guyane ; il se travaille bien et durcit en vieillissant ; ses fibres presque droites permettent de le fendre assez facilement. On le rencontre surtout dans l'intérieur, en approchant des premiers sauts ; mais il est assez rare. Son tronc est entouré de côtes saillantes nommées arkabas et d'excavations ; c'est le bois préféré pour les charpentes. On l'emploie dans l'ébénisterie.

Le *cœur-dehors*. Ses fibres flexueuses et croisées le rendent d'un travail difficile ; les Hollandais le nomment *bruin-heart*.

Le *préfontaine* et le *saint-martin*, bois rouges justement estimés, sont abondamment imprégnés de sève résineuse ; quand on entaille un de leurs jeunes rameaux, il découle de la blessure une liqueur rouge très abondante ; ce sont eux, croyons-nous, que l'on a surnommés *arbres qui saignent*.

Le *balata* est un des bois de charpente les plus employés en Guyane ; plus lourd que le wacapou, sans pour cela offrir plus de résistance, il est excellent pour les pièces mécaniques et pour les chevilles qui doivent offrir une grande solidité. A ces qualités il joint celle de fournir une gutta-percha très fine.

L'*ébène verte*, appelée communément *ébène soufrée*, à cause des petits corpuscules jaunes que l'on aperçoit quand le bois est fraîchement coupé, se compose

de fibres longues, très fines et très serrées. Cet arbre de grande dimension conviendrait parfaitement pour les tables d'harmonie de piano.

Le *bois violet* (*reltogyne venosa*) est très commun dans l'intérieur ; on peut l'utiliser pour la charpente ; il est relativement moins lourd que les bois d'une égale dureté.

Le *wapa* (*eperna falcala*), très commun, sert pour la confection des bardeaux, palissades et clôtures de jardins.

L'*angélique* (*dicorenia paraensis*) atteint de grandes dimensions ; il croît communément sur les plateaux de l'intérieur. On le travaille aisément, mais il est peu employé dans la colonie, parce que l'on prétend qu'il rouille les clous qu'on y enfonce. Son emploi donna d'excellents résultats dans les essais faits à Brest pour les constructions navales.

Le *Courbaril* (*hymenæa courbaril*), d'où l'on extrait la *résine animée* ou *copal*, est d'un brun rougeâtre, dont les teintes s'avivent à mesure que l'on approche du centre ; il devient foncé en vieillissant. On pourrait employer le cœur dans l'ébénisterie, et l'arbre tout entier, grâce à ses branches qui forment à la cime des courbes de fort diamètre, rendraient de grands services pour l'établissement des couples de navires.

Le *bois pagaye* (*swartzia*), dont le nom indique l'usage, est blanc, faiblement veiné, avec des côtes plates, minces et saillantes (*arcabas*).

Si nous ajoutons à cette liste le *rose mâle*, le *bagasse*, le *schawari*, très estimé pour ses courbes, le *parcouri* d'un travail facile, d'un grain très fin,

le *bois de fer*, le *bois goyave*, le *canari macaque*, dont le fruit, sorte de courge, sert aux indigènes à faire des écopés pour vider le fond de leurs pirogues, le *coupi* et quelques-uns des bois dits *rouge tisane*, nous aurons cité les bois durs incorruptibles les plus connus à la Guyane, qui sont ou pourraient être employés dans la charpente, la menuiserie, les constructions maritimes, la mécanique, la gravure sur bois, etc.

La deuxième catégorie comprend les bois de consistance moyenne propres au sciage. Il s'en faut de beaucoup, cependant, qu'ils possèdent tous cette qualité à un même degré : les uns offrent une trop grande résistance, d'autres une texture inégale ; or ce qu'on demande aux bons bois de sciage, c'est une cohésion constante, l'absence de nœuds, de crevasses, et enfin une dureté moyenne.

Les arbres de la Guyane qui remplissent le mieux ces conditions sont le grignon, les cèdres et l'acajou.

Le *grignon* (*bucida angustifolia*) est un fort grand arbre au tronc gros et très droit ; sa couleur est rouge pâle, sa dureté à peu près égale à celle du chêne d'Europe. Il est léger et dépourvu de résine. On l'emploie dans la colonie pour le revêtement extérieur des maisons et pour les travaux de menuiserie.

Le *grignon fou* ou *couaïe* (*qualea cærulea*), quoique d'un bon usage, est inférieur au précédent. Il est fort commun.

Les *cèdres* se distinguent par une consistance moyenne, mais égale et homogène, l'absence de fissures, de crevasses et un faible retrait en séchant. Ces bois sont le plus souvent odorants.

Le *cèdre jaune* et le *cèdre noir* sont les plus estimés : très résistants, ils se travaillent bien et se conservent parfaitement. Le *cèdre gris* est plus mou.

Le *cèdre savane* et le *cèdre blanc* ou à feuilles d'argent sont des bois mous.

Le *sassafras* ou *rose femelle*, le *rose mâle*, et le *taoub*, sont légers et de bonne conservation.

L'*acajou* (cedrela) ne ressemble pas à celui que nous employons en France et que l'on tire surtout des Antilles ; il est très recherché dans la colonie pour la construction des coffres et des armoires ; le principe amer dont il est imprégné le préserve de l'atteinte des termites.

Le *carapa* possède à peu près les mêmes propriétés. On lui reproche d'être sujet à se fendre quand on l'abat, surtout lorsque le pied est jeune et que l'arbre a poussé dans un terrain marécageux. Ses fruits donnent l'huile dont se servent les Indiens pour fixer leurs peintures.

Parmi les bois de sciage, nous retrouvons quelques-uns des bois durs que nous avons déjà cités dans la première catégorie : le bagasse, le schawari, le courbaril, l'angélique, le pacouri, le wapa. Ils sont moins employés que les autres, soit à cause de leur dureté, soit à cause de leur sève résineuse.

Les bois d'ébénisterie sont les plus nombreux ; ils ont en outre cet avantage, qu'étant cotés en France à un prix élevé, ils peuvent plus facilement supporter les charges du fret ; leur exploitation se présente donc dans d'excellentes conditions. Aussi, depuis quelques années, s'en est-il exporté une notable quantité, et

l'industrie forestière semble se porter plus spécialement sur eux. Ceci constitue une faute de calcul de la part des chefs de chantiers. En effet, ces essences ne croissent pas réunies, elles sont disséminées dans la forêt ; si donc on s'attache exclusivement à leur abatage, le travail que nécessite le halage des billes au milieu des bois insuffisamment éclaircis augmente la main-d'œuvre et le prix de revient.

Les plus beaux bois d'ébénisterie de la colonie sont :

Le *bois de lettre* ; quelques personnes font venir son nom des petites taches noires, plus ou moins semblables à des lettres, dont il est marqué ; d'autres prétendent que l'on s'en servait autrefois pour la fabrication des caractères d'imprimerie. Il y en a de trois sortes : le *moucheté*, le *marbré* et le *rouge*. Le premier est brun rouge, moucheté de noir ; dans le second, des nuances variées jouent le marbre ; le troisième, enfin, d'un rouge clair, a des veines presque noires, mais légères ; quand elles sont très accentuées, on le nomme *rubané*. Les différentes teintes que nous indiquons n'existent que dans le cœur de l'arbre, l'aubier est blanc. C'est un bois d'un travail difficile.

Le *satiné* ou bois de *Féroles* comporte deux espèces : le rouge, uni et d'un beau ton ; et le rubané, qui est veiné et presque gris ; il se distingue par une sorte de miroitement. Ces bois se travaillent facilement et sont susceptibles de recevoir un très beau poli.

Le *boco*, jaune, couleur buis ; le cœur est brun très foncé ; le bois *bagot* a l'aubier d'un blanc éclatant, au cœur du plus beau pourpre ; le bois *violet*, connu en France sous le nom d'amarante, qui, jaune gris



Forêts de la Guyane.

quand on vient de le travailler, prend aux rayons du soleil une couleur violette très franche ; le *moutouchy*, veiné de violet pâle, de brun et de blanc ; le *panacoco*, noir, mais non aussi beau que l'ébène, offre quelque analogie avec le palissandre, etc.

Les forêts de la Guyane possèdent, on le voit, une infinie variété d'essences ; étudions leur exploitation.

Autrefois, on se contentait d'abattre les arbres à la hache : une fois à terre, on les émondait, puis on les traînait jusqu'au point de flottage ou d'embarquement.

Aujourd'hui, grâce aux nombreuses machines récemment inventées, le travail présente moins de difficultés. Les arbres désignés par le chef de chantier sont coupés au pied à la hache ou à la scie Ramson, mue par la vapeur ; en tombant, les grands arbres entraînent les petits dans leur chute ; ils sont ébranchés à la hache et tronçonnés à la scie à vapeur en billes de 4 à 15 mètres de long. Ces billes chargées sur des wagonnets, à voie ferrée Decauville, sont transportées au bord de l'eau et arrimées sur des charlands qui les conduisent à bord des navires.

Trois causes rendent l'exploitation des forêts difficile et onéreuse : le recrutement de la main-d'œuvre, les époques d'abatage, enfin le transport des bois de l'abatis au lieu d'embarquement.

Le recrutement du personnel d'une exploitation forestière ne peut se faire au hasard : tous les hommes ne sont pas aptes à exercer le pénible métier de bûcheron dans l'atmosphère humide de la forêt, sous des pluies continuelles ; les noirs et les Indiens indigènes

sont seuls capables de faire des campagnes de travail dans les grands bois, de vivre sous des carbeta provisoires, et de se livrer au dur labeur de l'abatage et du halage. Les blancs ne peuvent que surveiller les ouvriers ; il leur est impossible de prendre à l'exploitation une part active. Les résultats obtenus, dans les chantiers du gouvernement, avec des ouvriers fournis par les pénitenciers (1), prouvent une fois de plus la nécessité d'employer le nègre africain ou ses descendants. Or, comme le nègre de la colonie refuse, en général, de se livrer à un travail aussi pénible, les exploitants sont obligés de s'adresser aux Bosch ou aux Bonis, et ceux-ci ne sont pas toujours disposés à quitter leurs villages pour aller, quelquefois très loin, s'installer sur une exploitation.

Il n'est pas indifférent de couper les arbres à tel moment ou à tel autre : les abatages se font *cing* jours avant la nouvelle lune, et *cing* jours après ; en dehors de cette période, la sève est trop puissante, et les bois en grume se fendraient vite, surtout aux rayons du soleil. C'est donc un travail de dix jours seulement par mois que les ouvriers bûcherons peuvent accomplir.

Reste la question de transport du lieu d'abatis au lieu d'embarquement. Nos lecteurs ont déjà vu qu'à part les environs de Cayenne et les communes du littoral, les différents points de la Guyane ne sont joints par aucune route ; il faut donc, pour les trans-

(1) Le chantier créé à Sparvine a dû être abandonné au bout de peu de temps, à cause de la mortalité. Plus de 300 condamnés sont morts là. Ils sont enterrés dans le cimetière qui se trouve derrière la maison de M. Rey, à Sparvine.

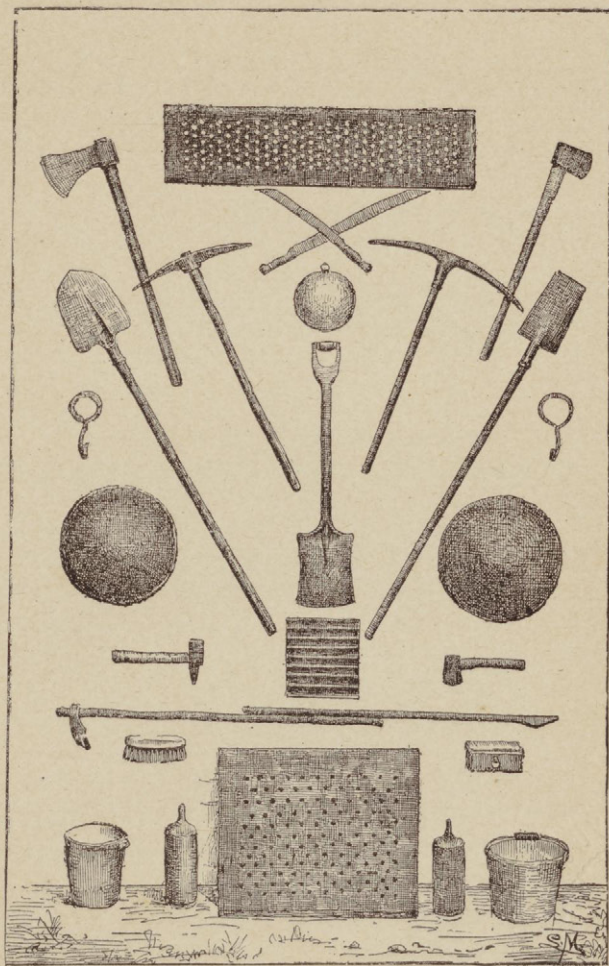
ports, avoir recours aux fleuves. Or, les rapides et les roches qui barrent le cours des rivières rendent le flottage excessivement difficile, sinon impossible pour conduire les bois de l'intérieur aux points que peuvent atteindre les navires. Aussi n'a-t-on entrepris d'exploitation sérieuse que sur les bords de la Mana et du Maroni, en deçà des sauts, c'est-à-dire à peine plus loin que l'endroit où les cours d'eau deviennent navigables ; points où le flottage et l'emploi des chalandes sont possibles, mais aussi où certaines essences précieuses sont plus rares. Ce n'est donc que petit à petit, et lorsque de nombreux abatis auront pour ainsi dire reculé les limites des bois, que l'on pourra tracer des routes, et retirer des forêts de la Guyane toutes les richesses qu'elles possèdent.

Aux produits des exploitations forestières il faut ajouter la récolte des gommés diverses que sécrètent quelques arbres :

La *gomme élastique* ou caoutchouc, fournie par l'*hevea guianensis* ; — la *gutta-percha*, tirée jusqu'ici de l'Inde et des grandes îles de l'archipel malais, maintenant extraite en grande quantité du Balata de Cayenne ; d'une espèce très fine, elle est fort appréciée dans l'industrie ; — la *gomme copal*, que le commerce demande à l'Afrique, est sécrétée par le courbaril *hymenæa*. — Le *tannin* et les matières tan-nantes se trouvent en abondance dans le palétuvier rouge (*rhizophora mangle*) ; depuis la création des pénitenciers en Guyane, l'écorce de cet arbre a servi à tanner des quantités considérables de cuirs de bœufs.

Il y a là, on le voit, une source de richesses incalculables à exploiter, qui méritent bien d'attirer l'attention des capitalistes et des hommes d'initiative.

CONSTRUCTION GÉOLOGIQUE, ÉTABLISSEMENT
D'EXPLOITATION



Outils servant à l'extraction de l'or.

CHAPITRE X.

Constitution géologique. — Le prospecteur. — La battée. — Le longtom. — Le sluice. — Etablissement d'une exploitation.

La recherche de l'or a été, pendant le premier siècle de notre occupation, le but de la plupart des expéditions dirigées sur la Guyane; pour trouver l'Eldorado, le lac Parimé, la ville aux palais d'or, de nombreux voyageurs ont remonté le Maroni et l'Oyapock, suivi les rives du Camopi et, bravant mille dangers, pénétré jusqu'au cœur des sombres forêts qui couvrent notre colonie.

L'homme d'or est demeuré introuvable! Et cependant le précieux métal existait en abondance: les sables des criques, les alluvions, le lit des rivières recélaient de riches trésors, que les explorateurs, égarés sur la foi d'une légende à la poursuite d'un but imaginaire, foulaient aux pieds sans les voir.

Le savant Humboldt affirmait la présence en Guyane de terrains aurifères; il basait son opinion sur la similitude de la constitution du sol de ce pays avec celle des contrées voisines riches en placers. L'or existait en effet, et c'est presque au hasard que l'on doit sa découverte.

Avant de dire comment fut trouvé le premier gisement, étudions rapidement la constitution géologique du sol de notre colonie.

Nous avons vu que la Guyane se divise en deux parties : les terres basses, composées d'une large bande d'alluvions, couverte ou plutôt bordée de palétuviers, se prolongeant jusqu'aux premiers renflements du sol ; les terres hautes, formant des ondulations, des gradins, plus ou moins espacés, qui produisent des sauts et des rapides barrant les cours des fleuves. La déformation du sol, origine de ces ondulations, se fait sentir fort avant dans l'intérieur ; elle s'étend jusqu'aux sources mêmes des fleuves, jusqu'aux monts Tumuc-Humac, car, aussi loin que l'on remonte les cours d'eau, on rencontre ces inégalités de leur lit, plus nombreuses et plus accentuées.

Après une première modification dans la structure de la contrée, un second accident s'est produit : une couche épaisse de terrains de transport est venue niveler le sol et former la roche d'agrégation que l'on trouve presque partout à sa surface. Enfin un soulèvement postérieur, en faisant surgir une grande quantité d'éminences peu élevées et sans direction régulière, a donné à la Guyane sa configuration actuelle.

Le sol se compose d'une roche dioritique qui paraît être celle du fond ; au-dessus d'elle une roche d'agrégation plus ou moins décomposée, et enfin, à la surface, une couche de terre végétale très argileuse.

La terre végétale provient de la décomposition du

feldspath de la roched'agrégation, et des détrituts de la végétation laissés sur place ou amenés par les eaux. La roche d'agrégation est sans doute le résultat d'un transport considérable qui a recouvert le pays à la suite d'un immense cataclysme, qui est relativement récent, ainsi que le prouvent des débris de poteries trouvés sous la couche aurifère.

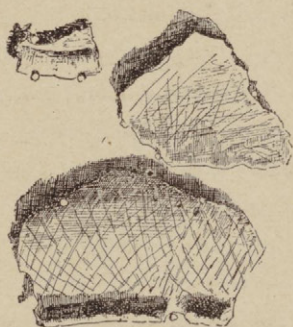
La présence de l'or à la Guyane est due à un effet local: c'est le résultat des éboulements, des renflements du sol, en un mot des modifications que nous venons d'indiquer. « Le métal a été amené à la surface par des vapeurs aqueuses chargées de silice et d'or, et par des filons de quartz à différentes températures, pendant le cataclysme, relativement très récent, qui a donné au sol sa configuration. L'alluvion aurifère s'est formée par les éboulements qui ont été la conséquence de la déformation du sol et du passage des eaux par les déclivités qui en permettaient l'écoulement (1). »

En 1853, des Brésiliens vinrent s'établir sur les bords de l'Approuague; l'un d'eux, nommé Paolino, frappé de la similitude des terrains avoisinant les criques avec ceux d'où il avait vu extraire l'or dans son pays, fit quelques lavages à l'aide d'un *couy*, — coupe profonde taillée dans une calebasse; — ses essais lui donnèrent des parcelles d'or. Paolino communiqua aussitôt le résultat de sa découverte à M. Félix Couy, commandant du quartier; celui-ci, heureux

(1) Barvaux, *L'Or à la Guyane (Revue maritime et coloniale. 1873, t. XXXVII).*

de doter la colonie d'une telle source de richesse, se mit, accompagné du Brésilien, à la recherche d'un gisement qui valût la peine d'être exploité. Peu de temps après, la présence de l'or dans les terrains de la Guyane française était un fait avéré.

La découverte ne profita pas à ses auteurs : Pao-



Fragments de poteries trouvés sous la couche aurifère.

lino mourut à l'hôpital, soigné aux frais de la ville de Cayenne, et M. Félix Couy périt assassiné.

La nouvelle se répandit bientôt à Cayenne ; de nombreuses concessions furent demandées et accordées sur les bords de l'Arouague, des compagnies se formèrent et les premiers placers furent exploitées

Cependant la fièvre de l'or s'emparait de la colonie ; chaque habitant voulait découvrir un gisement. L'on vit des gens aventureux, soldats, négociants, agriculteurs, artisans, s'avancer dans l'intérieur à la recherche de l'or ; tous n'étaient pas également heureux : manquant d'expérience, beaucoup négligeaient des terrains abondamment pourvus, pour diriger leurs investigations vers des régions plus pauvres. On man-

quait de chercheurs d'or expérimentés, avec lesquels il eût été facile d'éviter bien des dépenses : on ne se fait qu'au hasard, à la chance ; c'était un jeu. Tout le monde, en effet, ne sait pas trouver l'or



Prospecteur voyageant avec un noir porteur du pagara.

Lorsqu'un spéculateur, guidé souvent par des renseignements assez vagues, a décidé de consacrer un petit capital à la recherche de l'or, il demande au gouvernement la concession d'un certain nombre d'hectares, dont il désigne l'emplacement. Dans le cas où le terrain qu'il a choisi n'a pas encore été exploité, il lui est accordé, gratuitement, un « permis de

recherche » ; dans le cas contraire, il doit acquitter d'avance un droit de 0,10 c. par hectare, valable pour un an. Si l'or existe en quantité suffisante, le permis de recherche est remplacé par un « permis d'exploitation », renouvelable d'année en année moyennant 0,50 c. par hectare. Cette formalité accomplie, le concessionnaire se met en quête d'un *prospecteur* (1).

Le prospecteur doit être un homme robuste, intelligent, honnête ; moyennant son entretien, des appointements et une part dans le placer qu'il trouvera, il part à la découverte du gisement ; c'est un rude métier que le sien. Il est accompagné d'un noir qui porte son modeste bagage enfermé dans un *pagara* ; le pagara est une sorte de boîte carrée faite d'un double tissu de roseaux fins et flexibles, que sépare une feuille de balisier ; il se compose de deux parties qui s'emboîtent exactement l'une dans l'autre, et est absolument imperméable. Armé d'un sabre d'abatis, ils s'avance dans des sentiers pleins d'obstacles, obligé à de fréquents détours, et souvent forcé de s'ouvrir un chemin à travers les fourrés et de se frayer un passage au milieu des lianes qui obstruent l'entrée des criques pendant la saison sèche. Ces marches pénibles ne peuvent se prolonger longtemps ; chaque après-midi, il faut s'arrêter de bonne heure pour faire la cuisine et élever un abri de feuilles pour la nuit. Les fauves, les serpents, la chute des grands arbres, la traversée des marais et des criques, quelquefois avec de l'eau jusqu'à la ceinture, souvent sur un

(1) Du mot anglais *prospect*, *vue*, coup d'œil.

arbre tombé en travers du ruisseau, font courir au prospecteur des dangers sérieux.

Le seul instrument qu'emporte le chercheur est une battée.

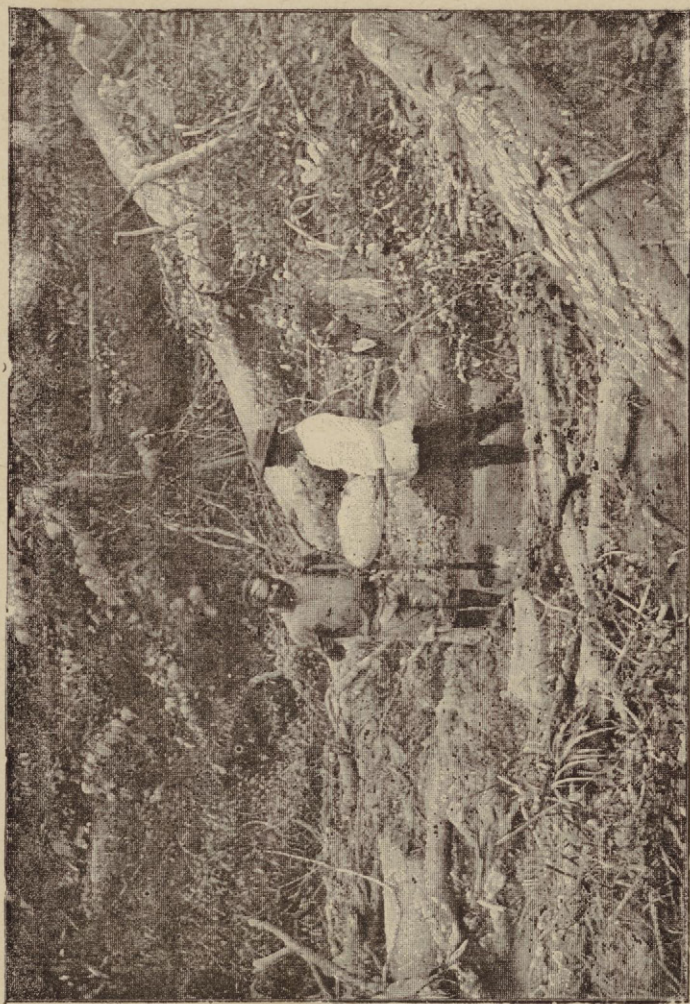
La battée est une sorte de plat rond, évasé, et que nous ne pouvons mieux comparer qu'à la calotte d'un saracco : elle est large de *trente-cinq* à *quarante* centimètres et profonde de *trois* ou *quatre*. On se sert, pour la fabrication de cet appareil, des côtes ou *arcabas* de certains arbres légers, aux tissus fibreux comme le bois pagaye, formant une planche large et droite de quelques centimètres d'épaisseur. On découpe dans l'arcabas une circonférence de quarante à quarante-cinq centimètres de diamètre; on la creuse d'abord à la hache, puis au couteau; l'intérieur est ensuite poli avec un morceau de verre. Afin de faciliter le *débourbage*, le *lavage* et la concentration des parcelles d'or au fond de la battée, on donne au creux de sa paroi interne, non pas une forme droite, mais la courbe d'une demi-parabole. Le maniement de la battée exige, pour donner d'utiles indications, une grande habileté et un soin méticuleux.

Arrivé sur un terrain qu'il croit contenir de l'or, le prospecteur remplit sa battée de terre prise au hasard à la surface de la couche. Il transporte la battée dans le cours d'eau le plus voisin, en ayant soigné de se placer là où le courant est le moins fort. Le prospecteur plonge la battée dans l'eau, et la soutient d'une main, tandis que l'autre remue la terre, à la surface d'abord, puis peu à peu plus profondément, de manière à ce que l'eau n'entraîne que la terre par-

faitement délayée. Chaque fois que la main de l'opérateur rencontre un quartier de roche ou une pierre, il l'extrait, la lave et l'examine soigneusement.

Quand la terre, bien délayée, bien séparée des pierres qu'elle contenait, s'est écoulée hors de la battée, il ne reste plus dans le récipient qu'un résidu gris appelé *schlik*, composé de graviers, de gemmes et d'or. Le prospecteur imprime alors à la battée, toujours immergée, un mouvement de rotation contrarié qui force les parties lourdes à descendre au fond ; en même temps, il agite les résidus avec la main pour faciliter le débouillage, jusqu'à ce que l'eau s'écoule parfaitement claire.

Le débouillage ainsi achevé, commence la partie vraiment délicate de l'opération ; le prospecteur a besoin de toute son habileté pour mener son expérience à bonne fin. La battée est ramenée à fleur d'eau de manière à ce qu'elle soit à peine immergée ; elle est maintenue dans cette position avec les deux mains placées sur les bords. De nouveau le prospecteur fait subir à la battée le mouvement giratoire contrarié pour que les parcelles les plus lourdes tombent au fond ; il enlève et examine soigneusement les parties les plus volumineuses avant de les rejeter ; celles qui contiennent de l'or sont mises à part. L'opération continue jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le petit gravier ; ainsi allégée, la battée flotte. On lui imprime un mouvement giratoire simple, combiné avec un léger balancement qui fait tour à tour entrer et sortir l'eau du récipient par une impulsion de rotation. Bientôt la battée ne contient plus que l'or



Prospecteur faisant un lavage d'essai à la battée.

mélangé à quelques graviers qui sont éliminés avec le doigt.

Cette expérience a été faite avec de la terre enlevée à la partie supérieure de la couche ; on la recommence avec des échantillons puisés dans la partie moyenne, puis à une certaine profondeur ; le prospecteur opère ensuite sur des échantillons pris en long et en travers du terrain, à des distances assez rapprochées. Il agit de la sorte pour ne pas laisser passer la veine inaperçue, et se faire une idée approximative de sa valeur et des difficultés que peut offrir l'exploitation.

Rentré de son excursion, le prospecteur présente séparément les résultats fournis par chaque battée ; ils sont pesés, estimés, et l'on porte sur eux un des jugements suivants : le résultat *donne la couleur*, ou *un, deux, trois, quatre sous* à la battée.

Une couche donne la *couleur*, quand elle contient quelques parcelles d'or sans importance.

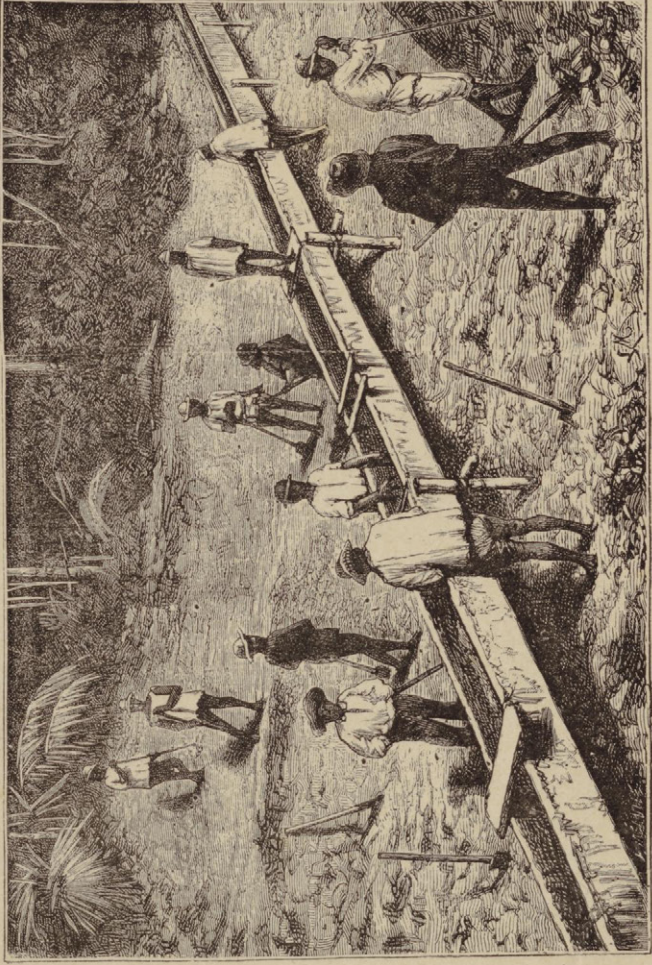
Elle donne *un, deux, trois, quatre sous* à la battée selon le poids moyen des résultats des divers essais. La battée contient dix kilog. de terre environ, elle donne *un sou* quand la tonne de cette même terre produit *un gramme et demi* au moins, et *deux* au plus.

A l'époque de la découverte de l'or, une couche ne donnant que quatre et même cinq sous (7 gr. à la tonne) était considérée comme pauvre ; on ne s'occupait que des terrains produisant huit à dix sous. Aujourd'hui, on exploite avec profit des gisements ne donnant que quatre grammes à la tonne. Au début,

le mode d'exploitation était fort élémentaire et très imparfait ; voici comment l'on procédait :

Les résultats rapportés par le prospecteur convenaient-ils au concessionnaire des terrains, celui-ci envoyait un chef de chantier avec une escouade d'ouvriers sur l'emplacement choisi. En amont du gisement on formait dans la crique un barrage au moyen de pieux fichés en terre, de lianes et d'argile, puis on installait le *longtom*. Le *longtom* est une sorte d'auge de 4 m. de long sur 70 c. de large ; il est composé d'une planche de fond et de deux planches de côté, hautes de 30 c. et placées verticalement. Les deux extrémités sont ouvertes ; celle de tête est destinée à l'entrée de l'eau ; l'extrémité dite de *queue*, par où doit s'écouler le liquide, est munie d'une plaque de tôle dépassant la planche de fond de 40 c. et relevée en arc de cercle ; elle est percée, comme un crible, de trous très rapprochés et très fins. Sous la queue du *longtom*, et un peu en pente, est disposée une boîte plus large que le fond de l'auge ; au milieu, un tasseau faisant saillie de 2 ou 3 c. est destiné à arrêter au passage les matières qui tombent entraînées par l'eau.

On installait donc le *longtom* sous le barrage, et l'on y faisait passer le courant d'eau : deux hommes y jetaient à la pelle la terre de la couche aurifère ; un ouvrier était chargé de désagréger les mottes de terre, et de laver les pierres à la main ; le reste était entraîné par l'eau sur le crible, où le chef de *longtom* achevait la désagrégation en frottant les résidus sur la plaque de tôle. Tout ce qui ne passait pas par le



Mines d'or de la Guyane. Le Sluice.

crible était rejeté. A la fin de la journée, le chef de longtom concentrait le schlik amassé au fond de la caisse, d'abord sur place, ensuite à la battée.

On voit combien ces opérations sont incomplètes. La richesse de certaines criques était telle que, malgré l'imperfection du longtom, il y en a qui ont donné par jour 750 grammes à la tonne, et cependant un second lavage leur faisait rendre encore 200 à 250 grammes par jour et par longtom.

Le longtom abandonné a été remplacé par le *sluice*.

Le sluice est un canal long de 25 à 60 mètres, composé d'une série d'auges s'emboîtant les unes dans les autres. Ces auges, longues de 4 mètres, larges de 0,32 c., sont faites de trois planches, celle du fond, et celles des côtés ; elles sont placées les unes au bout des autres, un peu superposées, de manière que la première forme cascade sur la seconde, la seconde sur la troisième, et ainsi de suite. Sous chaque cascade, on place un riffle, petite caisse de fonte d'une longueur égale à la largeur intérieure du sluice et haute de 27 c. ; il est divisé par des nervures placées en travers du courant, et destinées à arrêter l'or au passage. Au fond des auges, une grille de fer percée de trous est destinée à diminuer l'entraînement des matières par les eaux.

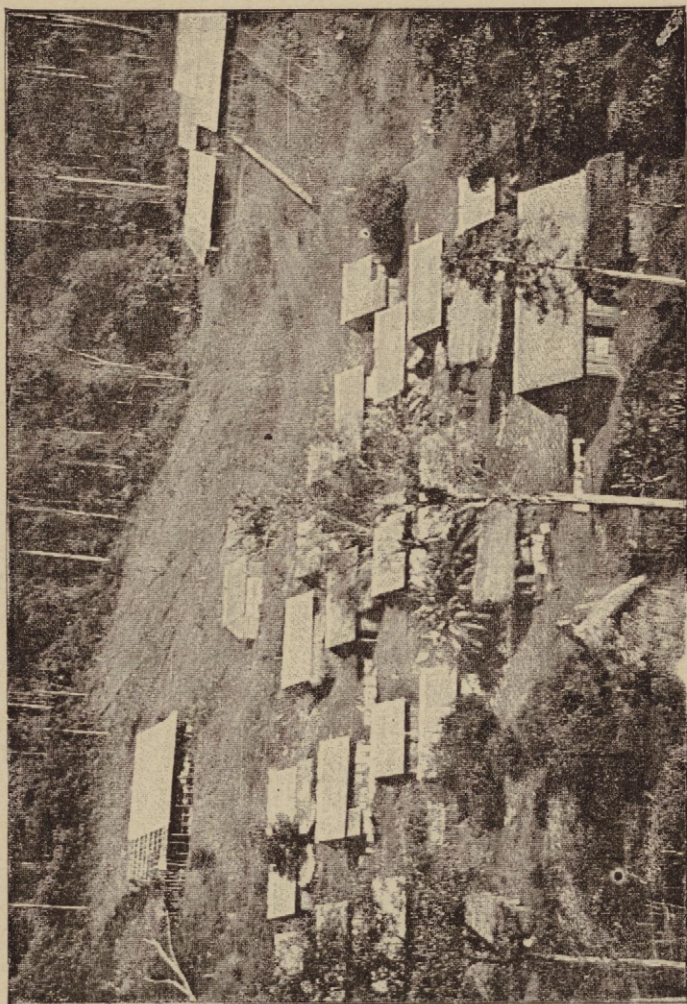
Maintenant que nous connaissons l'appareil employé dans les placers, voyons l'installation des travaux.

Le chef d'exploitation, accompagné de ses ouvriers, se rend sur le terrain exploré ; il constate d'abord par lui-même l'exactitude des expériences de prospection ; si elles sont satisfaisantes, il fait débarrasser le terrain de la végétation qui l'encombre, en y mettant le feu.

Le défrichement terminé, on élève au milieu de la clairière des carbets pour loger les ouvriers, et on relie « l'établissement » au « dégrad » ou débarcadère de la rivière, par un chemin plus ou moins direct. La plupart de ces sentiers tracés par des nègres fantaisistes sont vraiment étonnants, on dirait que les noirs cantonniers ont pris à tâche de choisir les plus mauvais passages.

Pour exploiter, on déboise d'abord la vallée, puis, à une certaine distance en amont de la crique, le chef de chantier établit un barrage formant un réservoir d'une capacité suffisante à l'alimentation du travail de la journée ; on découvre le terrain à exploiter sur une longueur à peu près égale à celle du sluice, puis on procède à son installation. Les auges, emboîtées comme nous l'avons indiqué, sont soutenues par des supports ; les riffles placés sous les cascades, on verse du mercure dans les deux compartiments supérieurs ; les grilles sont posées au fond des auges, et toutes les jointures hermétiquement bouchées avec de l'argile, afin que l'eau, en s'écoulant, n'entraîne pas de parcelles d'or. Ces préparatifs terminés, on fait couler l'eau.

De distance en distance on échelonne une escouade de sept à neuf hommes. Aussitôt que l'eau passe abondamment dans le sluice, trois ouvriers y jettent à la pelle la terre qu'un homme armé d'une pioche a soulevée et brisée. Le long du sluice, des hommes sont chargés de délayer la terre et d'arrêter au passage les grosses mottes qu'ils brisent ; les laveurs retirent les morceaux de pierres ou de roches, qu'ils lavent et mettent de côté, tandis qu'un ouvrier placé à la queue



Logements des ouvriers aux mines de Saint-Élie.

du sluice dégage le canal d'écoulement, qui tend toujours à s'obstruer. Le chef de sluice surveille le travail, examine les quartiers de rochers, fait diminuer ou augmenter la force du courant, etc. Le travail continue ainsi de sept heures au matin à trois heures de l'après-midi.

Le soir, un peu avant la fin de la journée, on procède à la récolte de l'or. Les laveurs, aidés des autres ouvriers qui cessent de jeter la terre dans le sluice, continuent leur travail de désagrégation des mottes et le lavage des morceaux de roches ; quand l'eau est claire, on enlève les riffles, les grilles, et l'on remonte à la pelle le résidu de chaque auge dans celle qui la précède ; il ne reste bientôt plus qu'un schlik gris. Par une opération inverse, on fait descendre la matière de l'auge de tête dans celle de queue, en retirant les pépites à mesure qu'elles se présentent. Le résidu recueilli à l'extrémité du sluice est traité à la battée. De toutes ces opérations il résulte un volume plus ou moins considérable d'or qui est enveloppé en *nouet*, et gardé à l'établissement d'où, chaque mois, on l'expédie à Cayenne.

L'exploitation que nous venons de décrire peut être considérée comme une exploitation d'essai, ou l'établissement d'un concessionnaire qui ne peut donner d'extension à ses recherches ; à côté de ces placers où l'on se contente de laver les sables et les alluvions aurifères, il existe de grandes sociétés qui ont fondé des établissements importants, qui ont attaqué la masse rocheuse, cherché le quartz, et, pour trouver le

filon, creusé des galeries souterraines ; ce sont de véritables mines d'or.

Au placer de Saint-Elie, par exemple, une galerie creusée dans le roc a permis d'atteindre le filon à 34 mètres de profondeur ; le minerai extrait de la mine est transporté dans des wagonnets jusqu'à l'usine, où il est broyé par des pilons mus par la vapeur. Ces pilons broient le quartz continuellement mouillé, et l'amalgame se produit en même temps. On met dans le broyeur environ sept onces de mercure par tonne, et l'on fait couler 20 litres d'eau par minute dans la caisse aux pilons : on obtient ainsi d'excellents résultats.

L'établissement est presque un village, les ouvriers sont logés dans des baraques saines et bien construites ; les directeurs, les ingénieurs, les chefs de chantiers ont des maisons presque confortables ; un hôpital permet de donner les premiers soins aux malades, et de vastes magasins renferment d'abondantes provisions, économisant ainsi de nombreuses journées de canotage pour le ravitaillement.

L'exploitation des placers en Guyane présente deux grandes difficultés : c'est d'abord la question des transports, et ensuite le recrutement du personnel.

C'est généralement assez loin dans l'intérieur que se trouvent les gisements productifs ; ordinairement l'établissement est situé près d'une crique, et le moins loin possible du fleuve ; les vivres, les machines sont remontées en canot jusqu'au placer. Ce mode de trans-

port coûte excessivement cher, et constitue une entrave sérieuse au développement de l'industrie de l'or dans notre colonie. Seules les grandes sociétés dont nous avons parlé, ont pu diminuer les difficultés du chemin. Elles sont situées non loin des rives du Sinnamary; un petit vapeur gagne l'embouchure du fleuve, qu'il remonte jusqu'au premier saut; là, les marchandises sont débarquées et chargées à dos de mulets; un chemin relativement facile mène jusqu'à l'établissement, et de distance en distance, des étables, des carbets permettent aux hommes et aux bêtes de prendre leur repos la nuit; mais certaines pièces trop lourdes pour être portées par un mulet doivent encore être transportées à dos d'homme.

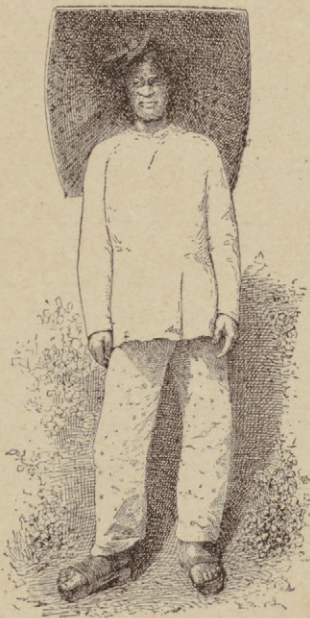
Le personnel se compose de coolies hindous, de noirs transportés, d'Annamites et d'Européens libérés. Les noirs sont canotiers, prospecteurs, piocheurs, déboiseurs, laveurs; leur spécialité est de faire les corvées les plus pénibles. Les plus intelligents sont contre-mâîtres, quelques-uns ont acquis un flair et une habileté surprenante. X

Nous avons vu dans quelle proportion périssent les Hindous; sur dix arrivant au placer, sept sont malades et meurent, les trois autres résistent et deviennent débourbeurs, nettoyeurs decailloux; on leur confie en général de menus travaux.

Les Européens libérés sont scieurs de long, mécaniciens, charpentiers (nous ne parlons pas, bien entendu, du directeur et du chef de chantier); mais on ne peut en faire des laveurs; ils ne résisteraient pas

longtemps à ce travail pénible, dans l'eau jusqu'à la ceinture pendant des journées entières.

Dans les placers, on ne travaille pas le dimanche ; les ouvriers profitent de ce jour pour se reposer. et



Costume du dimanche des ouvriers employés aux mines d'or de la Guyane.

mettre ordre à leurs affaires, puis, l'après-midi, chacun se livre à un genre de distractions différent ; les nègres et les Européens font de la musique, les Hindous dansent les danses de leur pays, ou jouent des pantomimes indiennes ; tous ces hommes, qui, pendant la semaine, travaillent nu-pieds, à peine vêtus, mettent ce

jour-là leurs plus beaux habits. Notre gravure représente un contre-maître coiffé du *cantouri*, chapeau-parapluie en feuilles et en roseau, un large pantalon de mousseline avec des fleurs de couleur, et une chemisette blanche; il est chaussé de sandales en bois, qu'il a faites lui-même.

Le chef de chantier, qui est toujours un Européen, doit posséder de nombreuses qualités : l'énergie, la vigueur, l'activité; la force physique, à laquelle il est souvent obligé de recourir, inspire à ses subordonnés une crainte salutaire. A ces mérites le chef de placer doit joindre une vigilance incessante, non seulement au point de vue de la direction du travail, mais aussi pour éviter les détournements. Pendant l'opération du lavage, des pépites apparaissent souvent sur le fond des auges, elles passent même entre les mains des laveurs; aussi, malgré la surveillance dont ils sont l'objet, les travailleurs peuvent toujours dérober une certaine quantité d'or; ils volent d'autant plus qu'ils trouvent à Cayenne des gens qui font métier d'acheter à vil prix l'or volé par les ouvriers; leur industrie est connue, et cependant ils jouissent de la plus parfaite impunité; on ne les poursuit pas comme recéleurs. Le seul moyen de remédier à cet inconvénient est d'empêcher les marchands, les indigènes d'autres tribus, ou les canotiers faisant le ravitaillement, d'entrer en relation avec les ouvriers. Ceux-ci, forcés de cacher l'or et de le garder longtemps, sont ou volés ou dénoncés par leurs camarades, ce qui finit par les dégoûter complètement de la malhonnêteté.

C'est sur les bords de la crique Sickury que s'est fondé le premier placer ; d'autres gisements furent découverts dans l'Approuague en 1855. Les résultats obtenus amenèrent la formation d'une société qui, sous le titre de *Compagnie aurifère et agricole de l'Approuague*, obtint, par décret du 20 mai 1857, la concession pendant 25 ans de 200.000 hectares de terrain. Cette société, après un début assez heureux, céda, en 1867, son privilège à un capitaliste de Paris.

Outre cet établissement, on en compte encore 23 dans le quartier d'Approuague. Dans la section de Kaw, on comptait, en 1882, 3 placers en pleine activité et 50 en cours d'exploitation. Dans la section de Sinnamary, à la tête des rivières Foucaud et Leblond, se trouvent les gisements les plus riches de la Guyane, et entre autres ceux de Saint-Elie et de Dieu-Merci. Depuis 1875, une douzaine de placers très productifs ont été créés tant sur les bords de la Mana que sur la rive droite du Maroni.

Le tableau suivant donne la production de l'or dans les diverses communes de la Guyane, de novembre 1879 à mars 1881 :

Période de production	Quantité en kilog.	Lieux de production
Novembre 1879	239 kil.	Tous les quartiers
Décembre 1879	213 810	—
Janvier 1880	173 143	—
Février 1880	144 534	—
Mai 1880	63 723	Kaw, Approuague
Juin 1880	35 756	Roura
Juillet 1880	0 315	Kourou
— —	233 976	Sinnamary

Période de production	Quantité en kilog.	Lieux de production
Juillet 1880	248 kil. 246	Mana
— —	0 464	Maroni
Septembre 1880	153 261	Tous les quartiers
Octobre 1880	0 327	Kaw, Approuague
—	14 847	Roura
—	48 002	Sinnamary-Iracoubo
—	53 734	Mana
Novembre 1880	121 382	Tous les quartiers
Mars 1881	4 410	Oyapock
	24 073	Kaw, Approuague
	21 973	Roura
	0 722	Kourou
	74 074	Sinnamary-Iracoubo
	34 821	Mana
	12 391	Maroni
Total	1.916 kil. 984	

FAUNE DE LA GUYANE

CHAPITRE XI.

Animaux des forêts. — Jaguars. — Vampires. — Serpents. — Les tortues. — Les insectes. — La mouche anthropophage. — Les poissons. — Les oiseaux.

Nous avons décrit les principales races qui habitent la Guyane, étudié les arbres de ses bois, les productions de son sol ; passons rapidement en revue les animaux qui peuplent ses forêts, les poissons qui vivent dans ses fleuves.

Les félins sont représentés par le cougar, le jaguar, l'ocelot et un grand tigre — le tigre rouge — qui ressemble à celui du Bengale. On le désigne à la Guyane sous le nom de jaguar. Ce grand chat moucheté, fuyant devant les progrès des Européens, s'est retiré au plus profond des bois. Autrefois il était fort commun, et ne craignait pas de franchir la rivière du Tour de l'Isle pour venir dans l'île de Cayenne dévorer les bestiaux des colons. M. de la Barre fut obligé, pour détruire ces hardis maraudeurs, de promettre aux chasseurs une forte prime par tête de jaguar tué. Aujourd'hui, ces animaux ne s'approchent presque jamais des habitations. A part de rares exceptions, ils ne constituent pas un danger pour l'homme, qu'ils

redoutent ; à moins d'être pressés par la faim, ils fuient à son approche.

Dans les forêts nous rencontrons encore : les tapirs ou *maïpouris*, de la grosseur d'un veau, au museau en forme de trompe ; le *cariacou*, espèce de biche rouge ou blanche presque aussi grande que celle d'Europe ; le *paresseux*, le *tatou*, avec sa cuirasse d'écaillés ; le *tamanoir* à crinière (grande espèce), une sorte de chacal aboyeur ; les *peccaris*, petits sangliers, le *cochon sauvage*, ou *cochon marron* ; puis un grand nombre d'animaux plus petits : *écureuils* gris et noirs, *agoutis*, *pacca* brun, *rat épineux*, *opossums*, *sarigue* petite taille.

La famille des singes est représentée par plusieurs espèces : c'est l'*eriodes*, qui n'a que quatre doigts à chaque main ; le *saï*, le *sajou*, le *sapajou*, le *saki* ; le *tamarin*, qui se reproduit en captivité, quoi qu'en aient dit certains auteurs ; et enfin le *singe rouge hurleur*. Ce dernier est très commun ; avant l'aurore et à l'entrée de la nuit, il remplit la forêt de ses cris rauques et tristes.

Sans compter les insectes, dont nous parlerons plus loin, le voyageur ou le chasseur rencontre deux ennemis terribles dans les bois de la Guyane : le vampire et le serpent. Le vampire est une grosse chauve-souris d'un brun sombre, presque noire, un peu plus claire sous le ventre. Il s'attaque aux bestiaux, qu'il pique derrière l'oreille, dont il suce le sang ; c'est aussi là, ou à l'orteil, qu'il attaque l'homme durant son sommeil. Pendant la succion, le vampire ne cesse

d'agiter ses ailes, dont le mouvement produit une sorte de fraîcheur qui endort la douleur.

Nous avons parlé des serpents ; ils sont fort nombreux et d'espèces variées. Les serpents venimeux sont : le *corail*, dont la taille ne dépasse pas celle d'une petite anguille ; le *grage* ou trigonocéphale, et le serpent à sonnettes. La morsure de ces reptiles est, on le sait, presque toujours mortelle ; les nègres prétendent être garantis contre le venin des serpents par une inoculation aux chevilles et aux poignets, et par l'absorption d'un breuvage dont la composition est inconnue. Cette inoculation se nomme le *lavage pour le serpent*. Est-ce vraiment un préservatif ? On ne saurait le dire, car, parmi les noirs qui succombent mordus par les serpents, beaucoup sont *lavés*. Par contre, on en cite d'autres qui, ayant pris cette précaution, ont été mordus impunément.

Les Bonis disent que, selon les saisons, les serpents sont plus ou moins dangereux : ils sont plus venimeux, disent-ils, quand les pléiades (sebita) ont disparu du ciel au mois de mai.

Les serpents non venimeux sont le *liane*, et le *devin* ou boa que les Guyanais appellent la couleuvre. Ce boa atteint ordinairement quinze à dix-huit pieds de long ; on en a vu dépassant quarante pieds et mesurant soixante centimètres de circonférence : des géants de l'espèce. Ce monstre s'en prend rarement à l'homme ; on a cependant des exemples de gens attaqués par la couleuvre ; témoin le récit fait au capitaine Bouyer par le brigadier de gendarmerie de Macouria. Ce brigadier s'était rendu de grand matin sur le bord

d'un pripri pour tirer des canards. Il attendait les premières lueurs du jour pour distinguer le gibier, lorsqu'il se sentit saisi brusquement à l'épaule.

— Je tournai la tête et je vis, à deux pouces de mon visage, la gueule d'un énorme serpent. Un mouvement de côté me dégagea de la bête, qui m'arracha un morceau de ma chemise de laine.

— Vous dûtes avoir une fière peur ?

— Je n'avais pas le temps d'avoir peur, il fallait agir. La couleuvre, après m'avoir manqué du premier coup, me ressauta dessus. Cette fois elle me prit à la cuisse. Ses dents m'entrèrent dans la chair et me causèrent une affreuse douleur ; je sentais ma cuisse serrée comme dans un étau. Je ne perdis cependant pas courage : avec la crosse de mon fusil je frappai tellement la tête de la couleuvre qu'elle lâcha prise. Elle prit alors du champ pour m'attaquer de nouveau et m'enserrer dans ses anneaux. Heureusement je ne lui en laissai pas le temps : d'une seule main, vu le peu de distance qui nous séparait, je lui lâchai mes deux coups de fusil : elle tomba mortellement frappée. Quant à moi, je fis quelques pas et sortis du pripri. J'ignorais si mon ennemi était mort. Je cherchai à fuir, mais les forces me trahirent, je tombai évanoui. Quand je revins à moi, le soleil était déjà haut à l'horizon. Ma blessure me faisait affreusement souffrir. Je rassemblai tout mon courage, et moitié marchant, moitié rampant, j'arrivai le soir chez Zagala. De là on me porta à l'hôpital. J'y restai six semaines ; j'eus la fièvre, le délire ; on faillit me couper la jambe ;

finalement je guéris, mais je suis resté boiteux (1).

Les autres reptiles, caïmans, iguanes, lézards de toutes sortes, sont nombreux à la Guyane. Les caïmans se rencontrent surtout aux endroits où les rives sont envahies par les palétuviers : les vases qui s'amoncellent autour des racines sont leur retraite favorite. Là aussi, on trouve une grande variété de tortues ; la plus curieuse est la tortue *mata-mata*. Sa couleur est terreuse ; son dos est surmonté d'une série de bosses longitudinales disposées sur plusieurs rangs ; son cou, trop long pour rentrer sous sa carapace, est mince et garni de rugosités ; la tête, fine, se termine par un nez pointu semblable à une trompe ; sous ce nez s'ouvre une bouche énorme. Tapie dans la vase, dont elle a presque la couleur, la tortue *mata-mata* guette sa proie et mord, dit-on, indistinctement tout ce qui passe à sa portée. *Li mauvais passé serpent, passé caïman*, disent les nègres.

L'époque de la ponte des tortues est généralement entre le 15 août et le 1^{er} septembre. Elles déposent leurs œufs sur une plage sablonneuse ; elles se réunissent, pour cette opération, en bandes nombreuses et débarquent, une belle nuit, sur la berge qu'elles ont choisie. Au sortir de l'eau, elles creusent avec leurs pattes de devant une longue tranchée, large d'environ quatre pieds et profonde de deux. L'ardeur qu'elles mettent à cette besogne est telle, que le sable vole autour d'elles et les enveloppe comme d'un brouillard.

Quand la fosse leur paraît suffisante, chacune d'elles,

(1) Bouyer, déjà cité.

remontant sur le bord, laisse choir au fond une provision d'œufs à coquilles molles ; chaque tortue en dépose quarante au moins, soixante au plus. Puis, les pieds de derrière renouvellent la besogne de ceux de devant, et l'excavation est bientôt comblée. Les tortues reprennent alors le chemin de la rivière.

Avant de quitter les bords vaseux du littoral, citons l'*araignée-crabe*. « La création n'offre rien de plus repoussant et de plus hideux que cette horrible bête..... Son corps est composé de deux parties distinctes, également couvertes de poils, d'où partent cinq paires de pattes à quatre articulations. Le tout est velu, noirâtre, semblable à une réunion de chenilles. Chaque jambe est armée d'une griffe jaune et crochue. De la tête sortent deux pinces recourbées en dedans comme celles d'un crabe et qui lui servent à déchirer sa proie. La toile que tend cette monstrueuse araignée est étroite, mais forte ; elle peut y prendre les plus gros insectes. En dehors de la douleur locale, sa morsure cause la fièvre et amène une partie des accidents produits par la dent des reptiles. Le seul contact de ses poils occasionne à la peau une brûlure pareille à celle de l'ortie. J'ai vu une araignée crabe qui, les pattes étendues, mesurait près de huit pouces de diamètre (1). »

Jamais pays ne fut peuplé de plus d'insectes que la Guyane : le fulgore porte-croix, le fulgore porte-lanterne, le charançon bleu pointé de noir, l'arlequin, dont le nom indique l'habit, la mouche-éléphant.

(1) Bouyer, déjà cité.

les moustiques, le pou d'agouti, le ver macaque, le scolopendre, le yule, la chique, la tique, la fourmi manioc, le scorpion, la *lucilia* hominivore, etc. Plusieurs de ces bêtes ne sont que désagréables, d'autres sont dangereuses ; le contact de quelques-unes est mortel.

Les moustiques, dans certains quartiers, deviennent une vraie calamité ; ils sont si nombreux que, même avec une moustiquaire, on a peine à éviter leurs piqûres.

La chique est un petit insecte qui s'introduit entre cuir et chair et y dépose ses œufs ; bientôt toute une famille s'engraisse à vos dépens.

La fourmi manioc est un véritable fléau ; elle dévore tous les fruits de la campagne dans leur première végétation. Pour se préserver de leurs ravages, les habitants les nourrissent plutôt que de les chasser, ce qu'ils tenteraient en vain.

Le scorpion est énorme, il atteint la taille d'une écrevisse ; sa piqûre cause rarement la mort ; elle est accompagnée de douleurs cuisantes, et souvent amène de sérieux désordres. Quoi qu'en aient dit certains voyageurs et bon nombre d'auteurs, le scorpion, placé au centre d'un cercle de charbons ardents, se tue. Nous en avons maintes fois fait l'expérience.

La *lucilia hominivore* est une mouche ordinaire, qui n'a ni dard ni venin, et cependant tue aussi certainement que le serpent le plus venimeux. Elle ressemble absolument à la mouche de nos climats connue sous le nom de mouche à viande. Elle s'introduit dans les narines ou dans l'oreille de l'homme pendant son sommeil, y dépose ses œufs et se retire. Les désor-

dres occasionnés par ces milliers de larves qui se développent et subissent toutes leurs transformations aux abords du cerveau, amènent une méningo-céphalite qui emporte le malade au bout de quelques jours, après des souffrances atroces.

Parmi les habitants des fleuves, nous ne citerons que le *pirai*, poisson excessivement vorace, servi par une puissante mâchoire garnie de dents aiguës et tranchantes. Le *pirai* est redoutable, il s'attaque de préférence aux extrémités, et bien des imprudents ont eu les orteils tranchés.

La gymnote, ou anguille électrique, jouit des mêmes propriétés que la torpille. Les secousses électriques que donne la gymnote sont des plus violentes et peuvent renverser un homme.

Une sorte de raie porte sur son épine dorsale un crochet dont la piqûre est très venimeuse. On rencontre surtout ce poisson dans le haut Oyapock, près de la crique qui lui doit son nom.

Les oiseaux de la Guyane sont les mêmes que ceux de l'Amérique du Sud, ces privilégiés auxquels la nature a prodigué les couleurs les plus riches et les plus variées. Passereaux de plusieurs espèces : papes, évêques, cardinaux au plumage rouge, oiseaux-mouches, colibris topazes, émeraudes, fourmillent dans les jardins et dans les bois. Dans les forêts, près des rivières et des criques, sont les perroquets, les aras, les toucans, les hoccas. Près des pripris et des marais, le secrétaire ou serpentinaire, l'aigrette, l'ibis rouge, le flamand rose ; les petits échassiers, bécasses, bécas-

sines, puis toute la famille des canards sauvages, sarcelles, pluviers.

Dans l'intérieur des bois, on rencontre le grand aigle, le faucon, le vautour noir, l'urubu guyanensis et la harpie féroce.

LA COLONIE PÉNITENTIAIRE

CHAPITRE XII.

La déportation. — 18 fructidor. — La transportation. — 1852. — Création et suppression d'établissements. — Les îles du Salut — L'îlot la Mère. — Saint-Laurent du Maroni. — Les femmes. — Les ménages. — Les enfants. — Evasions. — Les forçats anthropophages.

La déportation a été introduite dans la législation française le 25 septembre 1791. En vertu de cette loi, la Convention décréta, le 1^{er} avril 1795, la déportation de Vadier, Barrère, Collot d'Herbois et Billaud-Varenes. Les deux premiers s'échappèrent ; les deux autres furent transportés à la Guyane et internés sur les rives du Sinnamary.

Collot d'Herbois, déjà malade, affaibli par la traversée, fut pris de fièvres presque aussitôt son débarquement. Le 8 janvier 1796, on le porta à l'hôpital de Sinnamary ; il y mourut en arrivant. Billaud était encore en Guyane quand les déportés du 18 fructidor y arrivèrent ; depuis lors on a perdu sa trace ; on ne sait au juste s'il obtint sa grâce ou s'il s'évada.

Du 18 fructidor au 18 brumaire, la déportation devint l'arme de prédilection du Directoire. Les députés, entre autres MM. Bailleul, Boulay (de la Meurthe), Merlin (de Douai), employaient, pour proscrire leurs collègues, la même élégance d'expressions

qu'ils auraient mise dans un discours académique : « La déportation, disait M. Boulay, doit être désormais le grand moyen de salut pour la chose publique. Cette mesure est avouée par l'humanité. » Puis, comme tous les pouvoirs faibles sont cruels et despotiques, le Directoire proscrivait sans compter : sous prétexte de conspiration contre la république, on déportait en masse des nobles, des gens d'Eglise, des gens de lettres, des artisans.

Carnot, Barthélemy, Tronçon-Ducoudray, Pichegru, cinquante-trois députés et cinq cent seize personnes appartenant à toutes les classes de la société, se virent condamnés à la déportation. Un grand nombre s'évadèrent ; trois cent trente seulement furent dirigés sur la Guyane et débarqués sans secours, presque sans vivres, sur les bords du Sinnamary, du Kourou et de la Counamana.

Parmi ces prisonniers, il y avait des coupables, mais il y avait aussi des victimes : on les traita tous, sans distinction, comme des criminels. A leur départ de Rochefort, on les entassa dans l'entrepont des navires ; pendant la traversée, ils subirent les souffrances de la faim, de la soif, et les duretés de certains officiers que des instructions mal comprises rendaient cruels.

« On nous refusait, écrit Ramel, les plus vils secours, les ustensiles les plus indispensables ; nous quatre, prisonniers de la fosse aux lions (Ramel, Tronçon-Ducoudray, Pichegru, Lavilleheurnois), demandâmes au moins un peu de paille ou quelque moyen de nous défendre des meurtrissures dans le

roulis du bâtiment : « Ils se moquent de moi, « s'écriait le capitaine ; le plancher est trop doux « pour ces brigands ; je voudrais pouvoir faire paver « la place qu'ils occupent (1). »

Débarqués en Guyane, ces malheureux, âgés pour la plupart, arrachés brutalement à leurs familles, à leurs affections, à la vie civilisée, se virent abandonnés sur une terre déserte, à peine nourris et forcés, pour vivre, de se faire bûcherons, charpentiers, laboureurs. Faut-il s'étonner, après cela, si la mortalité fut grande parmi eux ?

« Sur *trois cent vingt-neuf* déportés, *huit* moururent pendant la traversée, par suite de privations, de mauvais traitements ou de maladies contractées pendant une longue et cruelle détention. *Trois cent vingt et un* arrivèrent à la Guyane dans un état de santé dont on se fera une idée quand on saura que des *quatre-vingt-treize* déportés qui se trouvaient à bord de la *Charente* au moment où elle jeta l'ancre devant Cayenne, *cinquante-cinq* furent débarqués d'urgence pour cause de maladie..... Si quelque chose doit surprendre après tout cela, n'est-ce pas que la moitié de ces infortunés aient pu résister si longtemps à un sort si misérable (2) ? »

Aussi, quand, en juillet 1851, la commission chargée de désigner un lieu de transportation s'arrêta à la Guyane, ce choix fut l'objet d'une réprobation générale ; quelques journalistes ne craignirent pas

(1) Journal de Ramel, adjudant général, p. 197.

(2) Nouvion, *Extrait des auteurs qui ont écrit sur la Guyane*, p. 33.

d'écrire que faire de Cayenne le centre de la transportation, c'était trouver un *moyen honnête* de se débarrasser des condamnés.

En décidant la création des pénitenciers coloniaux, le gouvernement obéissait à deux motifs : remplacer par des transportés les bras que l'émancipation des esclaves venait d'enlever à nos colonies ; et diminuer les charges du budget, tout en améliorant le sort des forçats. « Six mille condamnés renfermés dans nos bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort, grèvent notre budget d'une charge énorme, se dépravent de plus en plus et menacent incessamment la société ; il a semblé possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse, et en même temps plus humaine, en l'utilisant aux progrès de la colonisation française (1). »

Le rapport déposé par la commission nommée pour étudier le projet de loi concluait, ainsi que nous l'avons vu, au choix de la Guyane, désignait les îles du Salut comme port d'arrivée et indiquait les quartiers où devaient être créés des établissements : « Deux points principaux ont fixé mon attention, disait le ministre : 1° la zone connue sous le nom de quartier de Macouria ; 2° la région de la montagne d'Argent (2). »

Pendant que l'on élaborait le texte de la loi fixant le mode de transportation, les règlements relatifs au régime alimentaire, au couchage, au vêtement des condamnés, qui ne devaient plus porter « la livrée de

(1) Message du Président de la République à l'Assemblée. — 12 novembre 1850.

(2) Rapport du 20 février 1852

la honte et de l'infamie », éclatèrent les troubles de décembre 1851. Un décret-loi du 8 décembre donnait au gouvernement le droit de transporter à la Guyane ou en Algérie tout individu placé sous la surveillance de la haute police, en rupture de ban, ou affilié à une société secrète.

Le 27 mars 1852, les condamnés subissant leur peine dans un bagne de France furent autorisés par décret à se faire diriger sur Cayenne. Plus de *trois mille forçats* demandèrent à partir.

Un autre décret, en date du 20 août 1853, autorisait les colonies à transférer à la Guyane les individus de races asiatique ou africaine condamnés aux travaux forcés ou à la détention.

Enfin, la loi du 30 mai 1854 vint régler d'une façon définitive les pénitenciers coloniaux. Cette loi, tout en reproduisant la majeure partie des dispositions du décret de 1852, y apportait quelques modifications : elle donnait au gouvernement la faculté de créer des établissements pénitentiaires dans d'autres colonies que la Guyane, et supprimait les travaux forcés pour les individus âgés de plus de soixante ans. L'article VI décidait en outre que tout condamné à une peine inférieure à *huit* ans serait tenu de résider dans la colonie, après sa libération, pendant un temps égal à la durée de sa peine ; une condamnation de huit années et au-dessus obligeait le transporté à séjourner toute sa vie à la Guyane.

La durée du temps d'épreuve pour l'obtention d'une concession était supprimée, mais la concession ne

pouvait devenir définitive qu'à l'expiration de la peine.

Tels sont les décrets qui réglementent la transportation.

Dès le début de 1852, on était prêt à recevoir le transportés ; ils arrivaient aux îles du Salut le 2 mars. Comme les convois devaient se succéder à intervalles rapprochés, on se hâta, pour éviter l'encombrement, de créer d'autres établissements.

En octobre 1852, 320 condamnés étaient installés à la Montagne d'Argent ; six mois plus tard, 105 individus avaient succombé aux fièvres paludéennes.

Au mois d'avril 1853, on établissait 250 transportés à Saint-Georges, sur la rive gauche de l'Oyapock, près du confluent du Gabaret ; on voulait créer là une sucrerie d'après les plans laissés par Malouet. Un an s'était à peine écoulé que l'on comptait 102 décès. Les Français évacuèrent Saint-Georges ; ils y furent remplacés par des noirs transportés qui restèrent jusqu'en 1863, époque où cette station fut complètement abandonnée.

En 1854 et 1855, on fondait successivement Sainte-Marie, Saint-Augustin et Saint-Philippe sur les bords de la Comté, puis les chantiers de Kourou, Bourda, Baduel, Mont-Joly, Saint-Louis et Saint-Laurent du Maroni.

A l'exception de Saint-Laurent, on dut, en raison de la mortalité, évacuer tous ces pénitenciers ; les trois pontons la *Chimère*, le *Grondeur* et la *Proserpine*, ancrés dans la rade de Cayenne, furent remplacés par une caserne dominant la mer, exposée aux

vents alizés et attenant aux Jardins militaires à l'ouest de Cayenne.

Cependant, en présence de l'insalubrité des établissements fondés par l'autorité supérieure, il fallut prendre des mesures pour éviter l'encombrement du pénitencier ; aussi, en 1867, on décida que les condamnés arabes seraient seuls désormais dirigés sur la Guyane, et on désigna la Nouvelle-Calédonie comme lieu de transportation pour les autres condamnés.

Il ne reste plus aujourd'hui que les îles du Salut, l'îlot la Mère, Kourgu, Baduel, Cayenne et Saint-Laurent du Maroni.

Ainsi que nous l'avons indiqué, les îles du Salut sont situées à neuf lieues au nord-ouest de Cayenne et à trois lieues en face l'embouchure du Kourou ; elles se composent de trois îlots ; l'île Royale, l'île du Diable et l'île Saint-Joseph. C'est là qu'est le dépôt du bagne, et que débarquent tous les condamnés ; on les classe par catégories, puis ils sont répartis sur une des trois îles et plus tard dirigés sur un des pénitenciers continentaux, comme libérés ou employés aux travaux publics.

L'île Royale est le siège du commandement, là sont les forçats proprement dits ; les récidivistes sont internés dans l'île Saint-Joseph. Autrefois l'île du Diable était réservée aux détenus politiques.

Le sol de l'île Royale, assez élevé au-dessus des flots, est rocailleux, accidenté et recouvert d'une couche de terre végétale très mince. Quand l'administration en prit possession, elle la fit déboiser complètement ; sur sa surface restreinte, on édifia de nombreuses

constructions : église, baraques pour les condamnés, maisons du commandant et des surveillants, magasins, ateliers ; dans la partie inférieure de l'île, on installa un quai, un dépôt de charbons et des ateliers pour la réparation des navires de l'État.

Quand tous ces travaux furent terminés, il ne resta plus de place pour le cimetière. C'est donc l'Océan qui est le cimetière des transportés.

Quand un détenu meurt, son corps, cousu dans une toile à voile lestée avec quelques pierres, est déposé dans un cercueil, le même pour tous : il n'y en a qu'un. La cloche de la petite église tinte le glas funèbre, et une embarcation vient, sur la plage, prendre la bière, qu'elle conduit au large ; arrivé à une certaine distance, le cadavre est retiré et jeté à la mer. A peine a-t-il disparu sous les flots, que d'énormes requins, qui ne manquent jamais de suivre la barque, s'en emparent, se l'arrachent et se disputent ses lambeaux. On prétend, aux îles, que les requins connaissent le son de la cloche et qu'ils ne manquent pas d'accourir à son premier appel.

Sur les îles, les transportés travaillent aux routes, déchargent les navires qui approvisionnent le dépôt de charbon de l'État ; ils sont menuisiers, charrons, forgerons. Leur costume se compose d'un pantalon et d'une chemise de toile grise ; ils sont coiffés d'un énorme chapeau de paille.

Sur l'îlot la Mère, est installé l'hôpital ; c'est là que sont internés les transportés vieux ou infirmes qui ont gagné leurs invalides.

Le pénitencier agricole de Saint-Laurent est situé

sur la rive droite du Maroni, à 18 milles de son embouchure ; l'amiral Baudin choisit cet endroit pour y fonder un établissement destiné à l'augmentation des produits de la colonie, et surtout à la *réhabilitation du condamné par la famille et par le travail*.

Commencés aussitôt, les travaux d'installation étaient terminés à la fin de 1858. Dans un laps de temps aussi court, on n'avait pu faire que du provisoire ; depuis on a donné aux constructions un caractère définitif, et, instruits par l'expérience, les chefs ont pu diriger les colons dans le choix de cultures productives.

On a réuni les concessionnaires par groupe de vingt ; à chacun on a fourni un terrain, des outils pour édifier sa demeure, des instruments pour cultiver son champ. Chaque propriété rurale a cent mètres de large sur deux cents de profondeur ; les maisons font face à la route, qui divise en deux parties la concession totale d'un groupe. Le plan des habitations a été fourni par l'Etat ; elles sont disposées de façon à ne jamais se faire vis-à-vis.

Aujourd'hui, le pénitencier de Saint-Laurent comprend une centaine de maisons, une église, un hôpital, une justice de paix, deux écoles pouvant recevoir cent élèves, deux casernes, un abattoir, et de vastes magasins.

Au confluent de la crique Saint-Laurent et du Maroni, s'élève une briqueterie.

Citons encore une bouverie ou ménagerie contenant quelques têtes de gros bétail, une scierie mécanique, et enfin l'usine à sucre de Saint-Maurice.

Des routes de vingt mètres de large sillonnent le pénitencier et se développent sur une longueur de 50 kilomètres ; elles ont été faites par les concessionnaires riverains.

Comme on le voit, le pénitencier possède tous les éléments matériels nécessaires à la vie.

Ces résultats obtenus, on songea à compléter l'œuvre moralisatrice de l'amiral Baudin, à créer une famille à ceux qui voudraient peupler leur solitude. A cet effet, on fit venir de France 34 détenues recrutées dans les maisons centrales ; elles arrivèrent à la fin de 1859. Ce premier essai ne fut pas heureux ; sept mois après, 19 seulement avaient résisté au climat. En 1861, on amena un nouveau convoi ; les nouvelles venues, choisies parmi des femmes de constitution plus robuste, résistèrent mieux. Toutes furent alliées à des transportés ; après un certain temps on n'avait que 6 naissances à enregistrer.

Le condamné qui désire se marier, doit justifier de la possession d'une maison habitable et de deux hectares de terres bien cultivées. L'Etat fournit à la femme un trousseau complet, une dot de deux cents francs et soutient le nouveau ménage pendant trois ans.

Voyons maintenant quels résultats ont donné ces mariages.

Beaucoup de femmes sont stériles ; on ne peut attribuer ce fait qu'au climat de la Guyane qui agit puissamment sur l'organisme de l'Européenne, l'affaiblit et modifie sa constitution ; en France, ces mêmes femmes étaient fécondes, puisqu'elles ont presque toutes

été condamnées pour infanticide. Leur conduite, sans être absolument mauvaise, n'est cependant pas exempte de reproches ; elles sont en butte aux obsessions continues d'un millier d'individus, soldats, libérés, transportés, etc. ; faut-il s'étonner si beaucoup succombent ?

A de bien rares exceptions près, les hommes sont tous adonnés à l'ivrognerie ; ils abusent du rhum, et beaucoup sont alcooliques.

Quels enfants ont pu naître de pareilles alliances ? N'en déplaise à certains auteurs qui nous représentent les fils de transportés comme des enfants bien constitués, destinés à peupler la Guyane d'une génération de travailleurs robustes et laborieux, ces enfants sont pour la plupart chétifs, malingres et rachitiques ; s'ils tiraient au sort, les garçons seraient réformés pour insuffisance de taille ou faiblesse de constitution. D'un père usé par le travail, le vice et les privations ; d'une mère affaiblie par la détention, anémiée par le climat, pouvait-on espérer voir naître des hommes vigoureux ?

Leurs qualités morales sont étouffées par les exemples qu'ils ont devant les yeux ; les garçons se livrent à l'ivrognerie et les filles sont perdues dès l'enfance.

On se demande quel sort est réservé dans l'avenir aux fils des transportés. Sont-ils destinés à passer leur existence dans la colonie où ils sont nés, et où leur père était forçat ? Viendront-ils en France ? Qui les y recevrait : ne sont-ce pas des fils de condamnés ? Qu'y viendraient-ils faire, sinon grossir le chiffre de la population qui fournit au bagne et à la transpor-

tation son principal élément ? Non, ces enfants ne sont pas les citoyens de demain ; peut-être, s'ils font souche, leurs fils donneront-ils le jour à une lignée d'hommes sobres, honnêtes, laborieux, qui feront la fortune de notre colonie ; mais, qu'on ne l'oublie pas, on ne colonise pas avec des convicts, ni avec leurs fils : il faut plus d'une génération pour refaire un sang vicié et moraliser la descendance d'un bandit allié à une voleuse ou à une fille perdue.

L'effectif, à la Guyane, comprend 3.430 transportés de différentes catégories.

HOMMES.

Condamnés aux travaux forcés :	{	Européens,	450
		Arabes,	1.242
		Créoles,	452
— à la réclusion :		Créoles,	85
Libérés astreints à la résidence :	{	Européens,	534
		Arabes,	322
		Créoles,	203
			3.288

FEMMES.

Condamnées aux travaux forcés :	{	Européennes,	45
		Arabes,	13
		Créoles,	13
— à la réclusion :	{	Européennes,	4
		Créoles,	4
— à l'emprisonnement :		Européennes,	5
Libérées :	{	Européennes,	44
		Arabes,	2
		Créoles,	12
			142

Sous le nom de créoles on comprend les noirs et les individus de race asiatique.

Le budget de la transportation s'est élevé en 1883, à la Guyane, à 2.076.346 francs ; il faut y ajouter les frais d'entretien de la garnison et ceux de transport des condamnés. On peut estimer à 250 fr. en moyenne le prix de transport d'un condamné, et à 830 fr. son revient annuel (sans compter la garnison) (1).

Une loi récemment votée vient de désigner la Guyane comme lieu de transportation pour les récidivistes ; cette loi n'a pas encore reçu de commencement d'exécution.

Peut-on parler de bagnes et de pénitenciers sans évoquer aussitôt l'idée d'évasion? En effet, les évasions sont nombreuses. Elles se font simplement : le condamné trouve moyen de franchir le Maroni, aborde sur la rive hollandaise, et le voilà sauvé. Cependant les histoires d'évasions curieuses ne manquent pas à la Guyane, depuis celle de ce forçat qui tenta de s'enfuir en transformant en chaloupe le cercueil qui sert à porter les cadavres des condamnés dans l'Océan, jusqu'à celle du fameux Gâtebourse qui fut, dit-on, enlisé dans une tourbière et dévoré vivant par les araignées-crabes.

Nous ne raconterons qu'un fait de ce genre, connu à Cayenne sous le nom d'histoire des *forçats anthropophages* :

(1) *Notice statistique sur les colonies françaises. Ministère de la marine*, p. 283.

Huit forçats s'évadèrent du pénitencier de la Comté le 16 décembre 1855, et six autres le 29 du même mois.

La première bande, remontant le cours de la Comté, s'avança dans l'intérieur. Brisés par plusieurs jours de marche forcée, par les privations de toutes sortes, deux des fugitifs étaient restés en arrière, se demandant s'il ne valait pas mieux rentrer au pénitencier et subir le châtiment habituel, que de persister dans une tentative rendue impraticable par le manque de provisions. Ils en étaient là de leurs réflexions, quand un des hommes de l'avant-garde apparut, haletant, épouvanté, et leur annonça que trois des évadés venaient d'assassiner un de leurs compagnons : il l'avait vu égorger, dépecer ; les lambeaux saignants de la victime avaient été triés, les uns pour être mangés, les autres pour être enfouis. Après ce récit, il demanda à ses auditeurs terrifiés de se joindre à lui et de faire cause commune contre les cannibales. Mais quand ces monstres arrivèrent, telle était l'influence qu'ils exerçaient sur leurs compagnons, que ceux-ci non seulement les aidèrent dans leurs préparatifs, mais encore prirent part à l'épouvantable festin. La nuit ils s'enfuirent ; deux d'entre eux parvinrent au pénitencier pour raconter les faits dont ils avaient été témoins ; le troisième disparut, on ne sut jamais ce qu'il était devenu.

Les six évadés du 29 décembre, trouvant la piste de la première bande, se mirent à sa recherche et la rejoignirent le 4 janvier 1856, près des sources de la Comté. A leur tête se trouvait un nommé Raissé-

guier, qui remplissait au pénitencier l'office de bourreau, homme d'une énergie et d'une vigueur peu communes ; ses compagnons étaient deux Français et trois Arabes.

Aussitôt réunis, les hommes de la première bande proposèrent à Raisséguier de s'entendre avec eux pour tuer et manger les trois Arabes. A cette proposition l'ancien justicier bondit d'indignation et déclara que, loin de prêter son concours à une action aussi monstrueuse, il défendrait ses camarades au péril de sa vie.

Malheureusement, les deux Français goûtaient fort l'horrible proposition de leurs nouveaux compagnons, et la mort de Raisséguier fut décidée d'un commun accord.

A dix heures du soir, pendant son sommeil, il est attaqué, reçoit un coup de couteau à la gorge, un coup de sabre à la tête, et un coup de bâton lui brise le bras droit. Réunissant tout ce qui lui reste de forces, il renverse les assassins qui l'étreignent et prend la fuite. La nuit était noire ; Raisséguier, courant droit devant lui, roule au fond d'un ravin profond : cette chute le dérobe aux recherches des ennemis lancés à sa poursuite. Le lendemain, à l'aube, il se traîne au bord de la rivière et voit s'avancer dans le courant un de ces amas flottants d'arbres, de branches et de lianes que les cours d'eau conduisent périodiquement à l'Océan. S'aidant du bras resté valide, il se hisse sur un arbre à demi déraciné, et de là se laisse choir sur le radeau qui, suivant sa route, le conduit dans la soirée à l'habitation Bellane.

Là on le ranime, on lui donne les premiers soins, puis on le ramène au pénitencier.

Grâce aux indications de Raisséguier, les troupes envoyées à la poursuite des cannibales les arrêtrèrent au moment où ils dévoraient un de leurs camarades. Ils avaient fait griller la langue, le foie, les chairs des deux jambes et des deux bras de leur victime.

De ces quatorze évadés, deux ont été mangés et deux ont disparu. Les trois principaux coupables ont été exécutés au pénitencier de Sainte-Marie ; les autres ont été condamnés à diverses peines.

Prenant en considération le courage et l'énergie dont Raisséguier avait fait preuve, l'administration lui fit remise de la peine qu'il avait encourue.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATIONS

CHAPITRE XIII.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

La Guyane est représentée en France par un député.

Le commandement et la haute administration de la colonie appartiennent au gouverneur. Il est assisté de deux chefs d'administration : le directeur de l'intérieur et le procureur général. L'officier le plus élevé en grade a le commandement des troupes. Le chef du service administratif, celui du service de santé et l'inspecteur des services administratifs font partie du conseil privé, ainsi que le directeur de la transportation.

Le Conseil général se compose de 16 membres élus par le suffrage universel ; l'élection des conseillers généraux a lieu par circonscription. La première comprenant les communes d'Oyapock, Approuague et Kaw, ainsi que la troisième comprenant Tonnegrande, Montrinéry et Macouria, nomment chacune deux conseillers. La deuxième circonscription, comprenant le Tour de l'Isle, l'île de Cayenne et Roura, nomme trois conseillers ; la quatrième : Kourou et Sinnamary, et la cinquième : Iracoubo et Mana, élisent

chacune un conseiller. La sixième circonscription, ville de Cayenne, en nomme sept.

Justice. — Le service de la justice est organisé de la manière suivante :

Cour d'appel. — 1 président, 3 conseillers, 1 conseiller auditeur, 1 procureur général, chef de service judiciaire, 1 substitut, 1 greffier.

Tribunal de première instance. — 1 juge président, 1 procureur de la République, 1 lieutenant de juge, 1 substitut, 2 juges suppléants, 1 greffier.

Justice de paix. — La justice est rendue dans les quartiers par huit juges de paix.

Justice criminelle. — Une cour d'assises siège à Cayenne; elle est composée de 3 membres de la cour, et de 4 assesseurs tirés au sort sur une liste dressée par le gouverneur en conseil privé, et approuvée par décret.

Instruction publique. — L'enseignement primaire est gratuit ; il est confié aux Frères de Ploërmel pour les garçons, et aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour les filles. Les six écoles de la colonie reçoivent 1.188 enfants.

L'enseignement secondaire, laïcisé par arrêté local du 7 février 1882, est donné par un personnel détaché de l'Université de France.

La colonie entretient dans les lycées de la métropole deux boursiers et six demi-boursiers ; deux bourses sont en outre données dans les écoles des arts et métiers de France, et une bourse dans une école vétérinaire.

Culte. — Le service du culte est placé sous la direction d'un préfet apostolique.

Service postal et télégraphique. — La Guyane est reliée à la France par des services anglais et français.

Depuis 1865, les relations de la colonie avec la métropole sont assurées au moyen d'un service de bateaux à vapeur français confié à la Compagnie transatlantique. Une fois par mois, et coïncidant avec le passage à Fort-de-France (Martinique) des grands paquebots qui vont de Saint-Nazaire à Colon (Aspinwall), au fond du golfe de Honduras, un vapeur de la Compagnie dessert, entre Fort-de-France et Cayenne, une ligne dont les escales sont Sainte-Lucie, la Trinité, Démérara (Guyane anglaise) et Surinam.

Ce courrier est attendu à Cayenne le 28 de chaque mois, avec les passagers et les dépêches pris soit le 6 à Saint-Nazaire, soit le 21 à Fort-de-France. Son départ est fixé au 3 du mois suivant, et le 9 il doit être de retour à la Martinique pour effectuer le transbordement des provenances de la ligne intercoloniale sur le grand paquebot qui part le lendemain, 10, pour Saint-Nazaire, où il doit être rendu le 24.

La Guyane a encore une autre occasion mensuelle pour entretenir des relations avec l'Europe, grâce à une série de combinaisons qui la mettent en communication avec le paquebot anglais partant, le 17 de chaque mois, de Southampton pour Saint-Thomas.

Services financiers. — Les recettes et les dépenses de la colonie sont réparties entre le budget de l'Etat, et le budget local.

Le budget de la marine et des colonies (service colonial) comprend, sur une dépense de 24.000.000, déduction faite des services pénitentiaires, une somme de 2.265.000 fr., à laquelle il faut ajouter la solde de la garnison, les frais de passage de celle-ci et d'un certain nombre de fonctionnaires. Ces dépenses sont payées par le budget de la marine.

Le budget local s'est élevé, pour l'année 1883, en recettes et dépenses, à 1.642.331 fr.

Les contributions directes figurent pour une somme de 111.836 fr., et les contributions indirectes pour 1.312.140 fr.

Etablissements de crédit. — Le mouvement général des opérations d'escompte et de prêts consentis par la Banque de la Guyane s'est élevé, pour l'exercice 1881-1882, à 3.493.243. fr. 70 c.

Les bénéfices réalisés, déduction faite des prélèvements statutaires, ont donné 81 fr. 05 par action, soit 16.217 % du capital social.

Services militaires. — La garnison est composée de six compagnies d'infanterie de marine, une demi-batterie d'artillerie et d'un détachement de gendarmerie coloniale.

FABLE CRÉOLE

LES FEMMES ET LE SECRET.

Pas ni engnien qui Ka pésé
Com yon parole ou doué gardé.
Yo dit négresse faibe côté là,
Ça voué ; mais poutant pou palé,
Yo pas faibe passé femme béké.
Et moin Kalé fé zott voué ça.

Yon jou té ni yon négociant,
(Moin ka palé zott gens long-temps,
Faut pas personne prend ça pou yo),
Qui té vlé voué en badinant
Si femme li té aimein cancan....
Si mouche-à-miel aimein sirop!...

Dans la nuit, quand yo té couché,
Nhomme là coumencé ka crié,
Femme là lèvé, — « Pas dit personne,
Nhomme là dit li, ça qui rivé,
Gadé, machè, tein'mi yon zé
Tout-à-lhè nhomme ou sôti ponne. »

I faudrait femme té pli savant
Passé yo yé, pou voué, la dans
Yon chose com ça, yon cabouia.
Tala dit : « Moin ka fè sément
Pas dit. Ou pé ba moin boucan
Si moin palé quéquin de ça. »

Pas moins, ani li té lévé,
 Femme pas ni engnien pli pressé,
 Allé la case macoumè li,
 Pou conté ça qui té rivé :
 Dit nhomme li té ponne yon gros zé.
 Soulagé khè li et pati.

Ma coumè là té fè sèment
 Pas palé ça pou yon vivant.
 Mais, ani femme là té pati,
 Li conté ça pou toutt parent,
 Pou toutt zami li. A présent,
 Au lié li dit yon zé, dit dix.

A la fin la jounein, n'homme là
 Té ponne yon pagnien samboura.
 Chose yo ka palé, ka longé :
 Yonne dit li té ponne zé léza,
 Lautt zé codeinne, lautt zé cana :
 Té tini toutt sôte qualité

Femme là ranne nhomme li malhéré,
 Làdans zoreille nèg ça tombé;
 Ça té fini ! pas ni personne
 Qui de ça pas tanne yo palé.
 Et toutt ti mamaille pouend chanté :
 C'est yon zé codeinne nhomme là ponne!...

Quand zott ni qué chose pou palé,
 Fè attention ça qu'a conté,
 Si zott pas vlé toutt mounne save li.
 Zott save toutt mounne aïmein causé,
 C'est pou ça i faut pas blié
 Zoreille pas tini couvè!

Nos lecteurs européens n'ont peut-être pas pris grand goût à ce petit chef-d'œuvre, qu'ils ne peuvent apprécier; mais nous n'écrivons pas pour eux seuls, et comme le livre de Marbot est devenu fort rare, nous sommes bien certain d'avoir fait plaisir à celles de nos jolies compatriotes qui n'ont pas oublié le doux parler de notre enfance.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRÉ THEVET. — Newfound world or Antartick. — London, Bynemand, in-4°, 1568.
- The discovery of the empire of Guiana performed by sir Walther Raleigh Kinght. — London, Robinson. In-4°, 1596.
- JEAN MOQUET. — Voyage en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales. — Paris, in-8°, 1616.
- J. DE LAON S^r D'AIGREMONT. — Relation du voyage des Français fait au Cap Nord, en Amérique, par les soins de la Compagnie établie à Paris, sous la conduite de M. de Royville. — Paris, in-12, 1654.
- ANTOINE BIET, PRÊTRE. — Voyage de la France équinoxiale en l'île de Cayenne entrepris par les Français en l'an 1652. — Paris, F. Clouzier, in-4°, 1664.
- P. BOYER S^r DU PETIT-PUY. — Véritable relation de tout ce qui s'est passé au voyage de M. de Brétigny. — Paris, in-8°, 1654.
- J. C. S. D. V. (J. CLODORÉ, SECRÉTAIRE DE VAISSEAU). — Relation de ce qui s'est passé dans les îles et terres fermes de l'Amérique pendant la dernière guerre avec l'Angleterre et depuis, en exécution du traité de Bréda, avec un journal du s^r de la Barre en la terre ferme et l'île de Cayenne. — Paris, 2 vol. in-12, 1671.
- P. BARRÈRE. — Nouvelle relation de la France équinoxiale. — Paris, in-12, 1743.
- GUISAN. — Traité sur les terres noyées de la Guyane appelées communément terres basses. — Cayenne, in-8°, 1788.

- MALOUET. — Mémoires et correspondances sur l'administration des colonies. — Paris, Baudion, 1817. in-8°.
- RAMEL. — Journal de Ramel, adjudant général. — Londres, in-8°, 1799.
- RAMEL. — Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor (suite du précédent.) — Paris, sans date, 1 vol. in-8°.
- A. SENEZ. — Notice historique sur les établissements faits dans la Guyane. — Cayenne, in-8°, 1824.
- DE LARUE. — Histoire du 18 fructidor. — Paris, in-8°, 1821.
- BARBÉ-MARBOIS. — Journal d'un déporté nonjugé. Paris, in-8°, 1835.
- MINISTÈRE DE LA MARINE. — Précis sur la colonisation des bords de la Mana. — Paris, in-8°, 1835.
- MINISTÈRE DE LA MARINE. — Précis historique de l'expédition de Kourou. — Paris, in-8°, 1842.
- THEBAULT DE LA MONDERIE. — Voyages faits dans l'intérieur de l'Oyapock de 1819 à 1847. — Nantes, in-8°, 1856.
- TERNAUX-COMPANS. — Notice historique sur la Guyane française. — Paris, Didot, in-8°, 1843.
- J. DUVAL. — Les colonies et la politique coloniale. — Bertrand, in-8°, 1860.
- DE MONTEZON. — Mission de Cayenne et de la Guyane française. — Julien Lanier, in-12, 1857.
- LOUBÈRE. — Situation économique de la Guyane française en 1874. — Julien Lanier, in-12, 1875.
- DURAND. — La Guyane française et le Brésil. — Julien Lanier, in-12, 1877.
- SAGOT. — Agriculture de la Guyane française. — Julien Lanier, in-8°, 1874.
- SAGOT. — Généralités sur la Guyane française. — Cluny, in-8°, 1874.
- DE SAINT-QUANTIN. — Introduction à l'histoire de la Guyane française, suivie de contes et fables en créole. — Antibes, in-32, 1872.

- MOURIÉ. — La Guyane française. — Paris, P. Dupont, in-12, 1874.
- COUY. — Renseignements sur la navigation des côtes et des rivières de la Guyane. — Paris, P. Dupont, in-12, 1865.
- J. CREVAUX. — Voyages dans l'Amérique du Sud. — Paris, Hachette, in-4°, 1883.
- JULES DE CRISENOY. — De Rochefort à Cayenne, scènes de la vie marine. — Paris, in-8°, 1863.
- H. FENINGRE. — Guyane française. — Lille, in-8°, 1864.
- BOUYER. — Guyane française, notes et souvenirs. — Paris, Hachette, in-4°, 1867.
- ANGLAVE. — Les coolies indiens et les nègres à la Guyane française. — Revue scientifique, 14 février 1880.
- D^r ARMAND. — La Guyane française et ses produits forestiers. — La Nature, septembre 1880.
- ARRAINVILLE. — Statistique agricole et commerciale de la Guyane. — Revue maritime et coloniale. — 1876, tome XLIX.
- BARVAUX. — L'or à la Guyane française. — Revue maritime et coloniale, mai 1873.
- CHABAUD ARMAND. — La Guyane française et la province du Para. — Revue maritime et coloniale, mai 1876, t. L.
- MORITZ. — La colonie pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni. — Revue maritime et coloniale, mai 1880, t. LXVI.
- SAGOT. — Exploitation des forêts de la Guyane. — Revue maritime et coloniale, août-septembre-octobre 1869.
- VIDAL. — Voyage d'exploration dans le haut Maroni. — Revue maritime et coloniale, 1862.
- X. — Statistique de la Guyane. — Revue maritime et coloniale, mars et avril 1875.
- DE LA BOUGLISE. — Les placers de la Guyane française. Journal officiel, 20-21-22 juin 1874.

- BOUYER. — Voyage dans la Guyane française. — Tour du Monde, 1^{er} sem. 1866.
- J. CREVAUX. — Voyage d'exploration dans l'intérieur de la Guyane française. — Tour du monde, 1^{er} sem. 1879.
- COCHUT. — Colonisation de la Guyane. — Revue des Deux-Mondes, 1^{er} août 1845.
- J. DUVAL. — La Guyane et ses ressources. — Revue des deux-Mondes, 15 septembre 1861.
- CHARRIÈRE. — Les gisements aurifères. — Revue algérienne et coloniale, septembre 1860.
- J. CREVAUX. — Voyage au Maroni. — Bulletin de la Société de Géographie, novembre 1878.
- LEJEAN. — Intérieur de la Guyane. — Bulletin de la Société de Géographie, novembre 1856.
- X. — Les coolies à la Guyane française. — Revue scientifique, 21 juillet 1877.
- DELTEIL. — Voyage chez les Indiens de la Guyane. — Bulletin de la Société des sciences et des arts de la Réunion, 1870.
- HENRI BAILLET, ingénieur. — Notes et documents inédits. — Notre ami M. Baillet a bien voulu nous communiquer les notes qu'il a prises pendant son séjour à la Guyane, où il dirigeait une exploitation forestière. Il nous a fourni de précieux documents sur les coutumes des Bonis au milieu desquels il a vécu, sur les bois de la Guyane et sur les établissements pénitentiaires.
- FERNAND HUE. — Notes et documents personnels. — Quelques-unes de ces notes ont été prises par nous auprès d'un de nos camarades qui pendant dix ans a été tour à tour prospecteur et directeur de placer. Nous devons les autres à un de nos amis qui depuis plusieurs années habite Cayenne.
-

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — Découverte. — Christophe Colomb. — Vincent Pinçon. — Gonzalo Pizarre. — El Dorado. — Les aventuriers anglais. — La Ravardière. — La Compagnie de Rouen. — Brétigny. — Fondation de Cayenne. — Les douze seigneurs. — Occupation de Cayenne par les Hollandais.	9
CHAPITRE II. — De la Barre. — Expulsion des Hollandais. — La France équinoxiale. — Prise de Cayenne par les Anglais. — Paix de Bréda. — Prise de la Guyane par les Hollandais. — Suppression des compagnies. — Reprise de Cayenne. — De Jennes. — Les Pères Lombard et Ramette. — Pierre Barrère.	25
CHAPITRE III. — Expédition de Kourou. — Essais de colonisation de Bessner. — Malouet et Guisan. — Villeboi. — Révoltes à Cayenne en 1793. — Emancipation des noirs. — Réquisition forcée. — Victor Hugues. — Prise de Cayenne par les Portugais. — Traité de 1814. — Colonisation de la Mana. — M ^{me} Javouhey. — 1848. — Abolition de l'esclavage. — Situation actuelle.	35
CHAPITRE IV. — Situation. — Limites anciennes. — Limites actuelles. — Le territoire contesté. — Aspect général. — Montagnes. — Fleuves. — Les grands bois. — Le littoral. — Les îles. — Division administrative. — Cayenne. — La Mana. — Approuague. — Population. — Climat. — Moyenne de la mortalité.	62
CHAPITRE V. — Les explorateurs de la Guyane. — Les PP. Grillet et Béchamel. — D'Orvillers.	

— Le P. Fauque et M. Duvillard. — Patris. — Mentelle. — Leblond. — Leprieur. — Vidal. — J. Crevaux.	90
CHAPITRE VI. — Immigrants et aborigènes. — Créoles. — Noirs et mulâtres. — Bonis. — Bosch. — Paramakas. — Poligoudoux. — Coolies hindous.	99
CHAPITRE VII. — Les aborigènes. — Races dispa- rues. — Le dernier des Aramichaux — Galibis. — Oyacoulets. — Oyampis. — Emérillons. — Roucouyennes.	123
CHAPITRE VIII. — Culture. — Commerce. — Sous marqués. — La propriété foncière. — Industrie.	141
CHAPITRE IX. — Les essences forestières. — Leurs usages. — Exploitation d'une forêt. — Les résines.	151
CHAPITRE X. — Constitution géologique. — Le prospecteur. — La battée. — Le longtom. — Lesluice. — Etablissement d'une exploitation.	167
CHAPITRE XI. — Animaux des forêts. — Jaguars. — Vampires. — Serpents. — Les tortues. — Les insectes. — La mouche anthropophage. — Les poissons. — Les oiseaux.	195
CHAPITRE XII. — La déportation. — 18 fructidor. — La transportation. — 1852. — Création et suppression d'établissements. — Les îles du Salut. — L'îlot la Mère. — Saint-Laurent du Maroni. — Les femmes. — Les ménages. — Les enfants. — Evasions. — Les forçats an- thropophages.	207
CHAPITRE XIII. — Gouvernement et administra- tion de la Guyane.	225
Fable en patois créole.	229
Bibliographie de la Guyane.	233

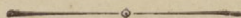


TABLE DES GRAVURES

	Pages.
Cayenne. — La place du Gouvernement.	3
Entrée d'une crique.	69
Colliers.	129
Ornement de pied.	130
Jarretières.	131
Coiffure de Roucouyenne.	132
Ornement de ceinture.	133
Autre coiffure de Roucouyenne.	134
Poteries indigènes.	135
Forêts de la Guyane.	157
Outils servant à l'extraction de l'or.	165
Fragments de poteries trouvés sous la couche aurifère.	170
Prospecteur voyageant avec un noir porteur du pagara.	171
Prospecteur faisant un lavage d'essai à la battée. . . .	175
Mines d'or de la Guyane. Le Sluice.	179
Logement des ouvriers aux mines de Saint-Elie.	183
Costume du dimanche des ouvriers employés aux mines d'or de la Guyane.	188

